Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Aingoulaincourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2422

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Aingoulaincourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2363

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Ambonville - Nord est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2767

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Ambonville - Nord ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2907

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Ambonville - Sud est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

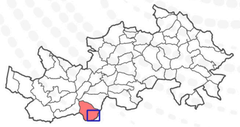



1:2894

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Ambonville - Sud ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

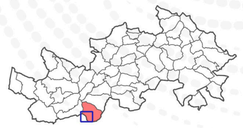

1:2782

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Annonville - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2890

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- NJ
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

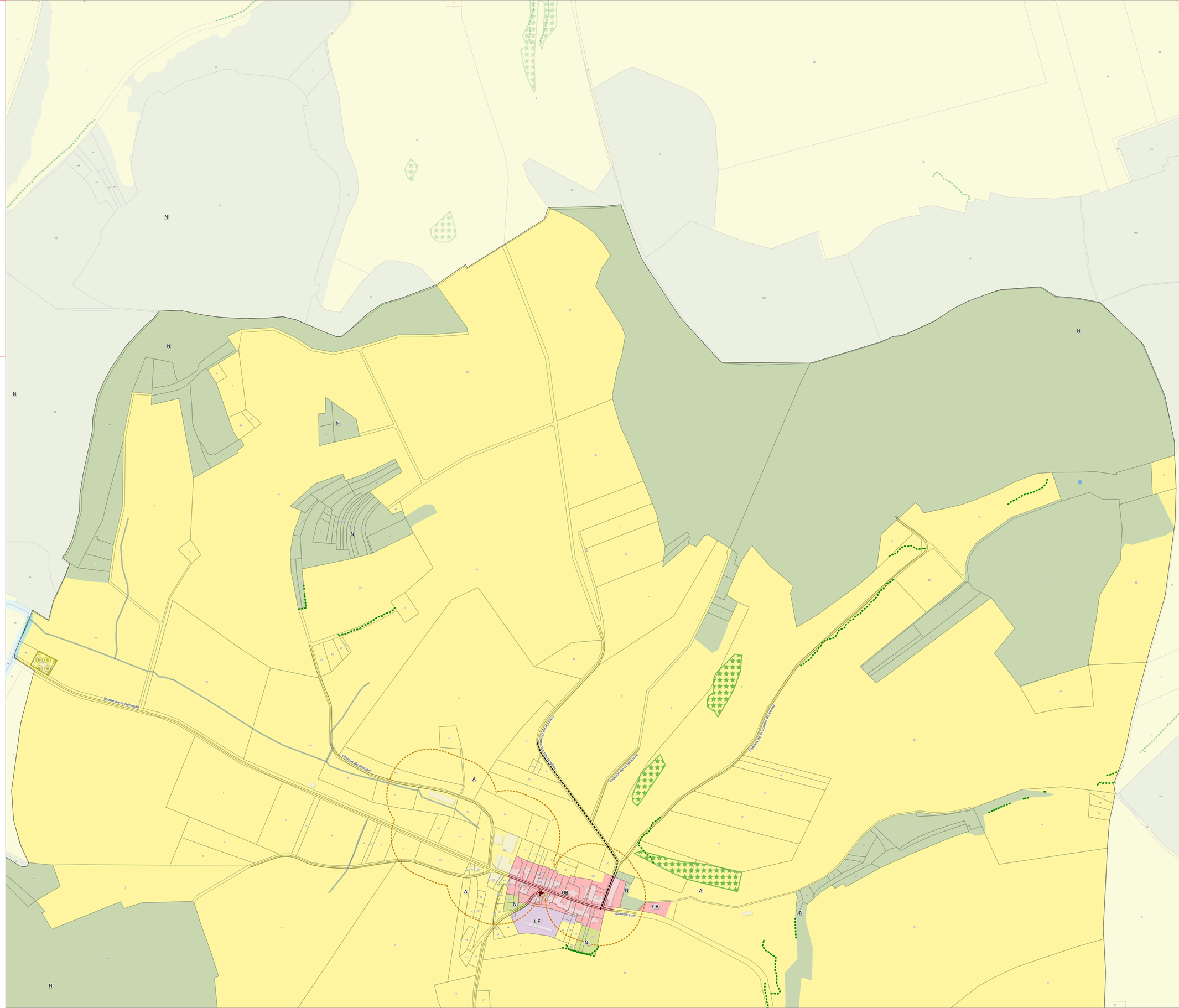

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Annonville - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2843

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Arnancourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4396

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Arnancourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 575

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Autigny-le-Grand - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 987

Version du 24-11-2025

CITADIA

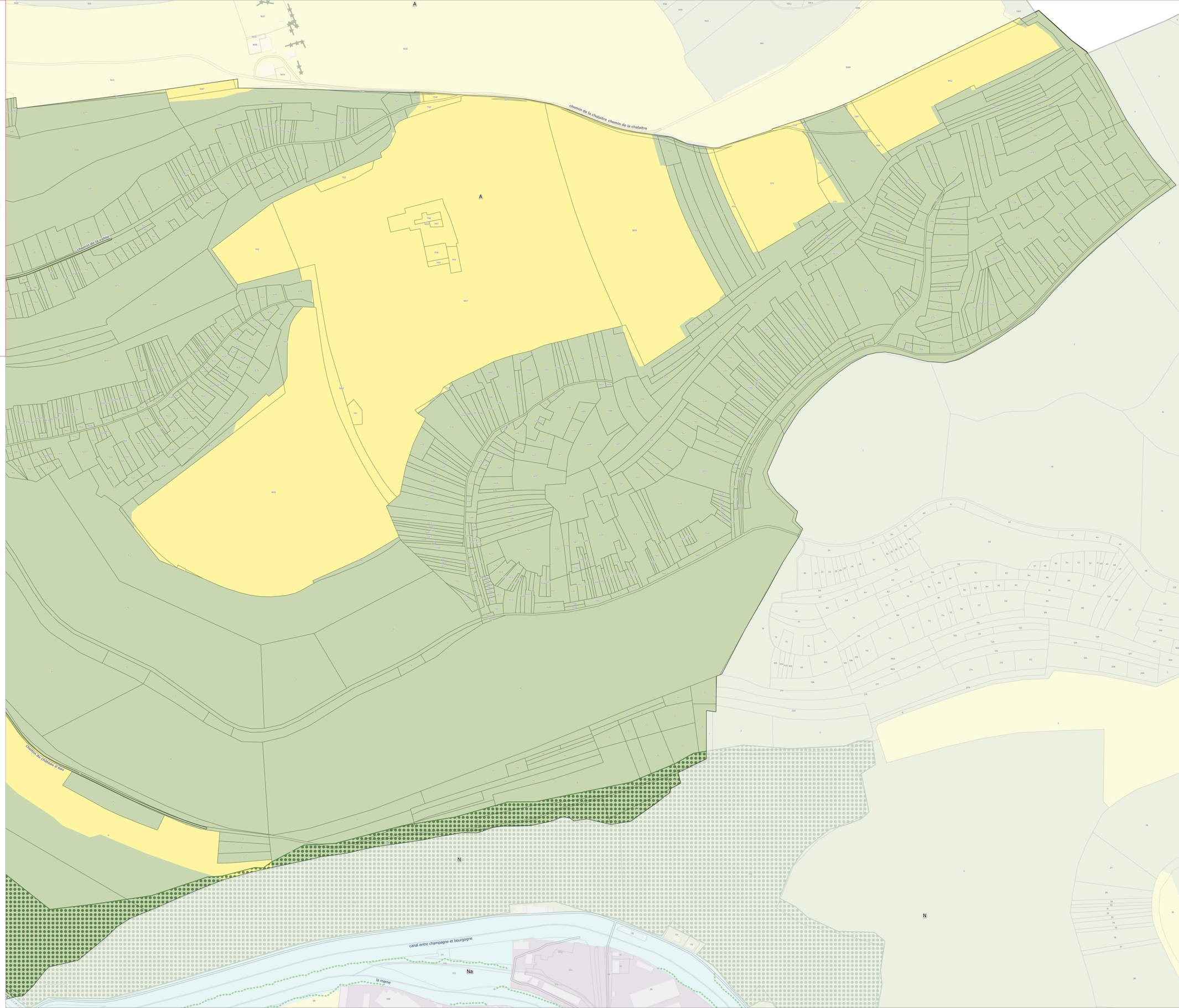

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Autigny-le-Grand - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 543

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Autigny-le-Petit - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 601

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

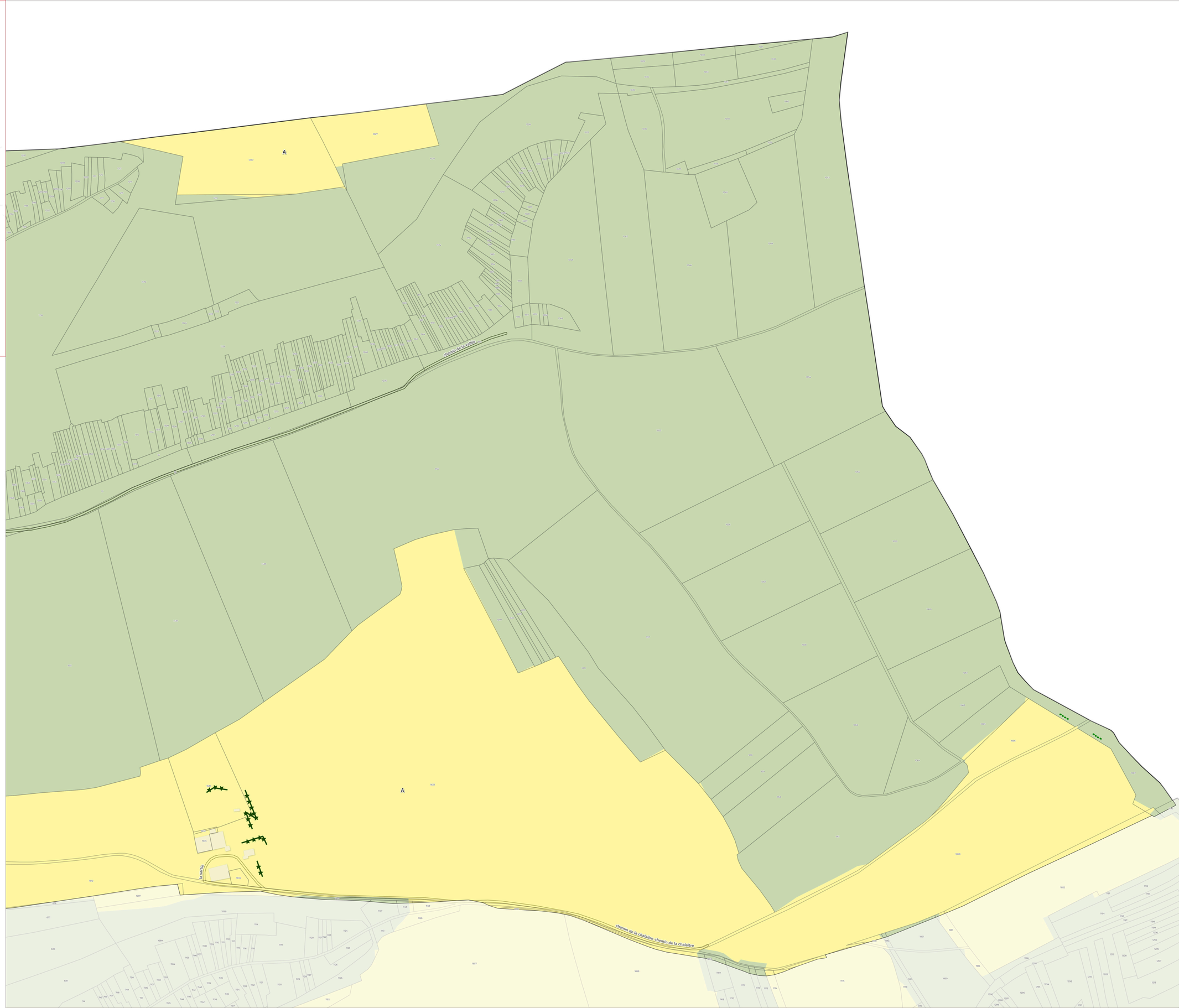

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Autigny-le-Petit - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 532

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Baudrecourt - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3 927

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)
1	Réalisation de travaux de voirie pour accéder à l'église (8m de large à partir de l'entrée)	Commune	Baudrecourt 01 Voies publiques	973,39

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Baudrecourt - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2810

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type		Surface (m²)
1	Réalisation de travaux de voirie pour accéder à l'église (8m de large à partir de l'entrée)	Commune	Baudrecourt	01 Voies publiques	973,39

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Beurville - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:6 615

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

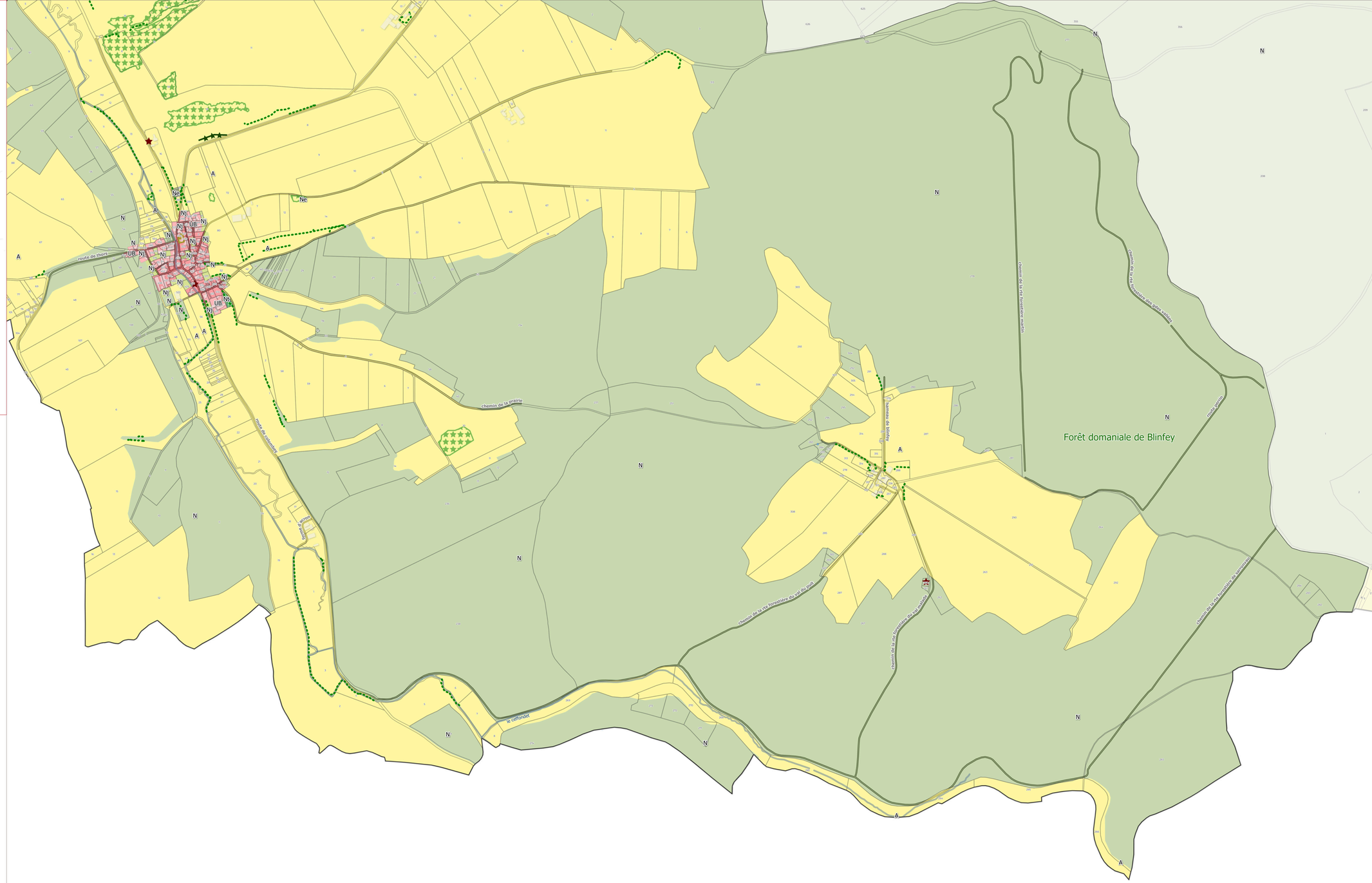

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Beurville - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:6419

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

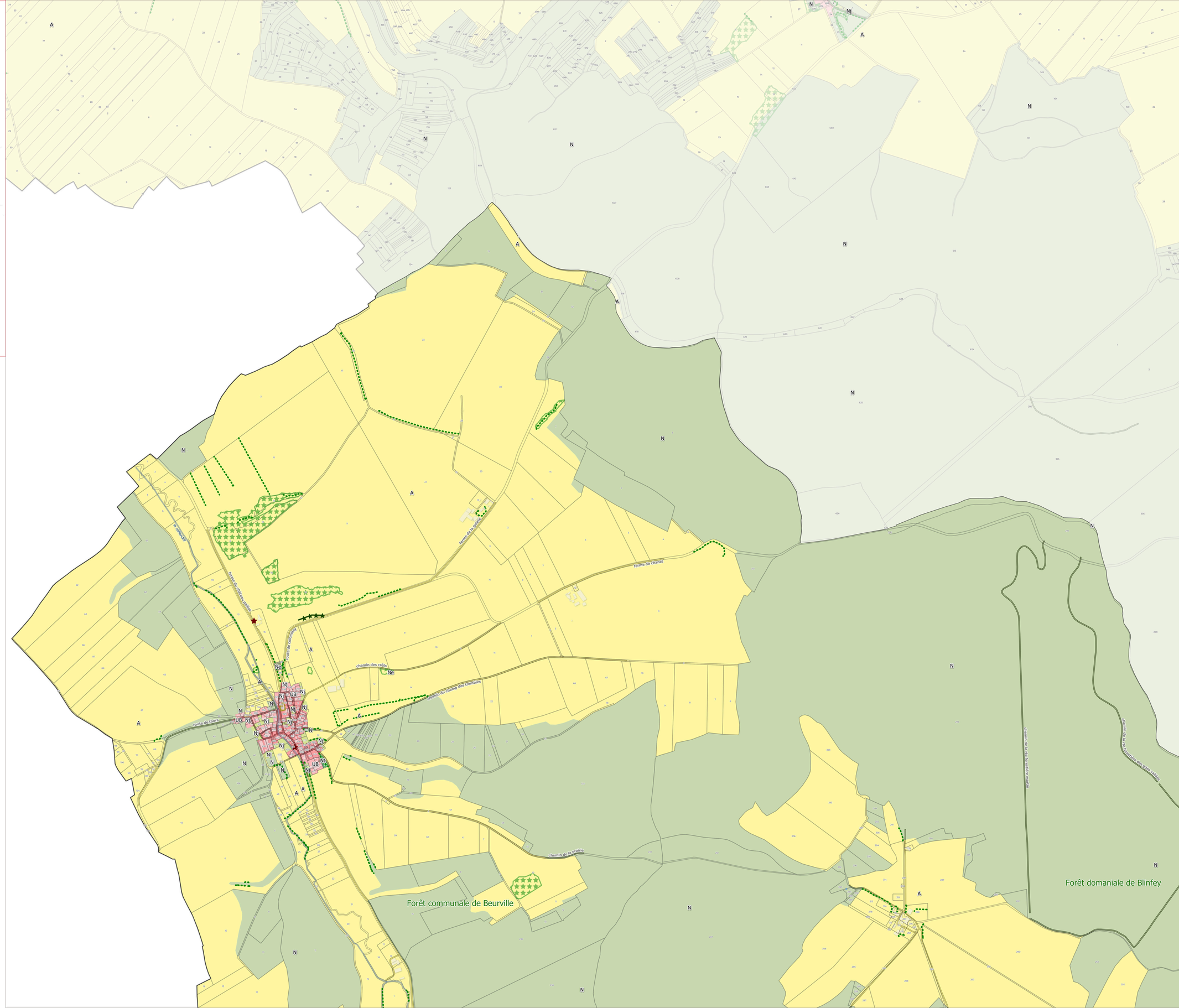

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Blécourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4 388

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Forêt communale de Mussey

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Blécourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 373

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

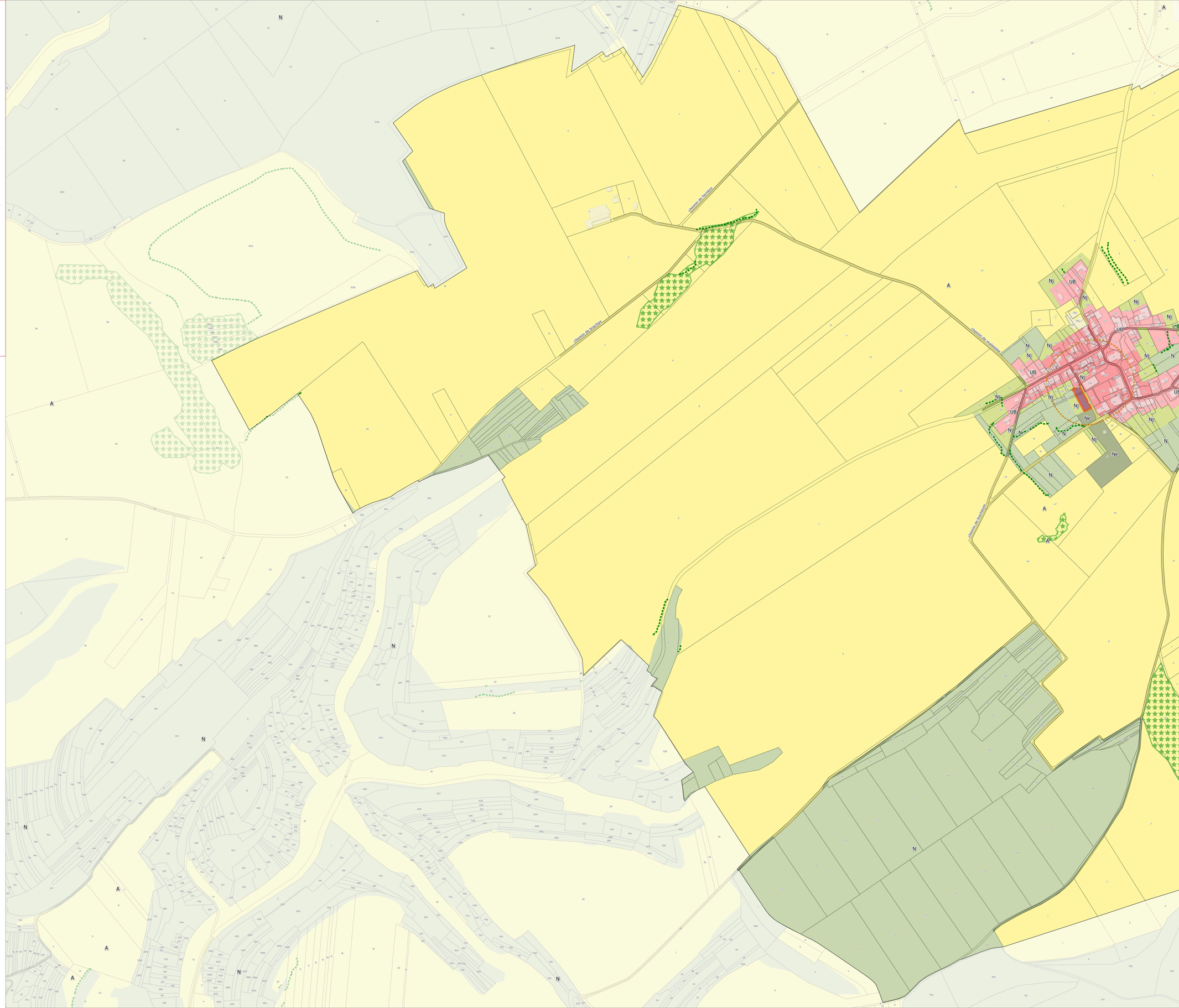

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Blumeray - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3 785

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
2	Chemin à aménager	Commune	Blumeray	01 Voies publiques	1066,75

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Blumeray - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 870

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

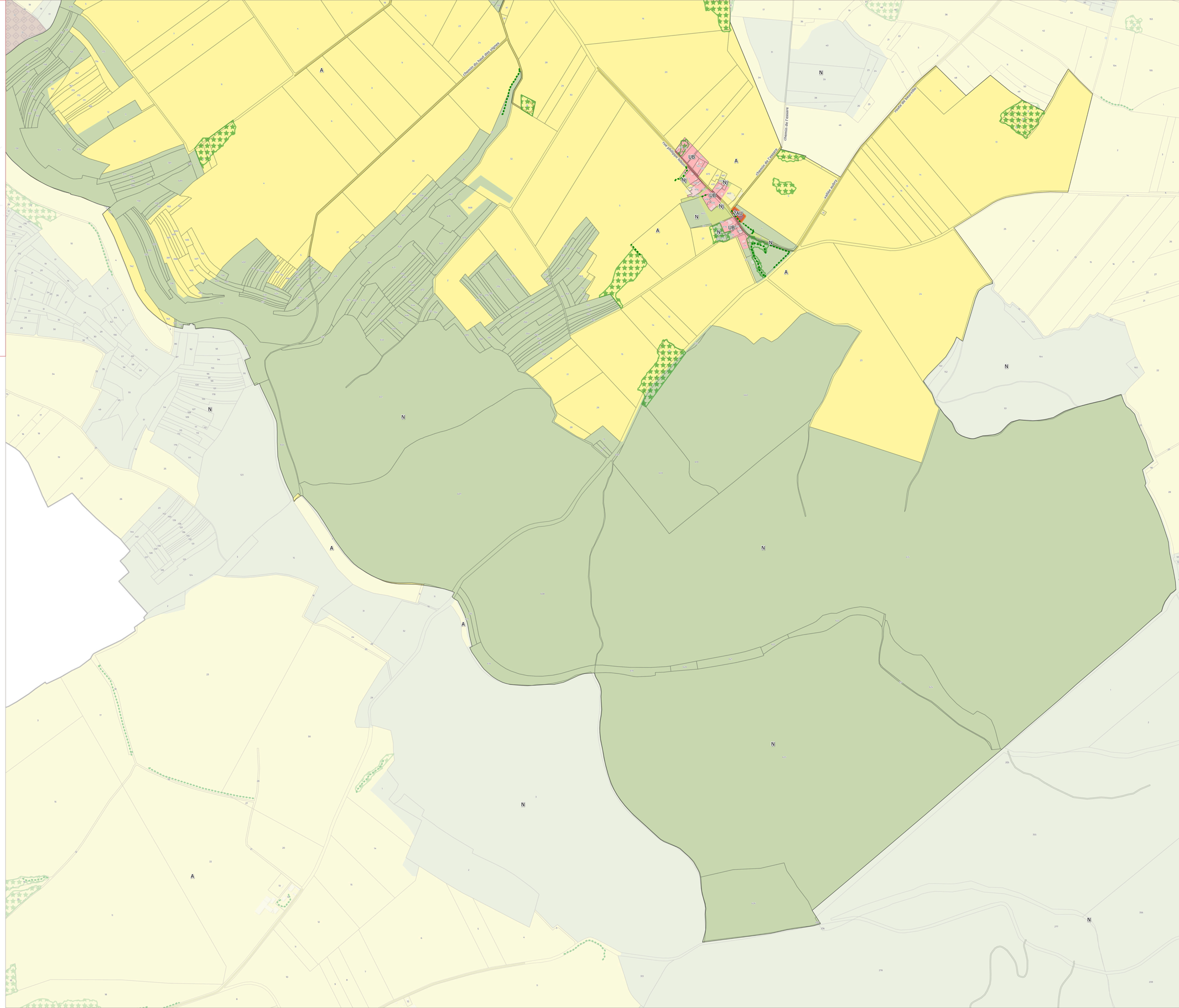

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Bouzancourt - Centre

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 783

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

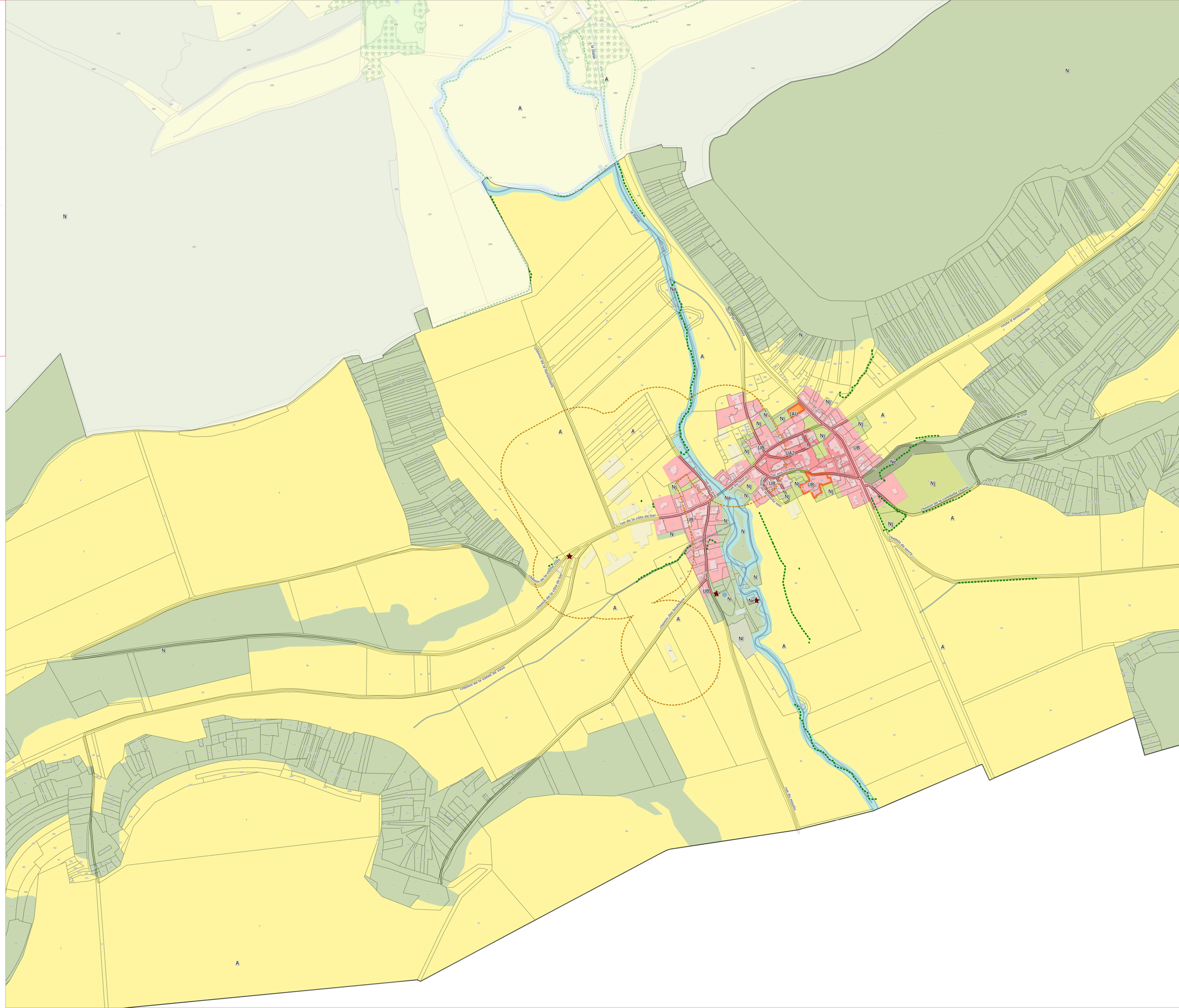

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Bouzancourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



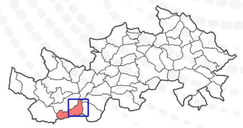

1:4 680

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

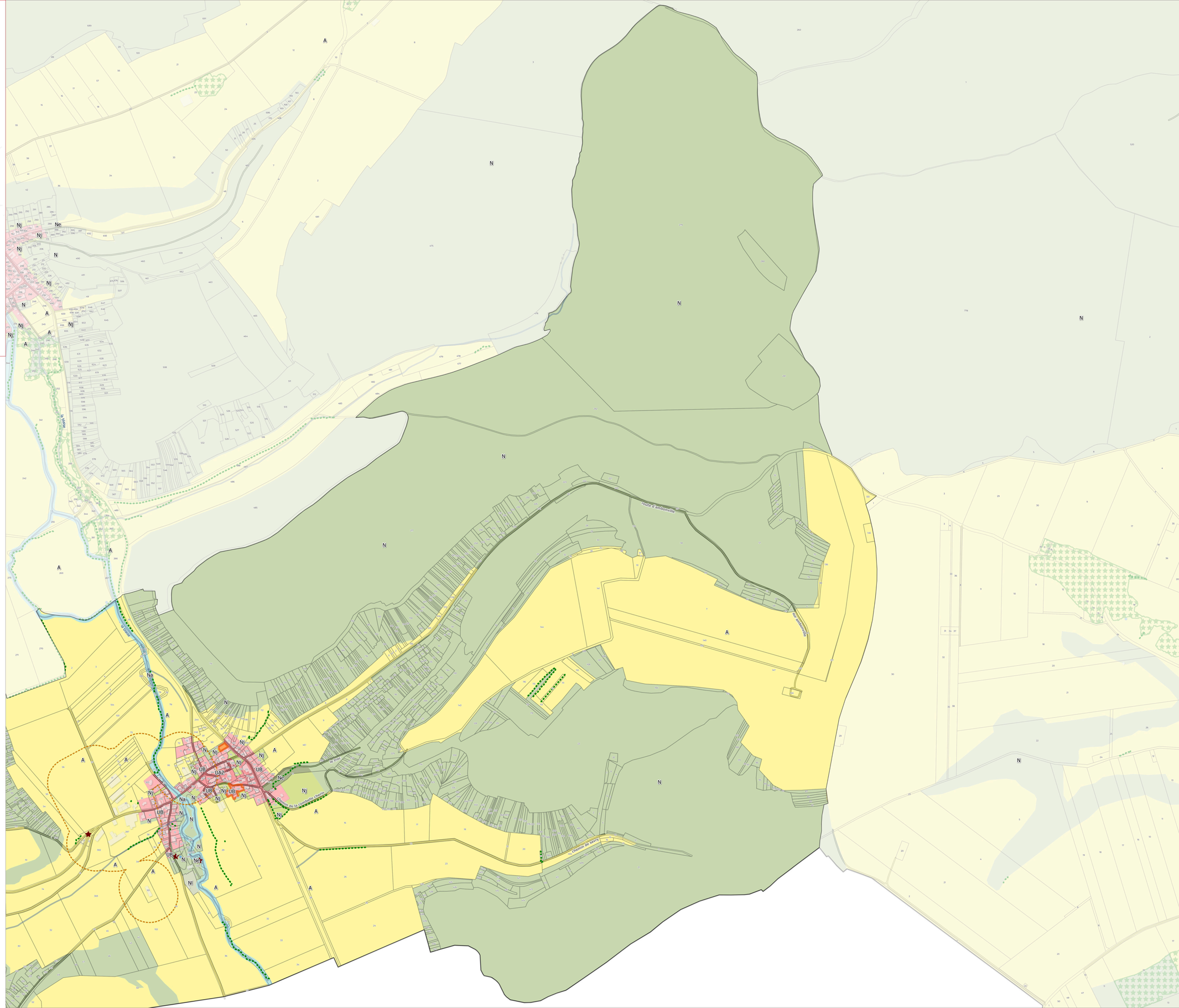
route d'Avaucourt
route d'Avaucourt
route d'Avaucourt

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Bouzancourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

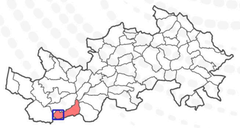

1:2 570

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Brachay - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 495

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
6	Parc paysager - équipement de loisirs	Commune	Flammerécourt	04 espaces verts / continuités écologiques	3864,93

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Brachay - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3827

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Busson - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 630

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

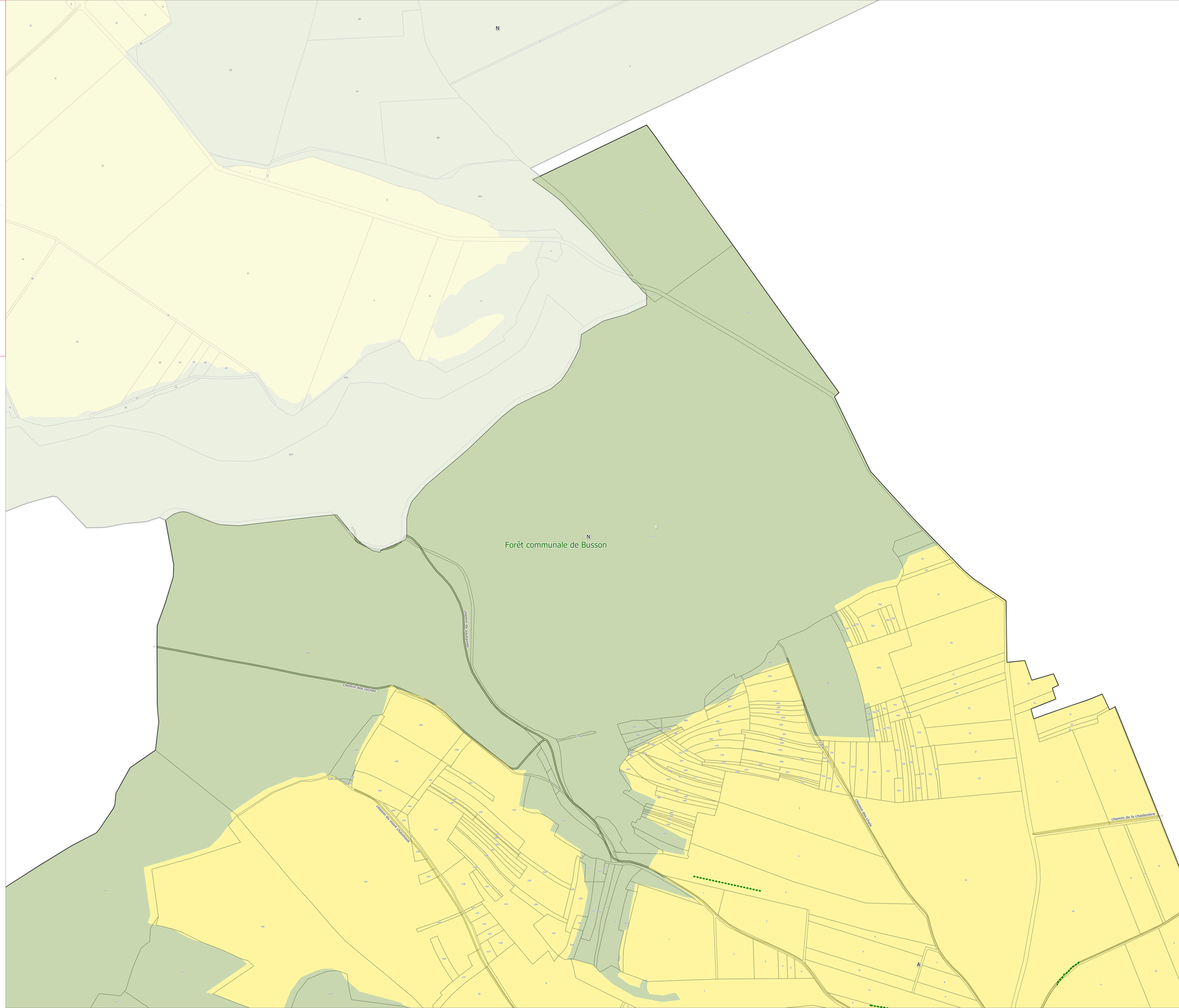

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Busson - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 513

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Chambroncourt - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3 940

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Forêt communale de Chambroncourt

Chemin des pâturages
Chemin des bouchottes
Chemin de grève aux
Chemin de la vallée
Chemin de tramont
Chemin de la chaufour
Chemin de la fontaine
Chemin de la chapelle
Chemin de la fontaine
Chemin de la fontaine
Chemin de la fontaine

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Chambroncourt - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 546

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

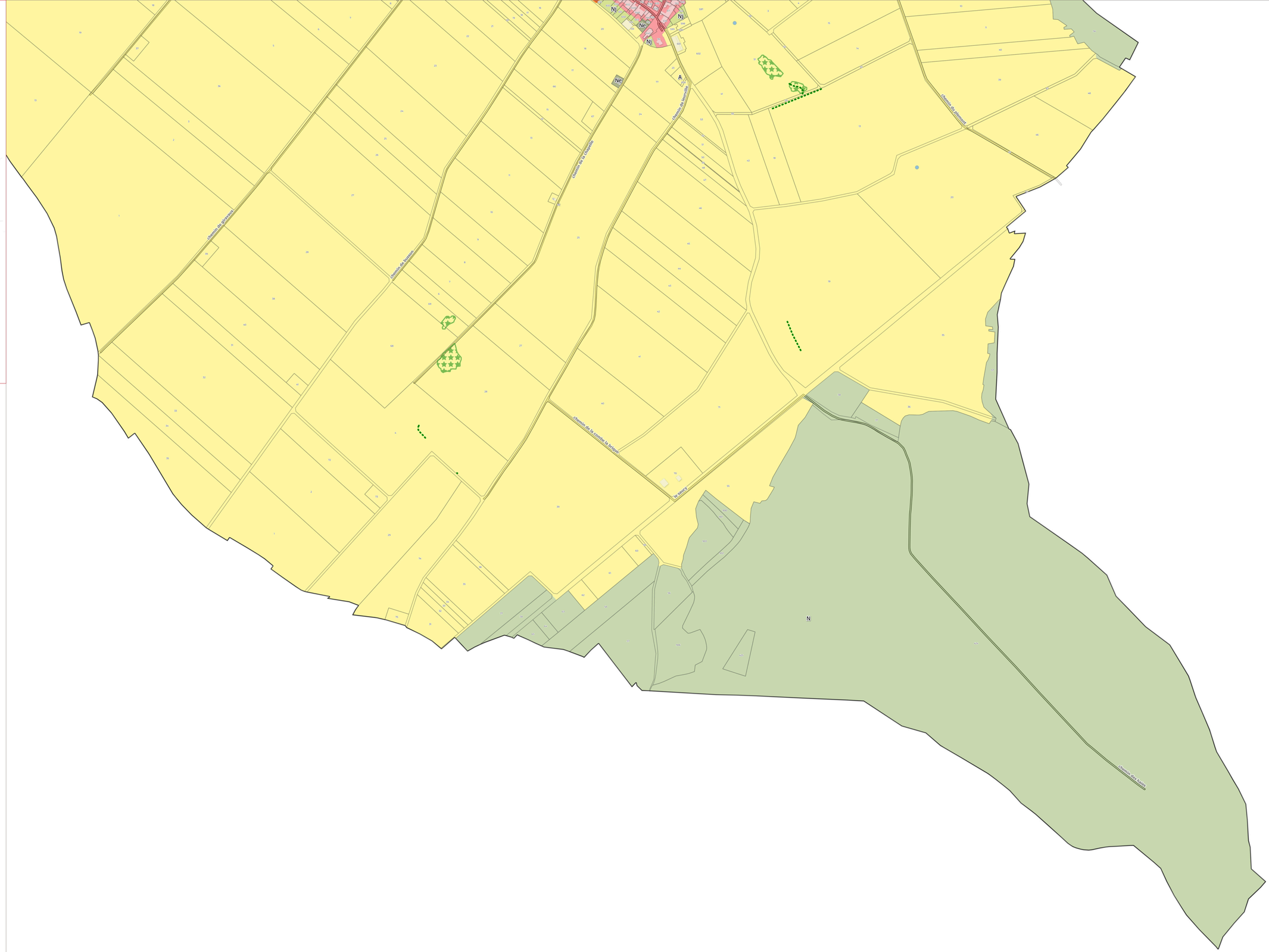

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Charmes-en-l'Angle - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 131

Version du 24-11-2025

CITADIA

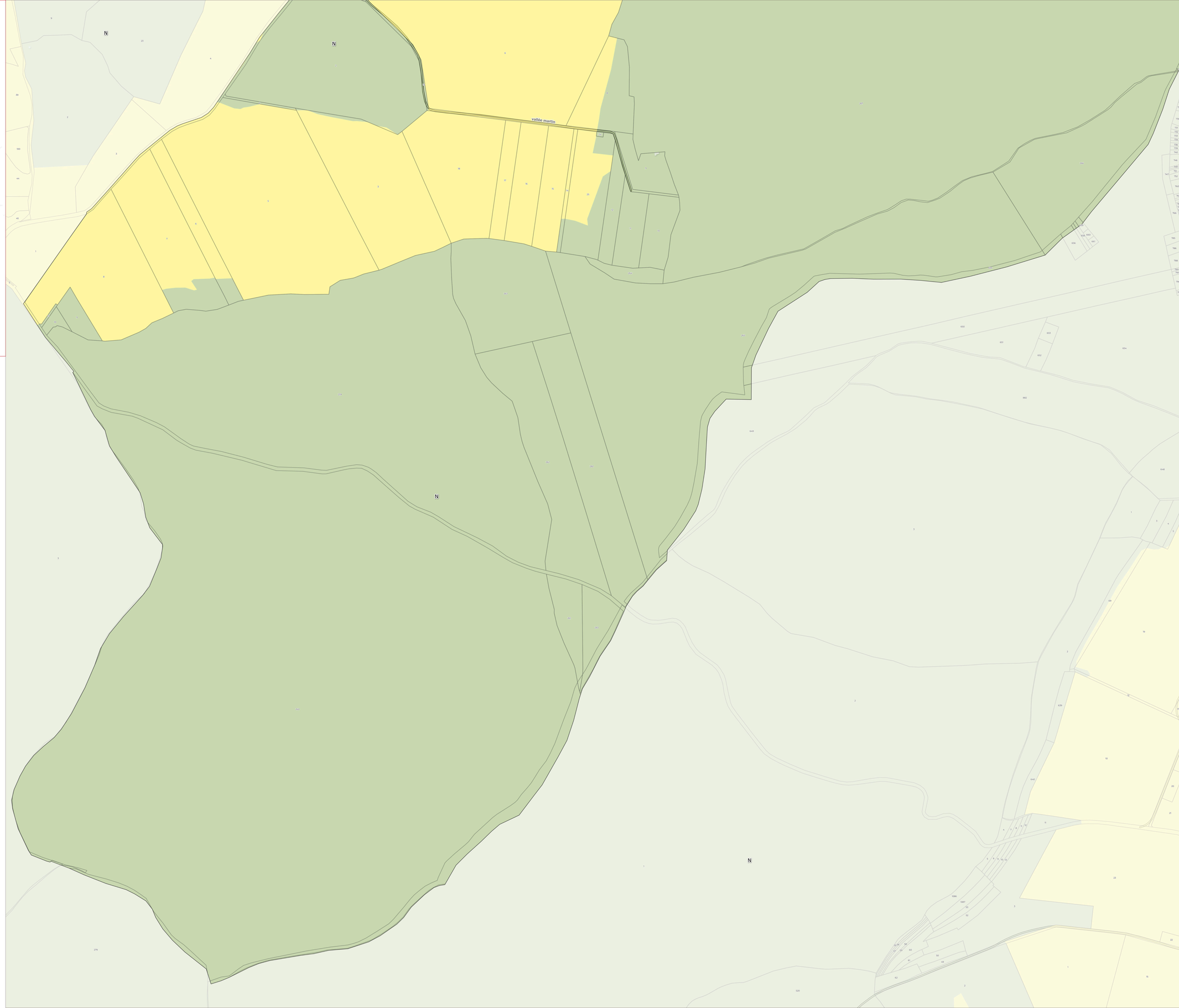

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Charmes-en-l'Angle - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 030

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Charmes-la-Grande - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 858

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Charmes-la-Grande - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

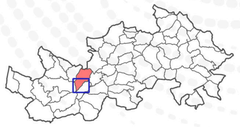



1:3 777

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Forêt communale de Charmes-La-Grande

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Chatonrupt-Sommermont - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

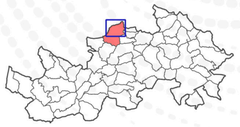

1:4 547

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

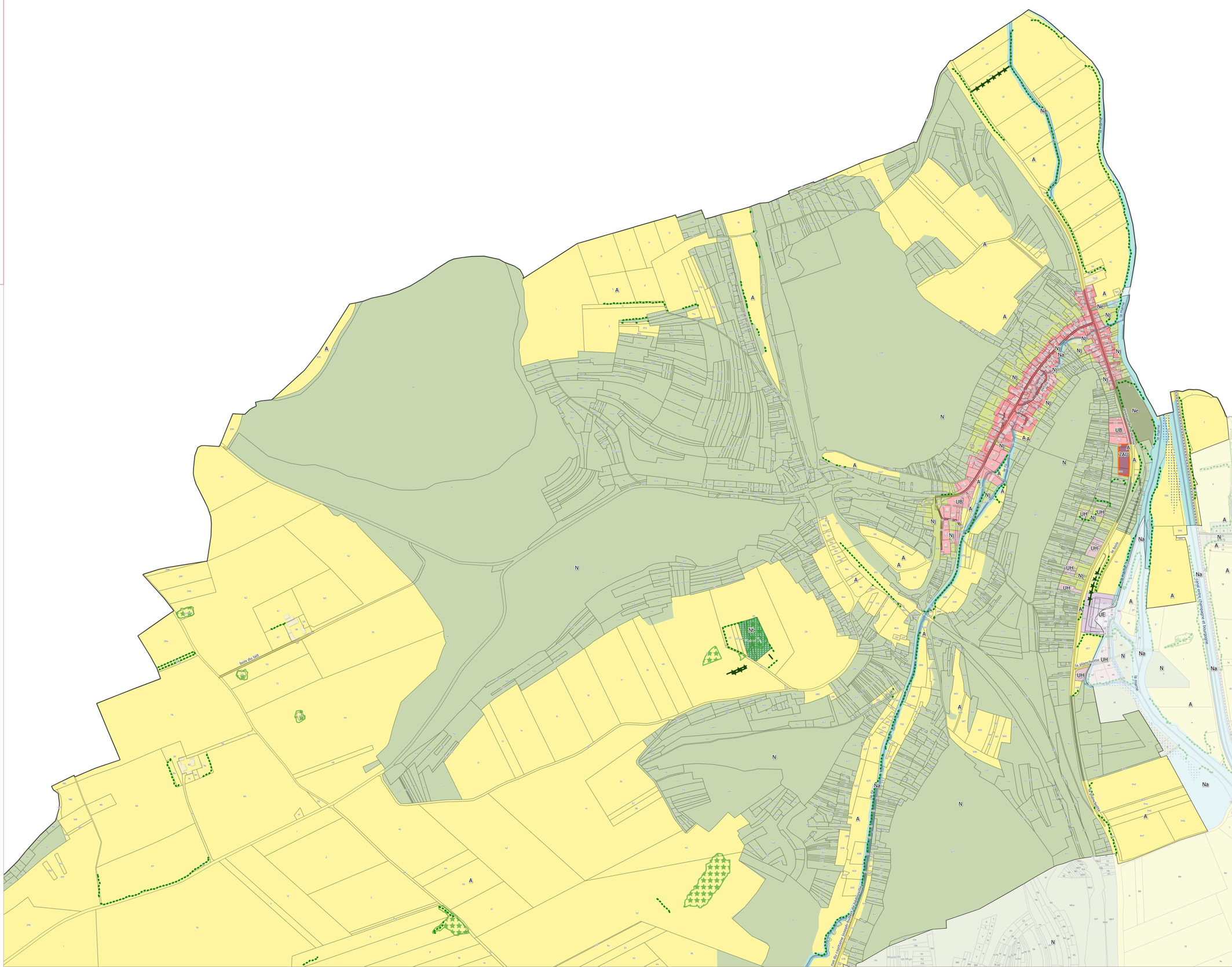

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Chatonrupt-Sommermont - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

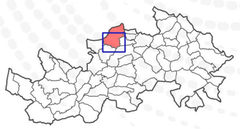

1:5 260

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Cirey-sur-Blaise - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

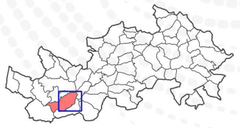



1:5 399

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Cirey-sur-Blaise - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4 473

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Cirfontaines-en-Ornois - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 071

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
22	Installation terminale branchée (ITE) /Infrastructure ferroviaire privée/ plateforme logistique	ANDRA	Cirfontaines-en-Ornois	02 Ouvrages publics	328582,19
22	Installation terminale branchée (ITE) /Infrastructure ferroviaire privée/ plateforme logistique	ANDRA	Gillaumé	02 Ouvrages publics	92647,39

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Cirfontaines-en-Ornois - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:6 176

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
11	Elargissement de la voie	Commune	Lezéville	01 Voies publiques	82,91

Forêt communale de Cirfontaines-En-Ornois

Forêt communale de Lezéville

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Courcelles-sur-Blaise - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

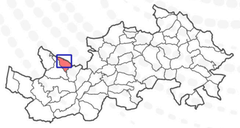



1:3 424

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

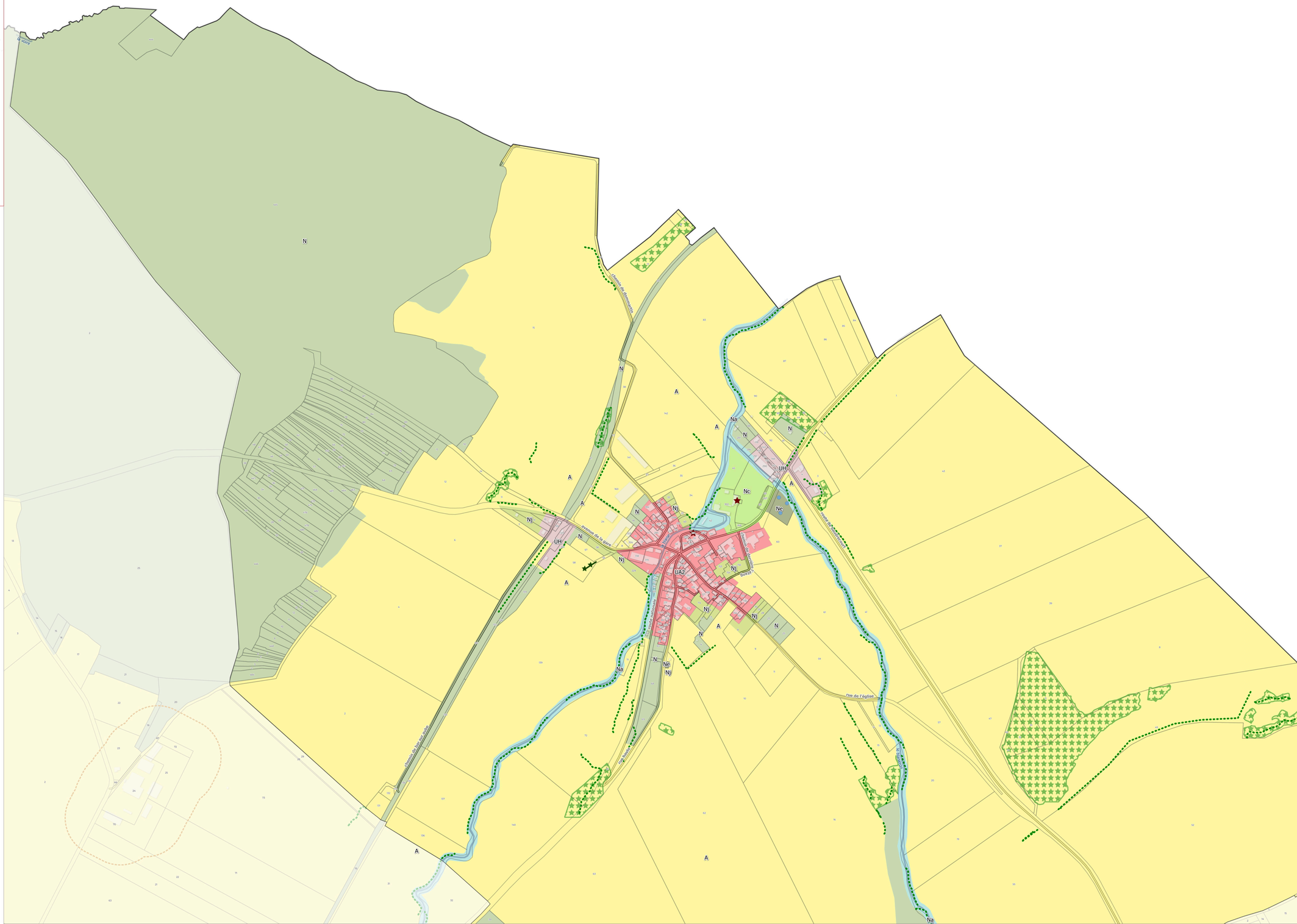

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Courcelles-sur-Blaise - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 087

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type		Surface (m²)
1	Réalisation de travaux de voirie pour accéder à l'église (8m de large à partir de l'entrée)	Commune	Baudrecourt 01	Voies publiques	973,39

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Dommartin-le-Saint-Père - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

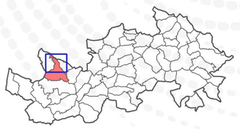

1:4972

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

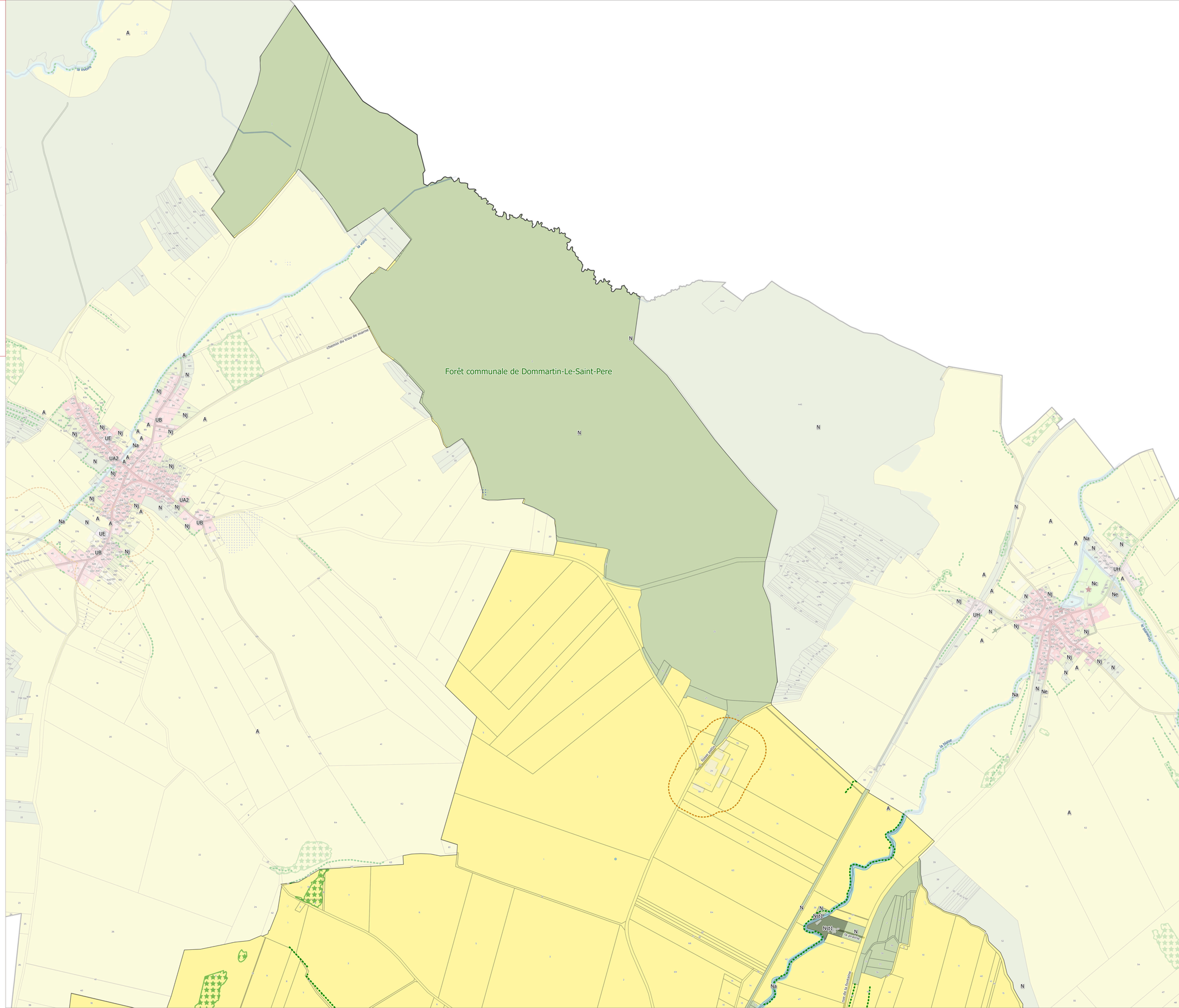

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Dommartin-le-Saint-Père - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 913

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Donjeux - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 877

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
12	Extension cimetière	Commune	Mussey-sur-Marne	02 Ouvrages publics	1826,41
13	Parking	Commune	Mussey-sur-Marne	02 Ouvrages publics	443,77
14	Requalification de la place Ernest Mallet	Commune	Mussey-sur-Marne	02 Ouvrages publics	511,09
3	Aménagement d'une aire de pique nique - aire de jeux	Commune	Donjeux	03 Installations d'intérêt général	1956,19

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Donjeux - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 517

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

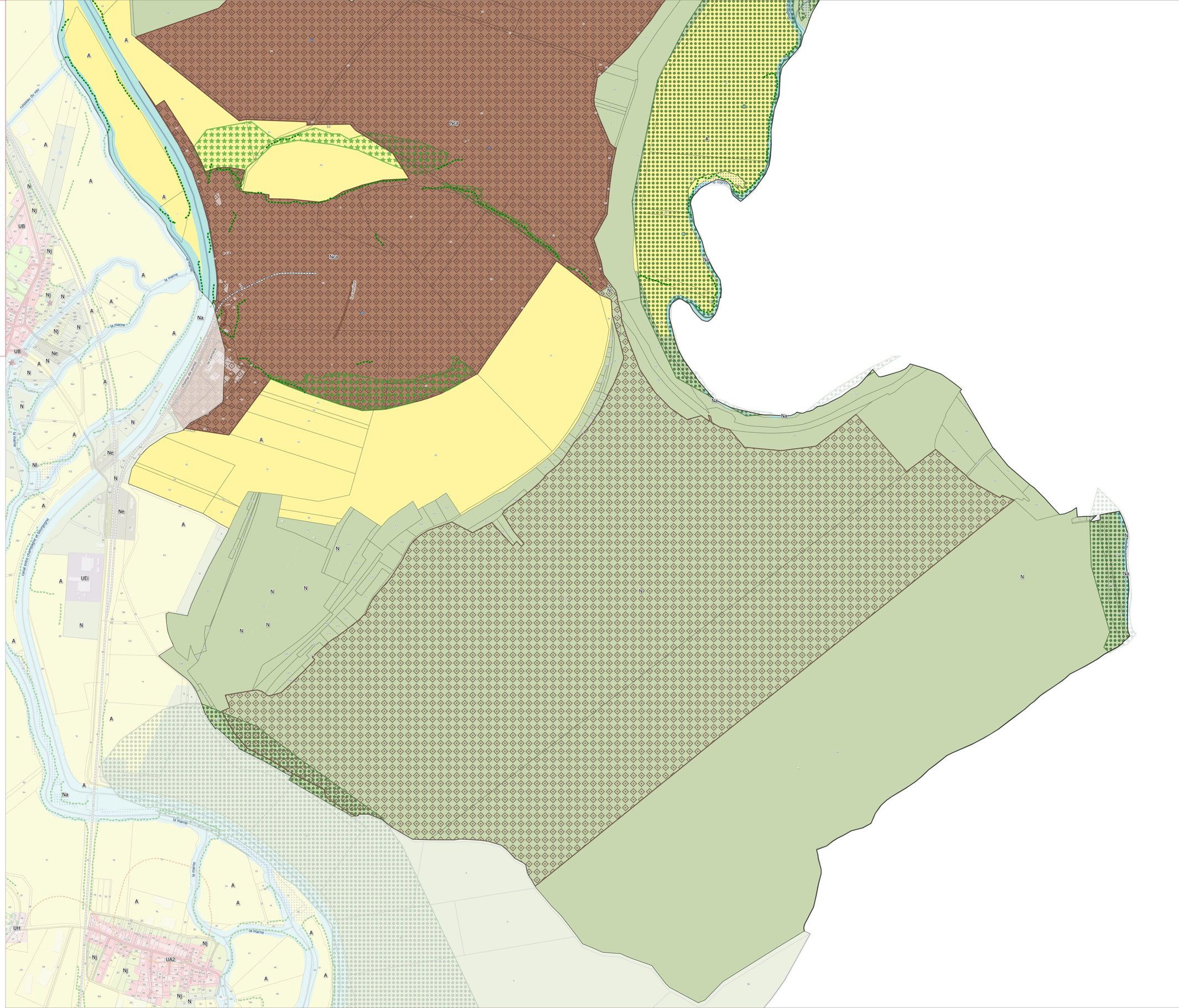

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Doulevant-le-Château - Est 1

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4 674

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

chemin des ronces
route de villiers aux chênes
chemin de parois
boisselmont
la cravotte
la cravotte
la blaise
grands près
rue des 4 chemins
rue des bouvreuils
rue des bouvreuils
rue de la source
rue de la source
rue de la source

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Doulevant-le-Château - Est 2

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

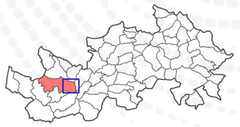

1:3 761

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

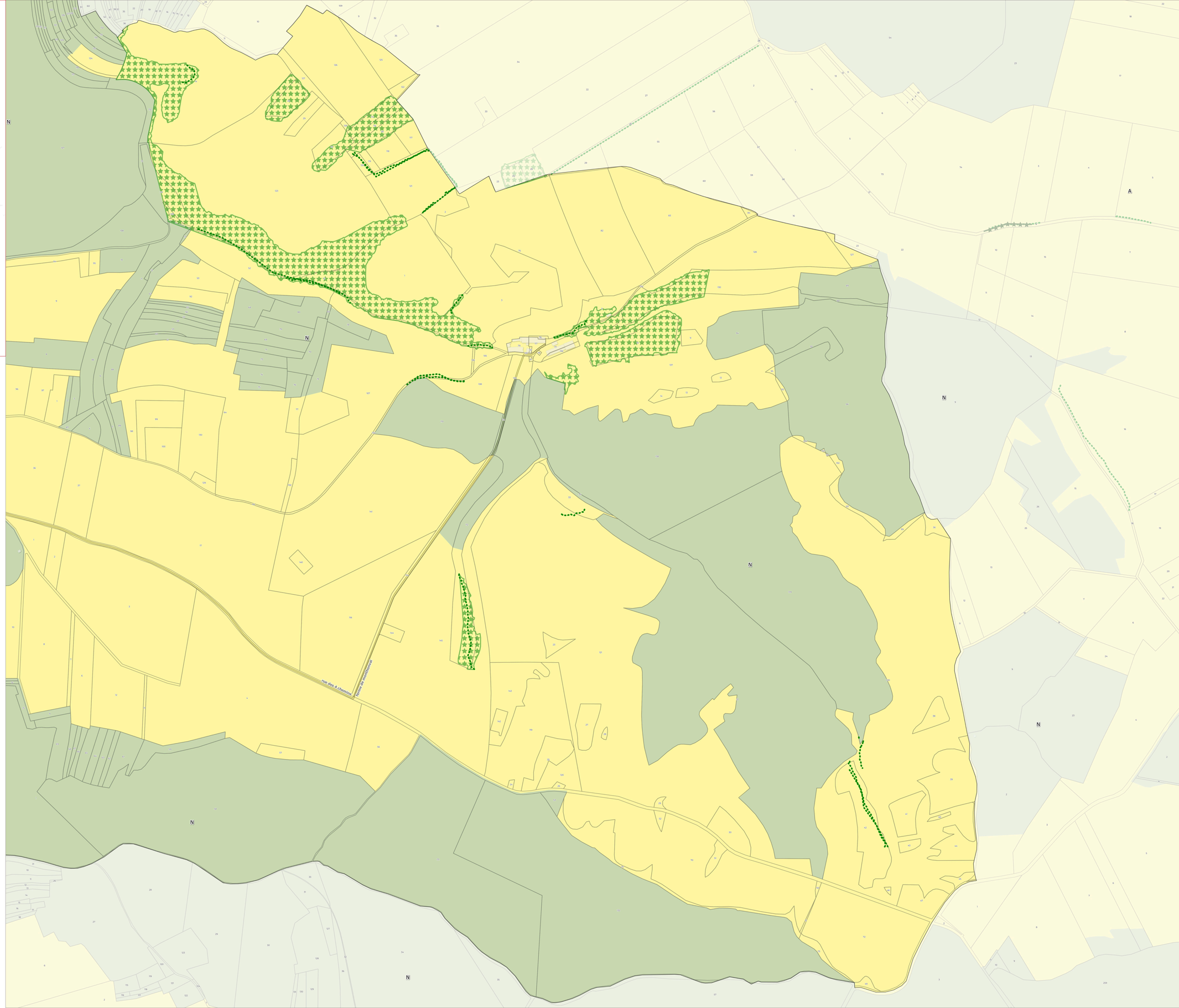

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Doulevant-le-Château - Ouest 1

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 809

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

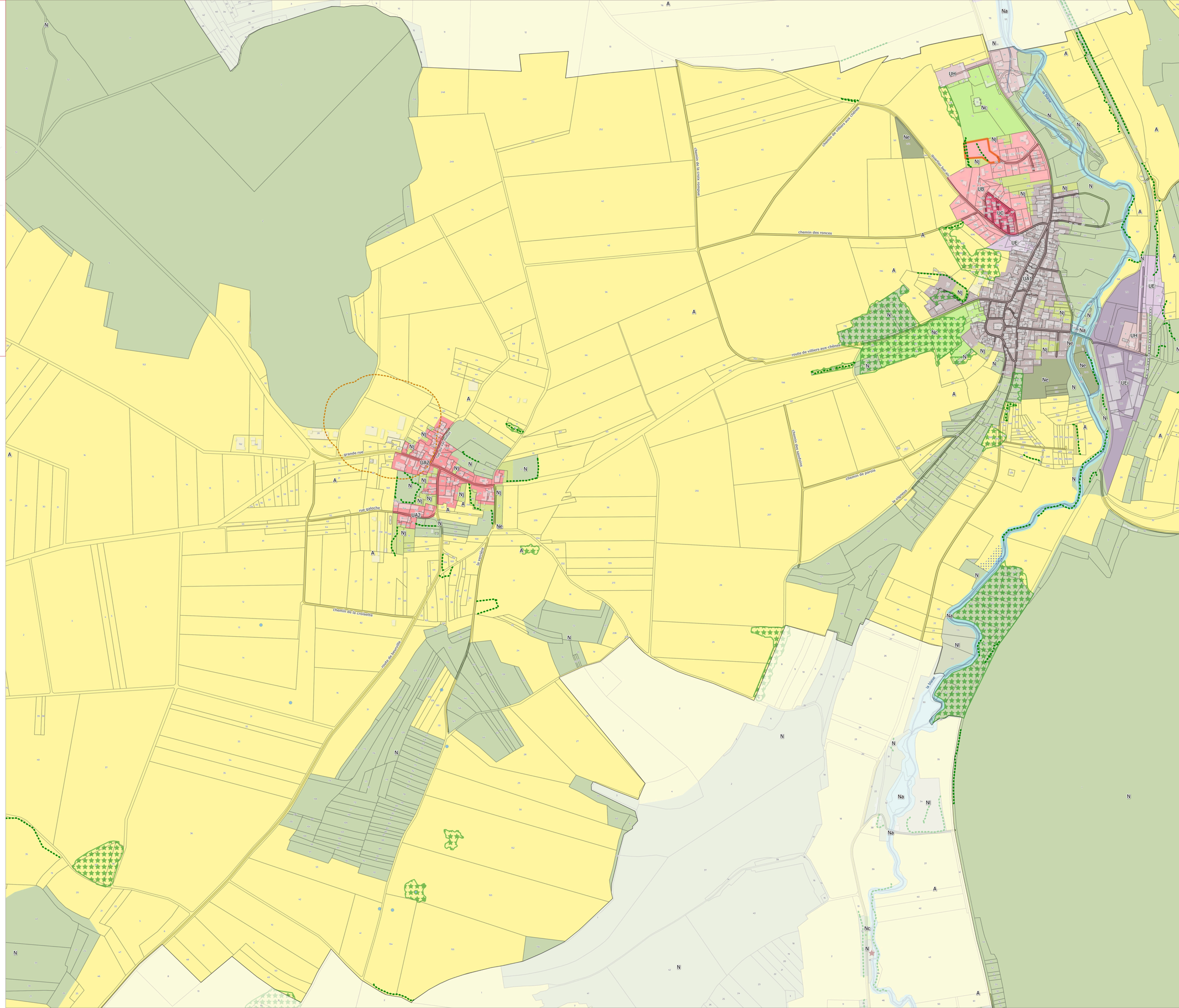

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Doulevant-le-Château - Ouest 2

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 148

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type		Surface (m²)
2	Chemin à aménager	Commune	Blumeray	01 Voies publiques	1066,75

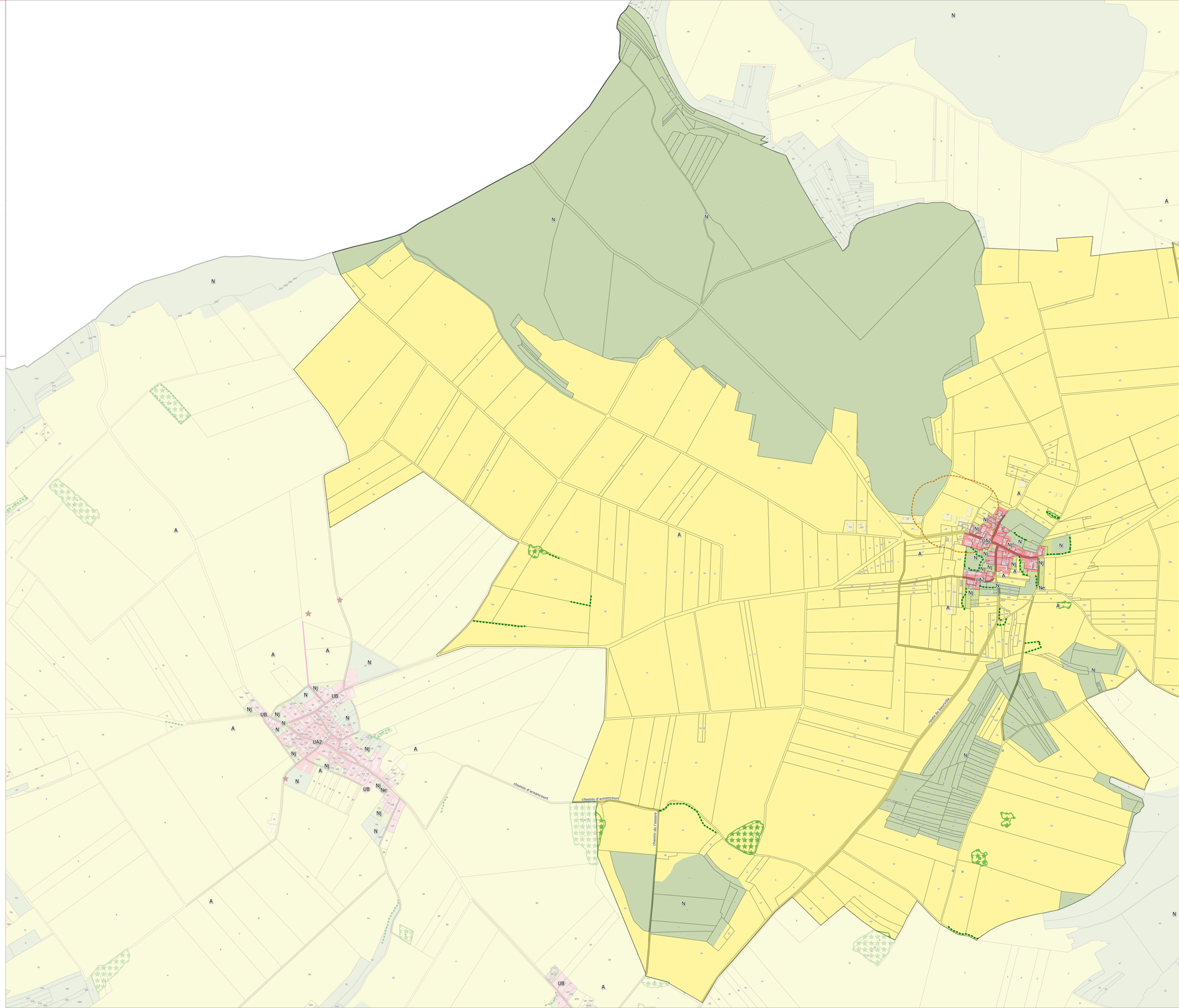

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Échenay - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 583

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
4	Création de cheminements et de voies d'accès	Commune	Échenay	01 Voies publiques	3034,72

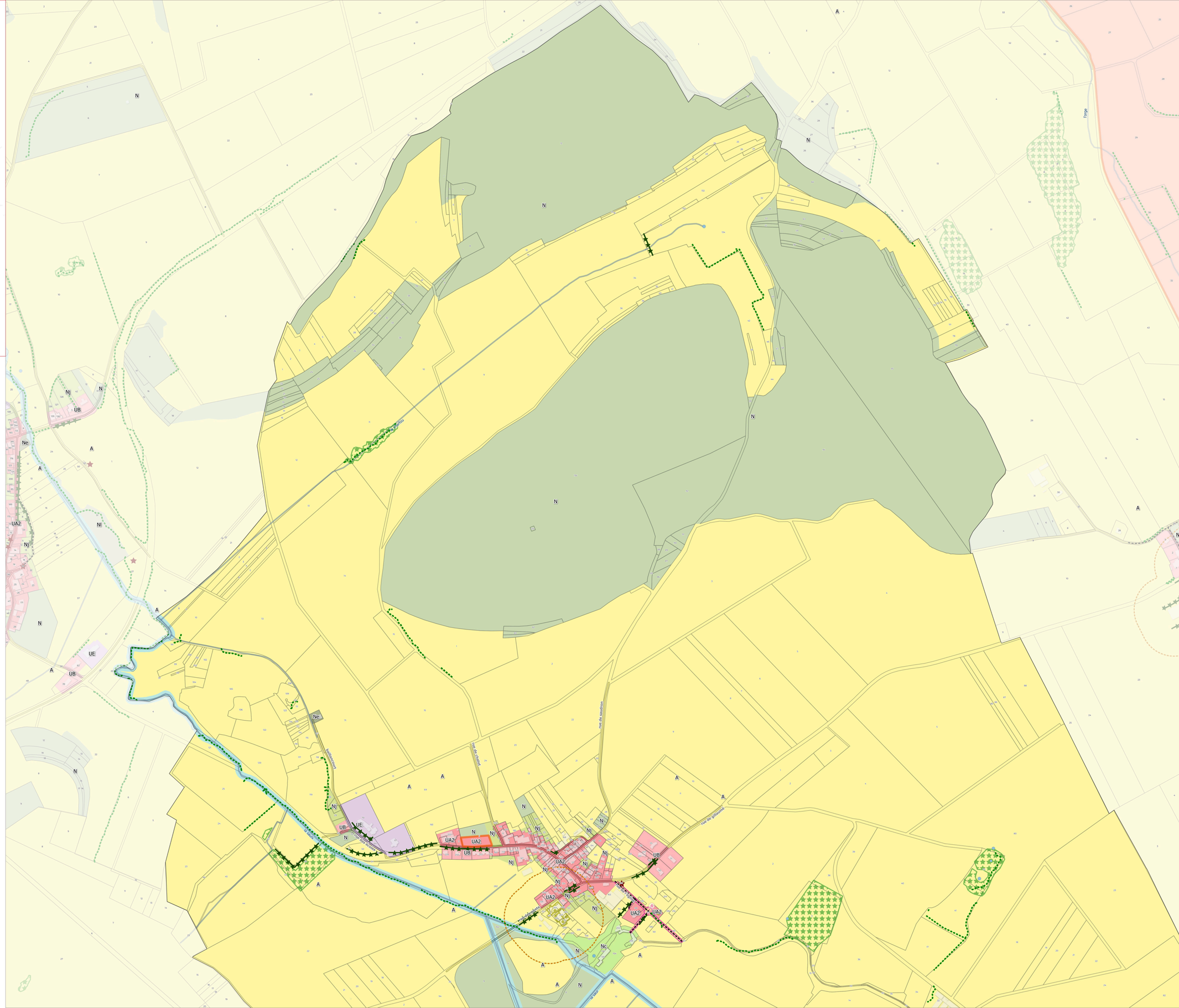
rue de Saudron
rue de Chatel
rue de Saudron
rue de Saudron
rue de Saudron

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Échenay - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 481

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
4	Création de cheminements et de voies d'accès	Commune	Échenay	01 Voies publiques	3034,72

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Effincourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 236

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type		Surface (m²)
5	Aménagement d'une place	Commune	Effincourt	02 Ouvrages publics	359,18

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Effincourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

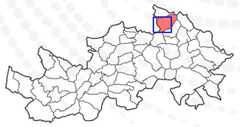

1:4 243

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
5	Aménagement d'une place	Commune	Effincourt	02 Ouvrages publics	359,18

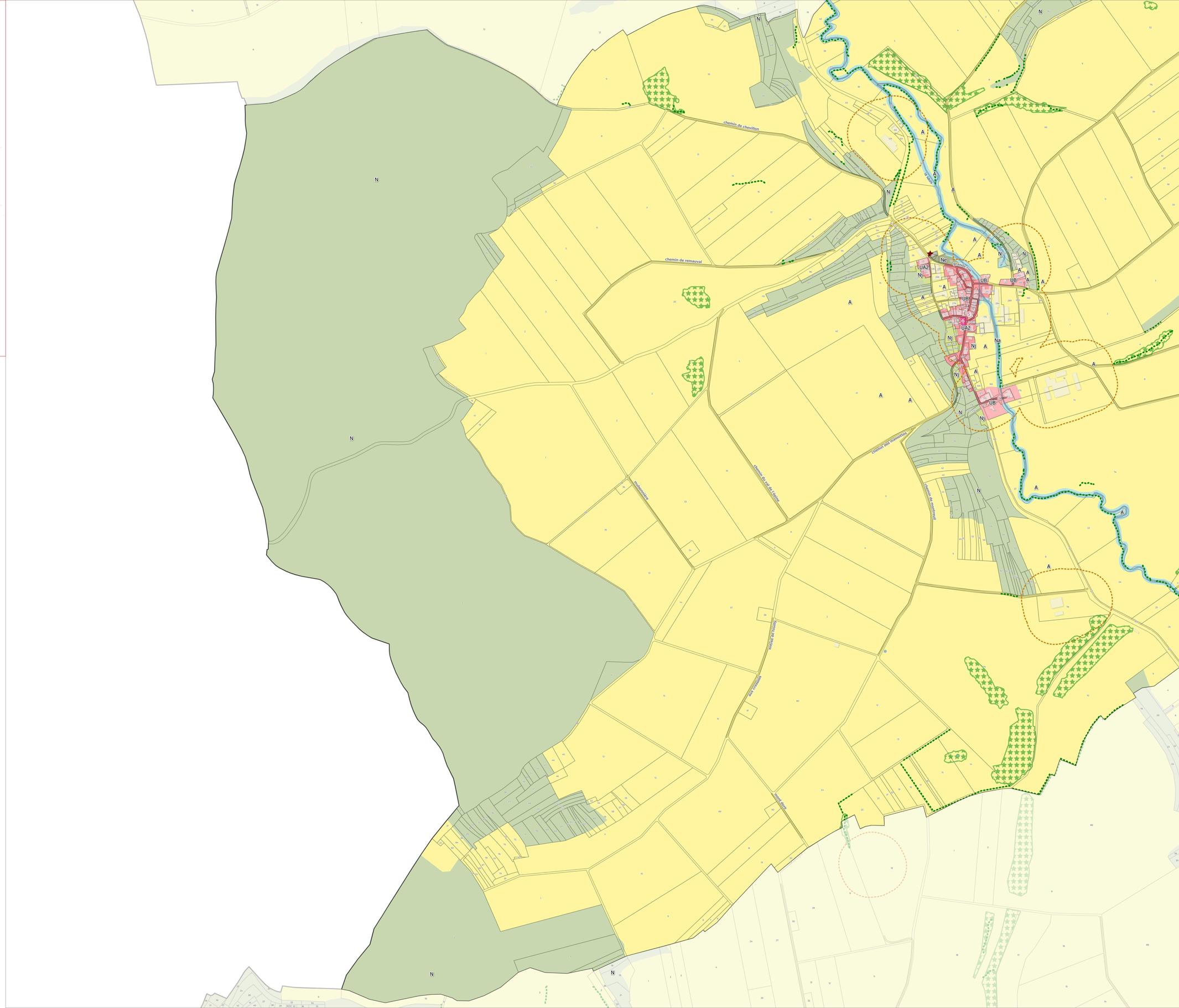

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Épizon - Nord est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4724

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

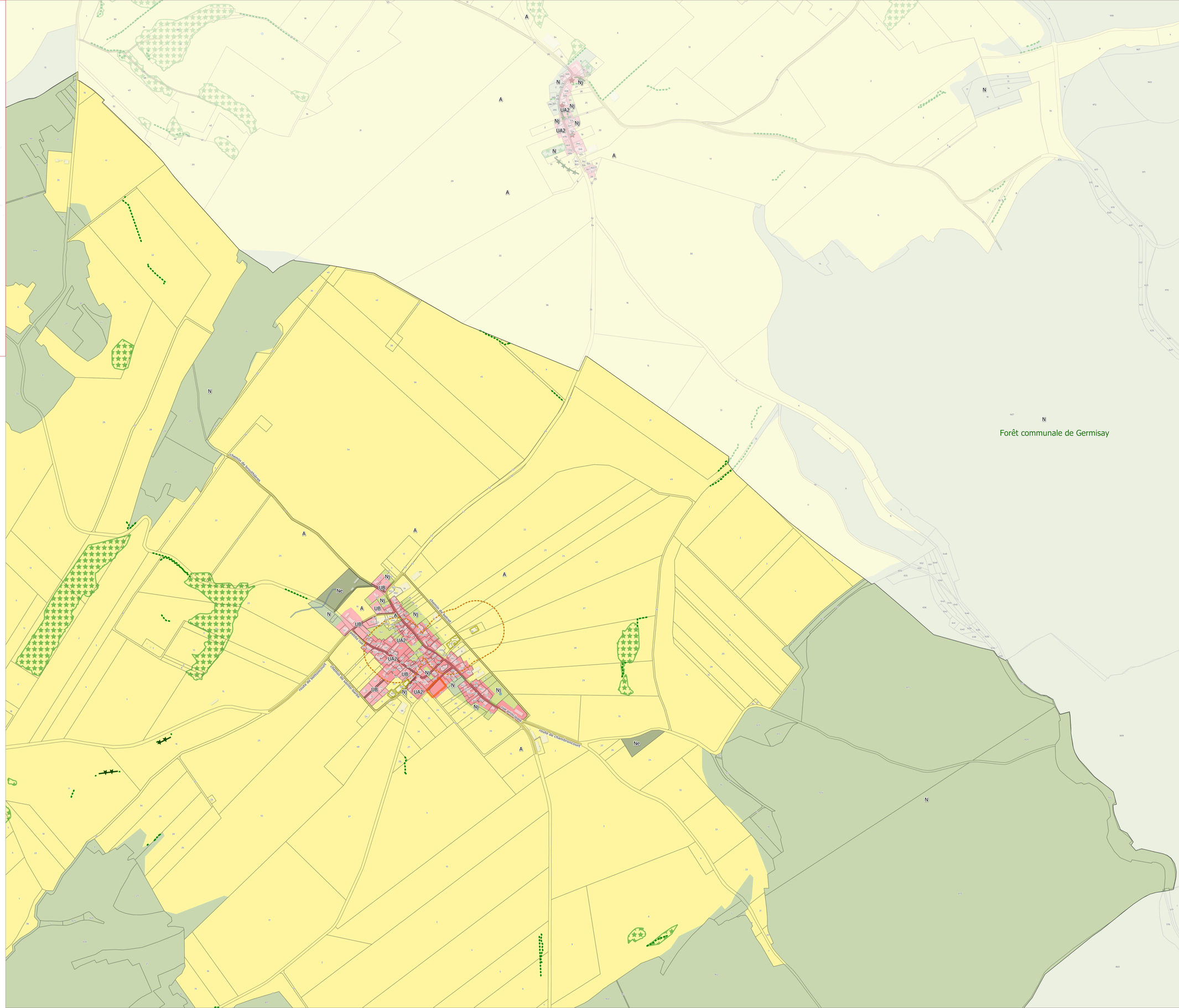

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Épizon - Nord ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

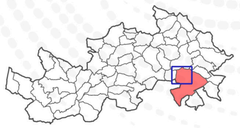



1:4 723

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

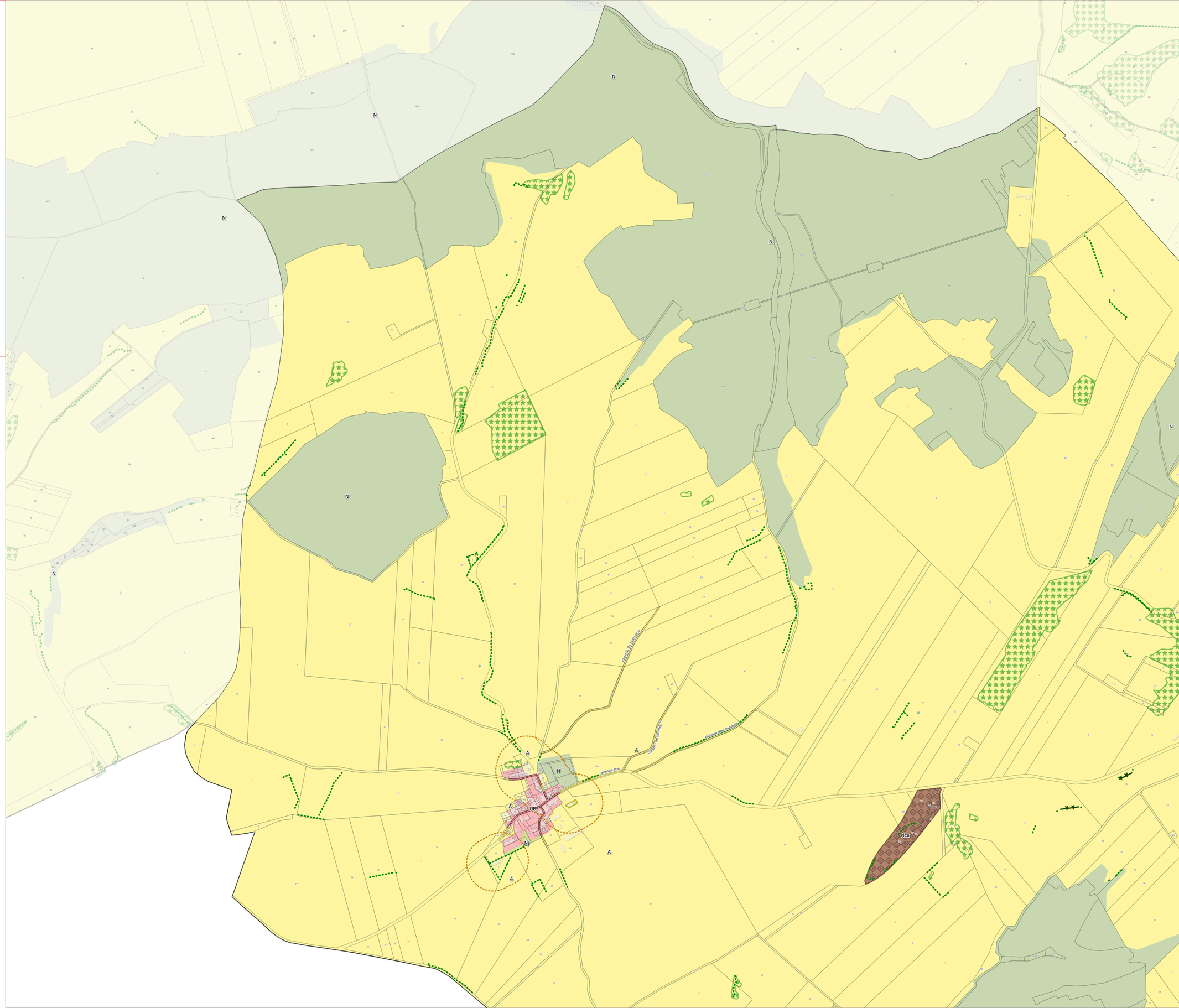

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Épizon - Sud est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 603

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

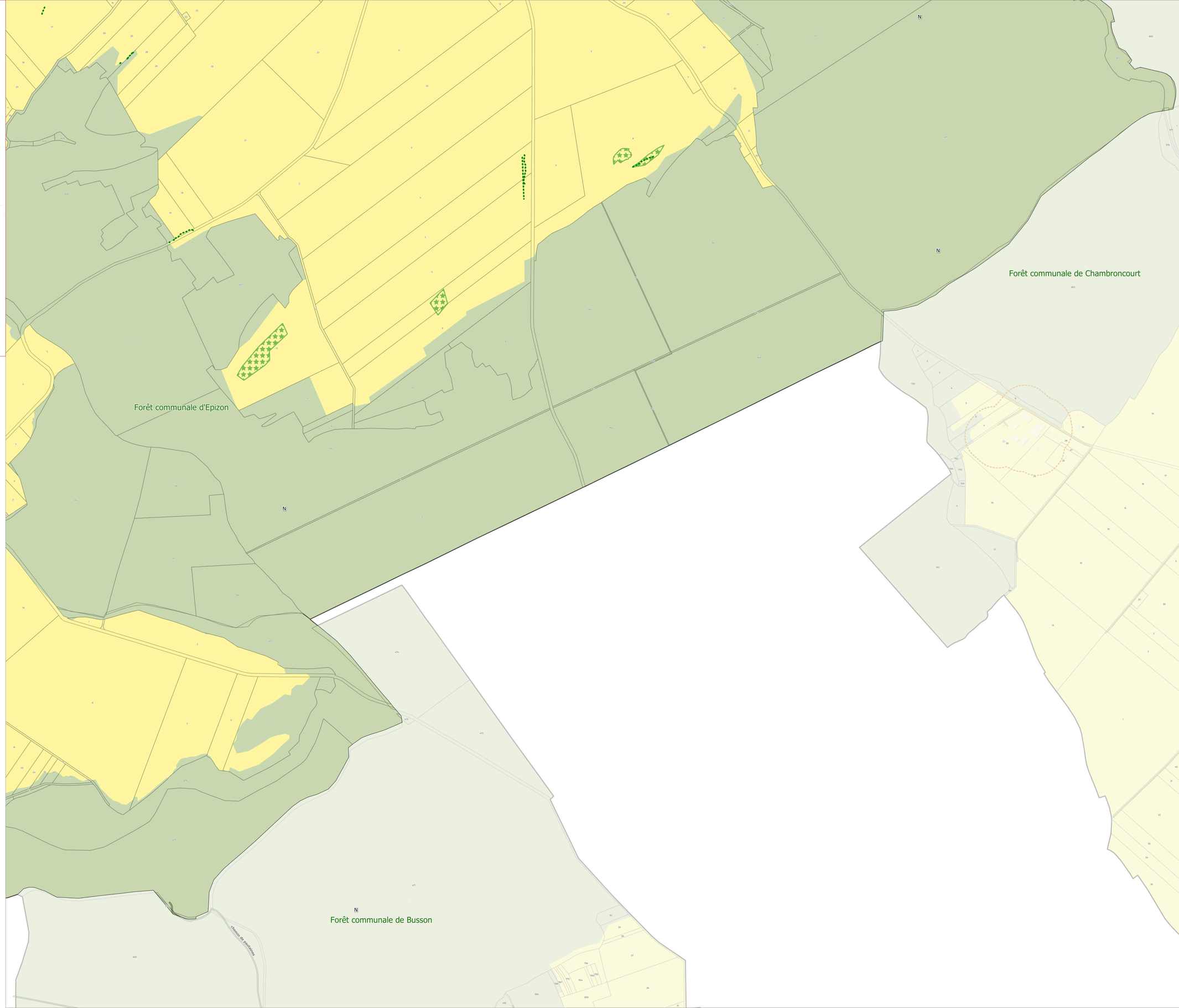

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Épizon -Sud ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

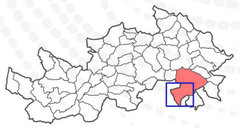

1:6375

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

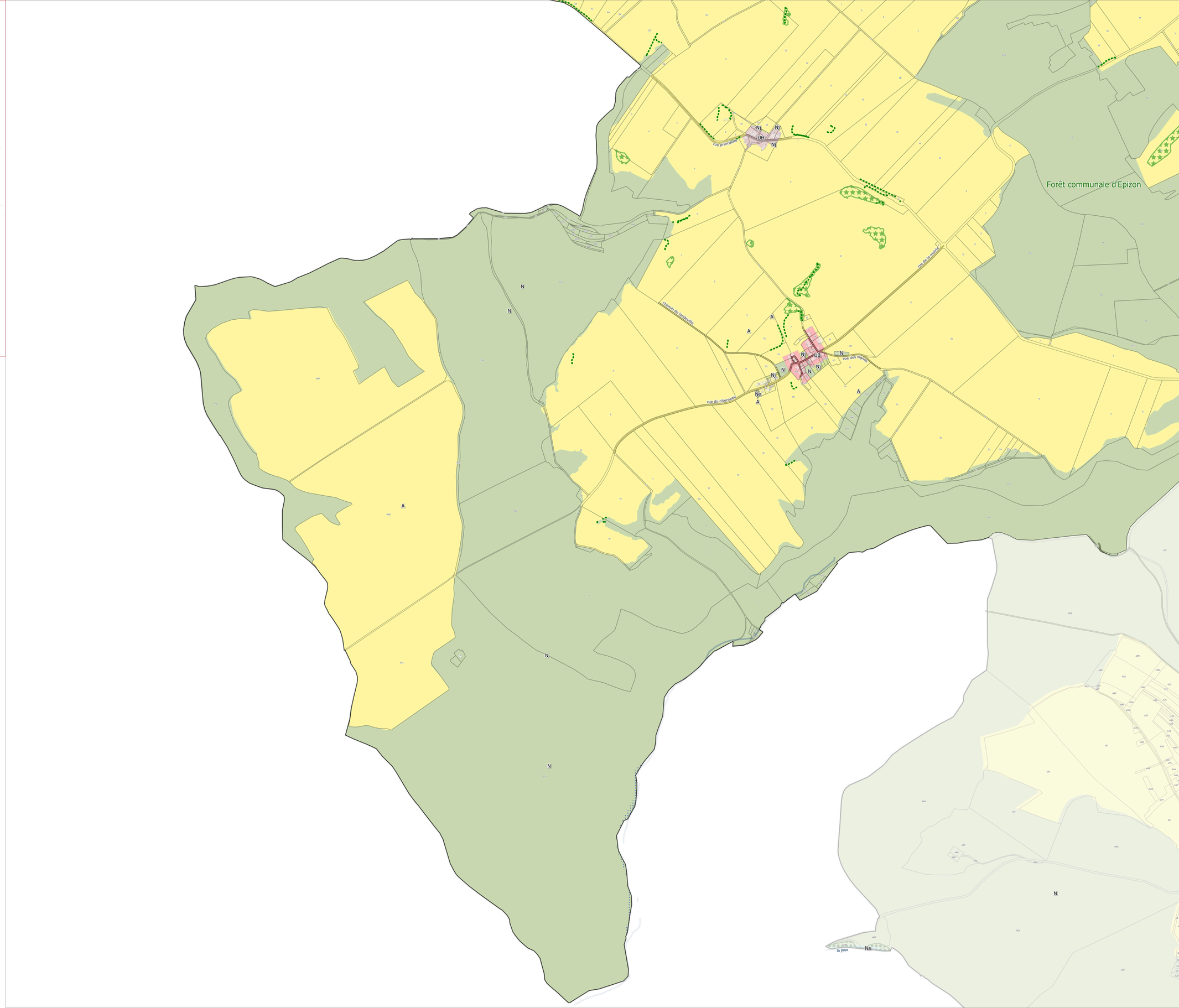

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Ferrière-et-Lafolie - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 642

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

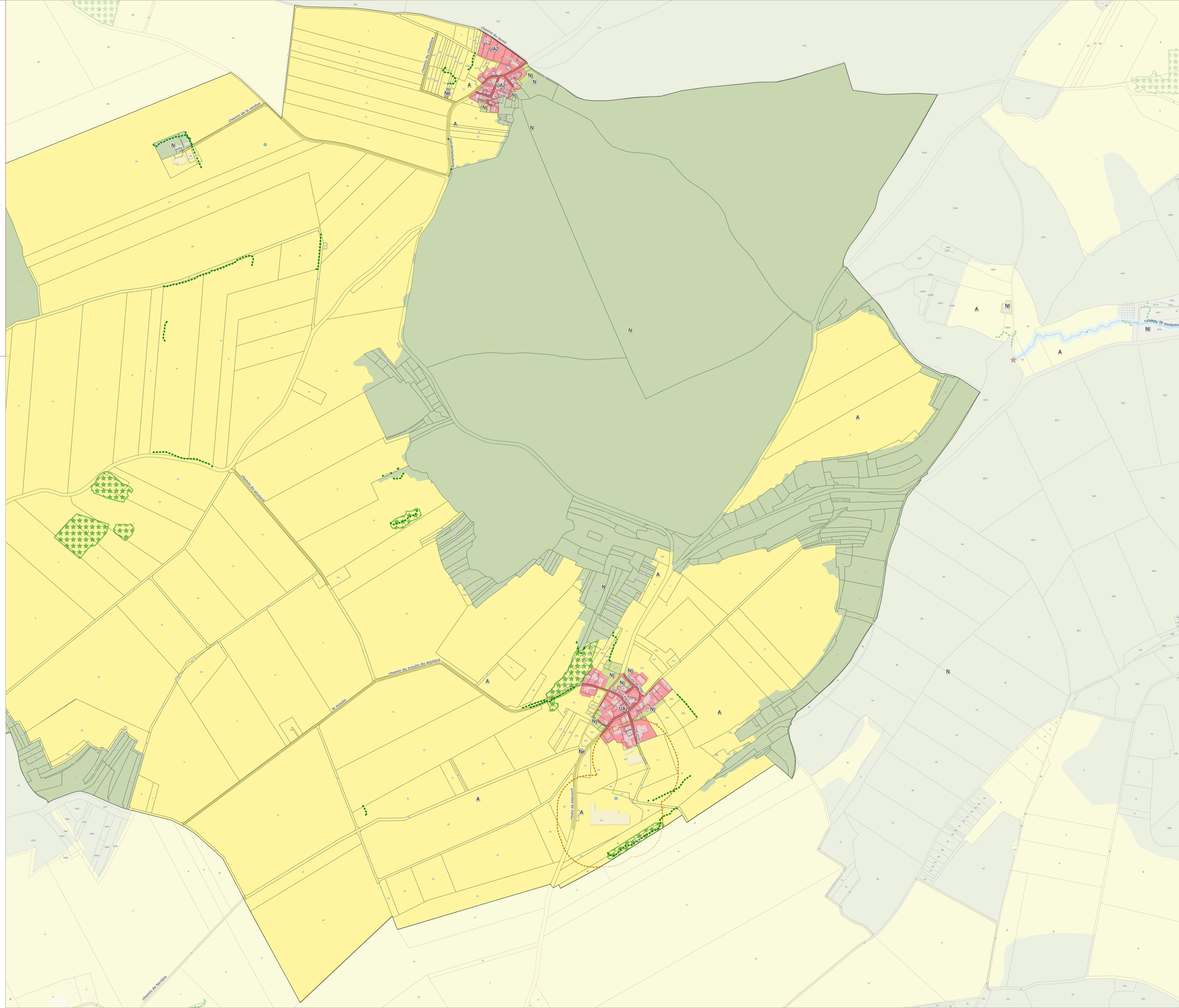

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Ferrière-et-Lafolie - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2946

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

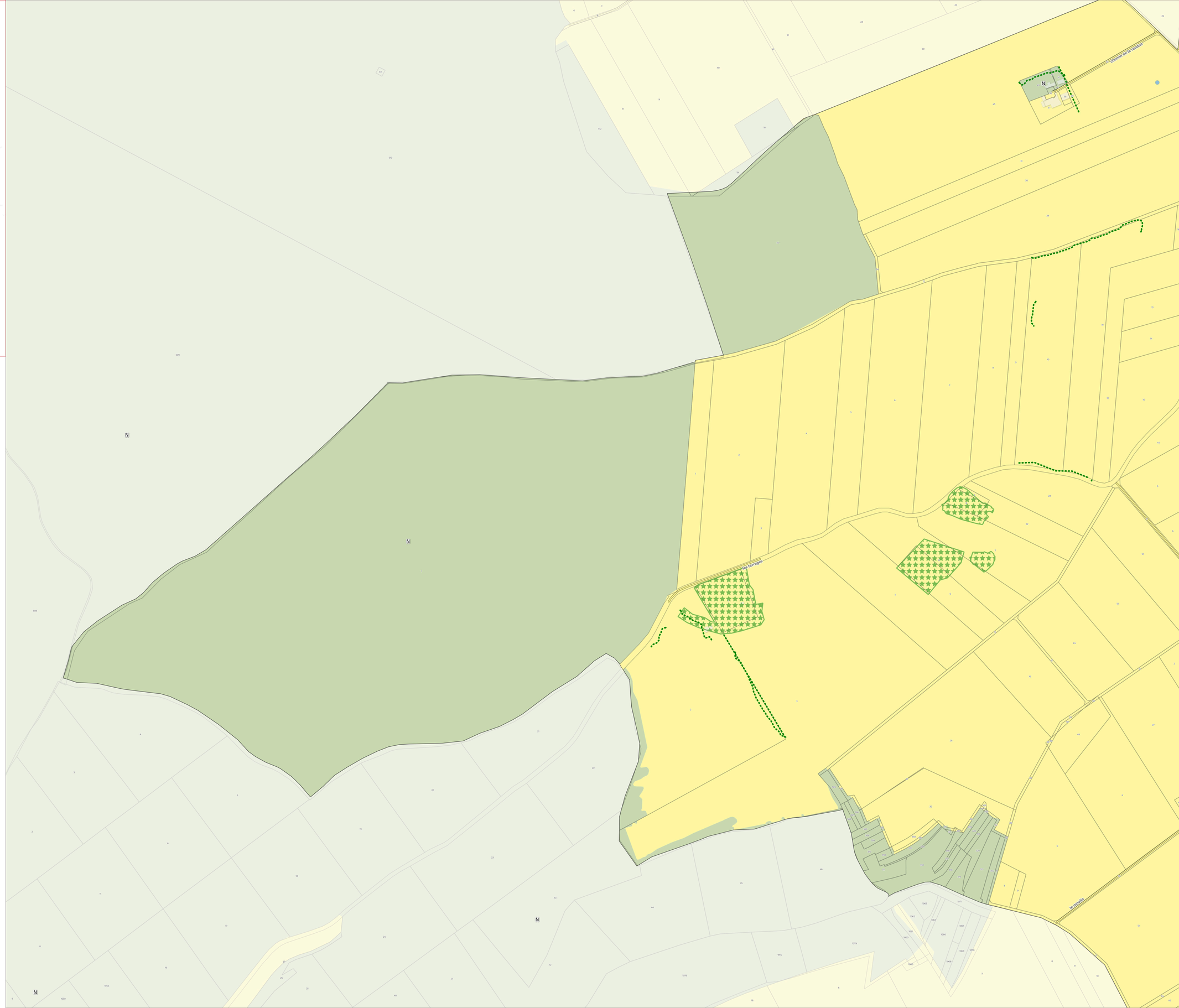

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Flammerécourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 104

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
6	Parc paysager - équipement de loisirs	Commune	Flammerécourt	04 espaces verts / continuités écologiques	3864,93

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune Flammerécourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 537

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

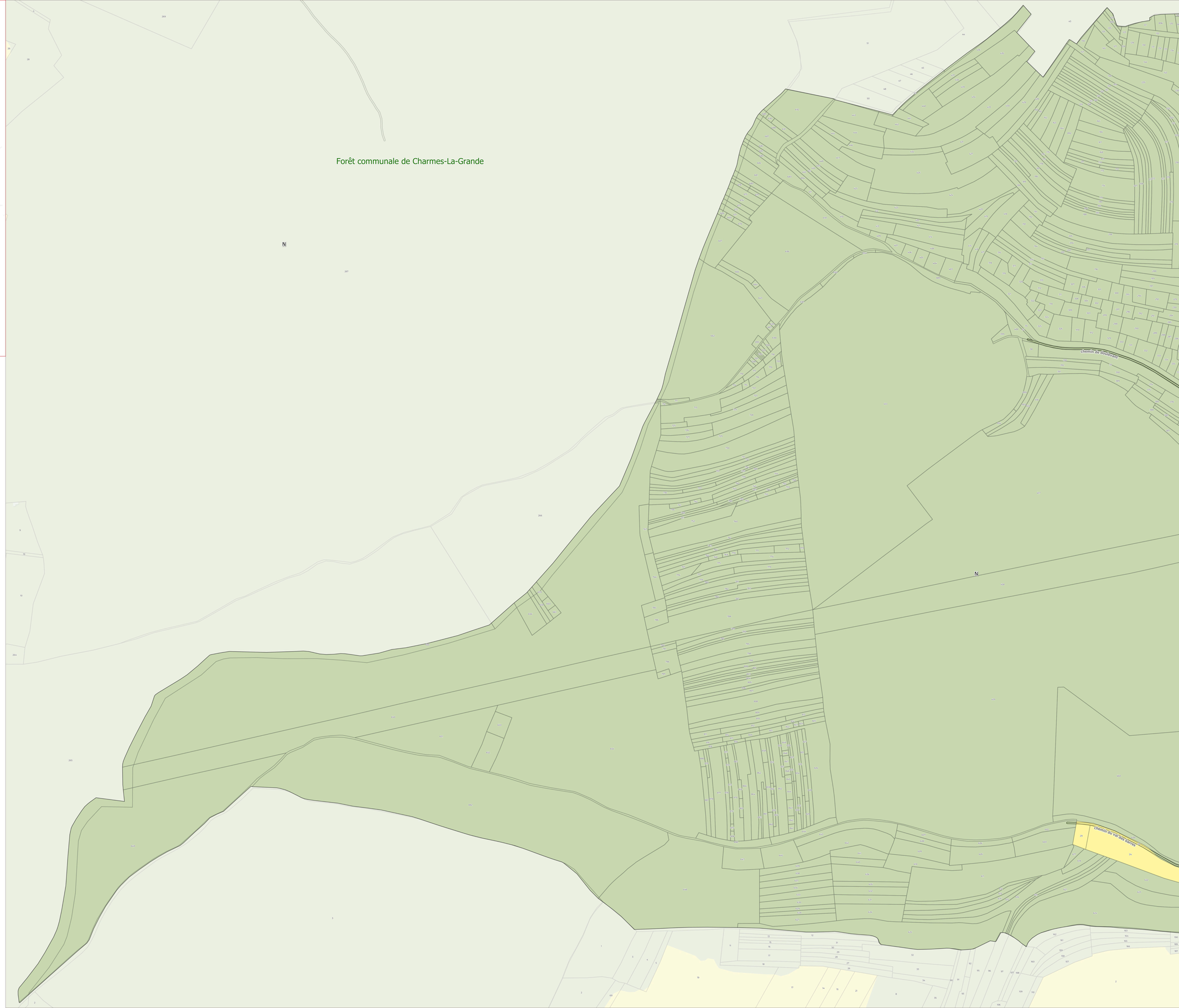

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Fronville - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4308

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
17	Chemin piéton à créer	Commune	Saint-Urbain-Maconcourt	01 Voies publiques	1353,71
7	Chemin à réaménager en voie	Commune	Fronville	01 Voies publiques	2078,34

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Fronville - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 124

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Germay - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3 811

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

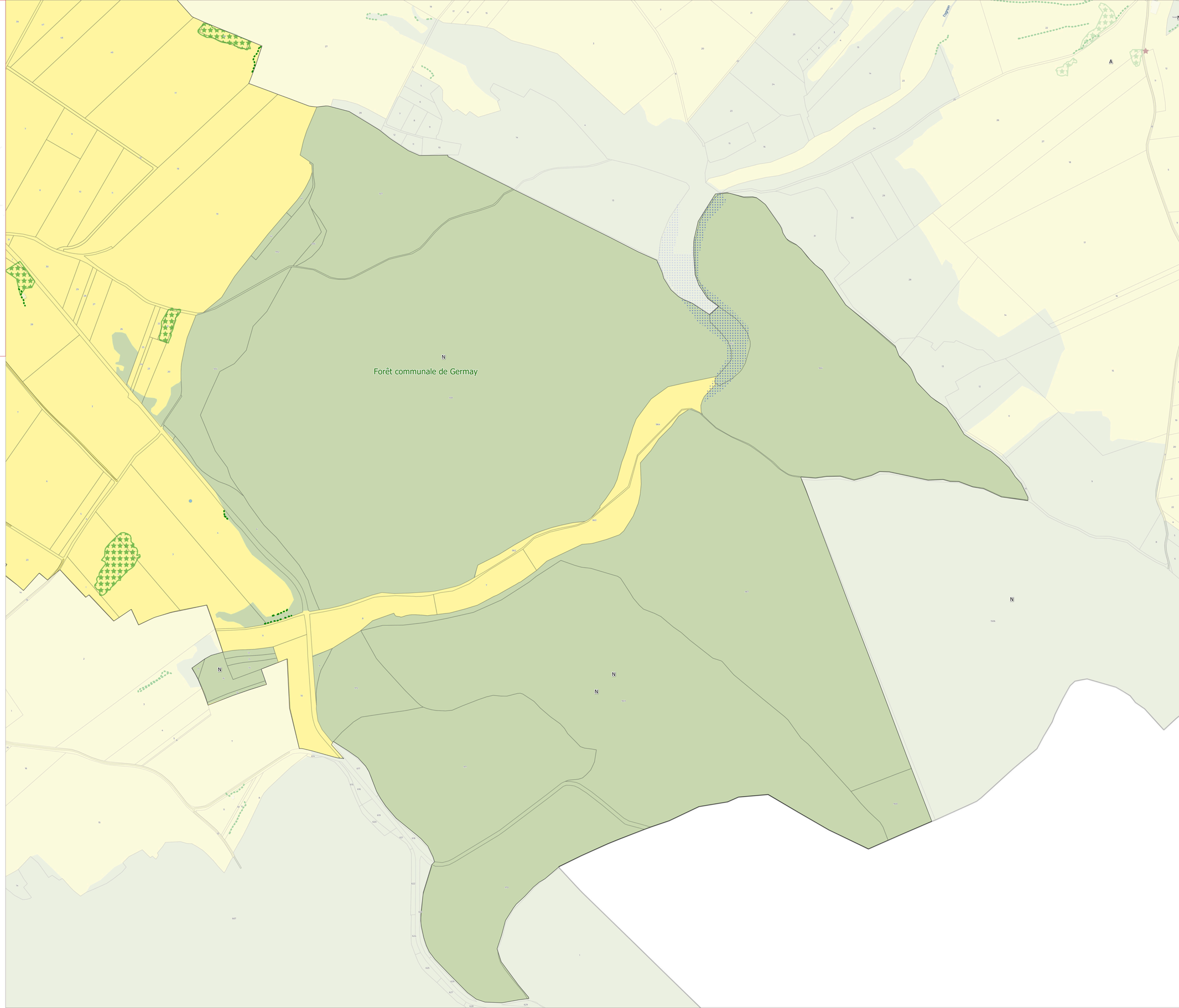

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Germay - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4 216

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune Germisay - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 233

Version du 24-11-2025

CITADIA

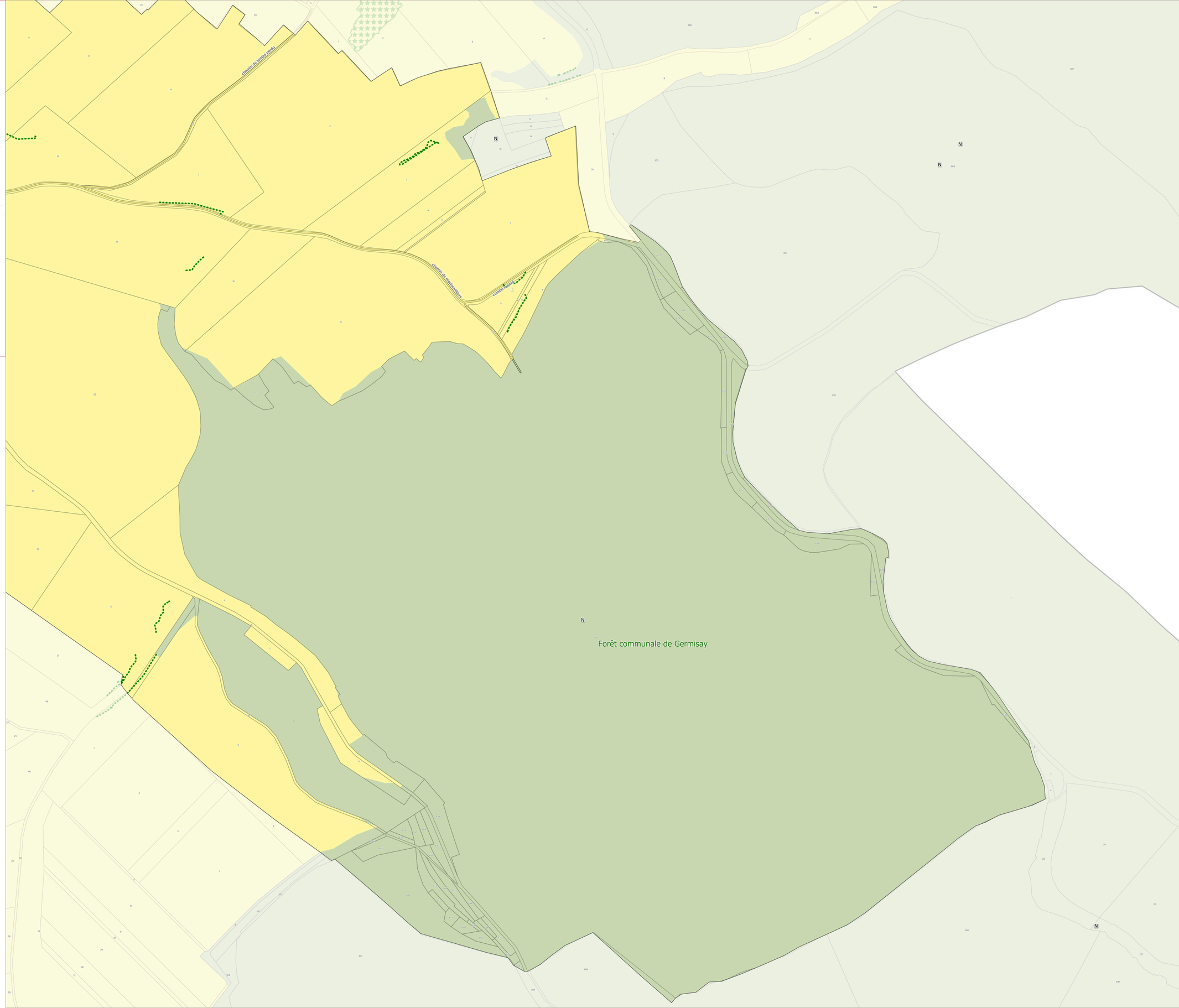

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Germisay - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2814

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

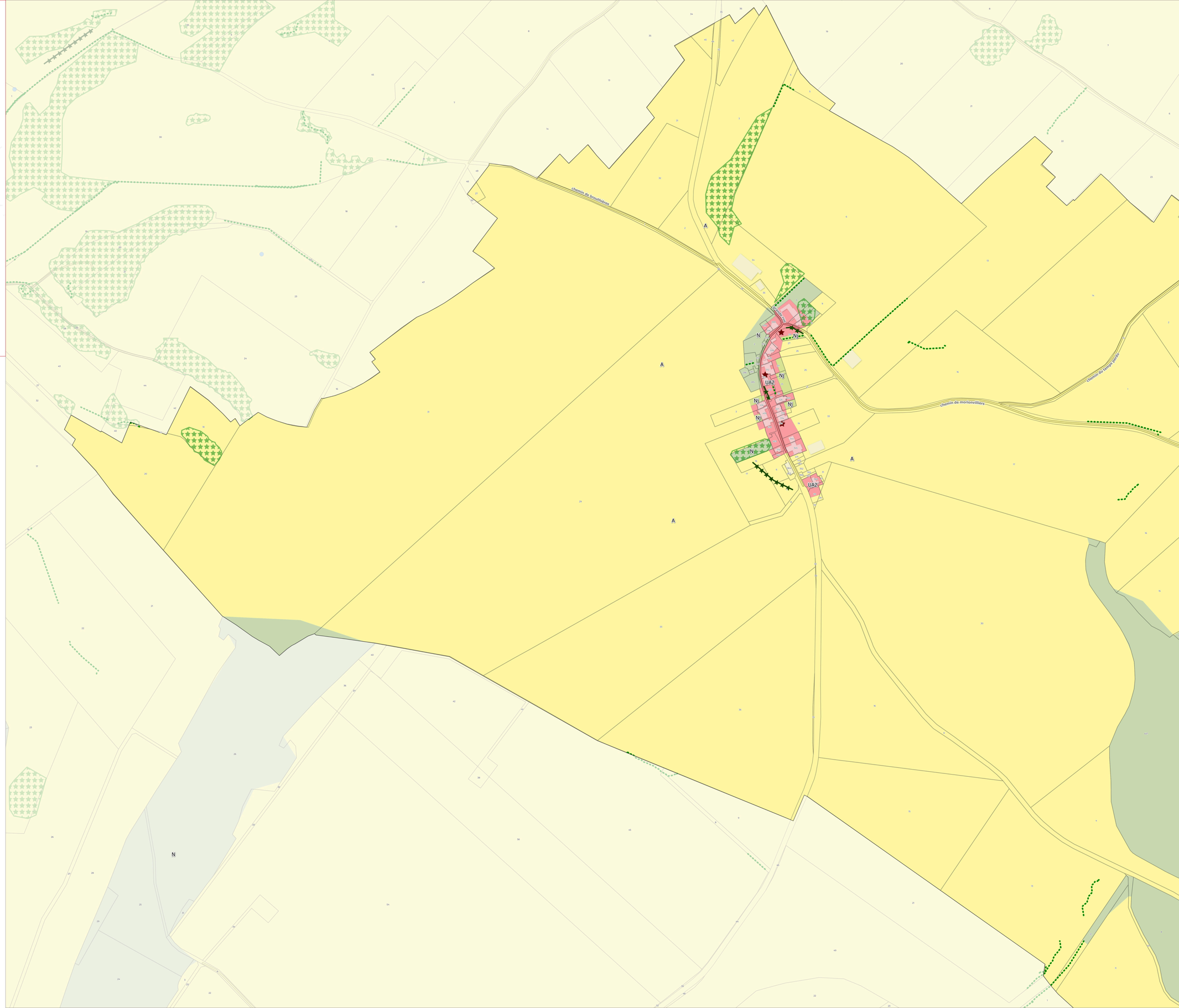

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Gillaumé

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 664

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
22	Installation terminale branchée (ITE) /Infrastructure ferroviaire privée/ plateforme logistique	ANDRA	Cirfontaines-en-Ornois	02 Ouvrages publics	328582,19
22	Installation terminale branchée (ITE) /Infrastructure ferroviaire privée/ plateforme logistique	ANDRA	Gillaumé	02 Ouvrages publics	92647,39

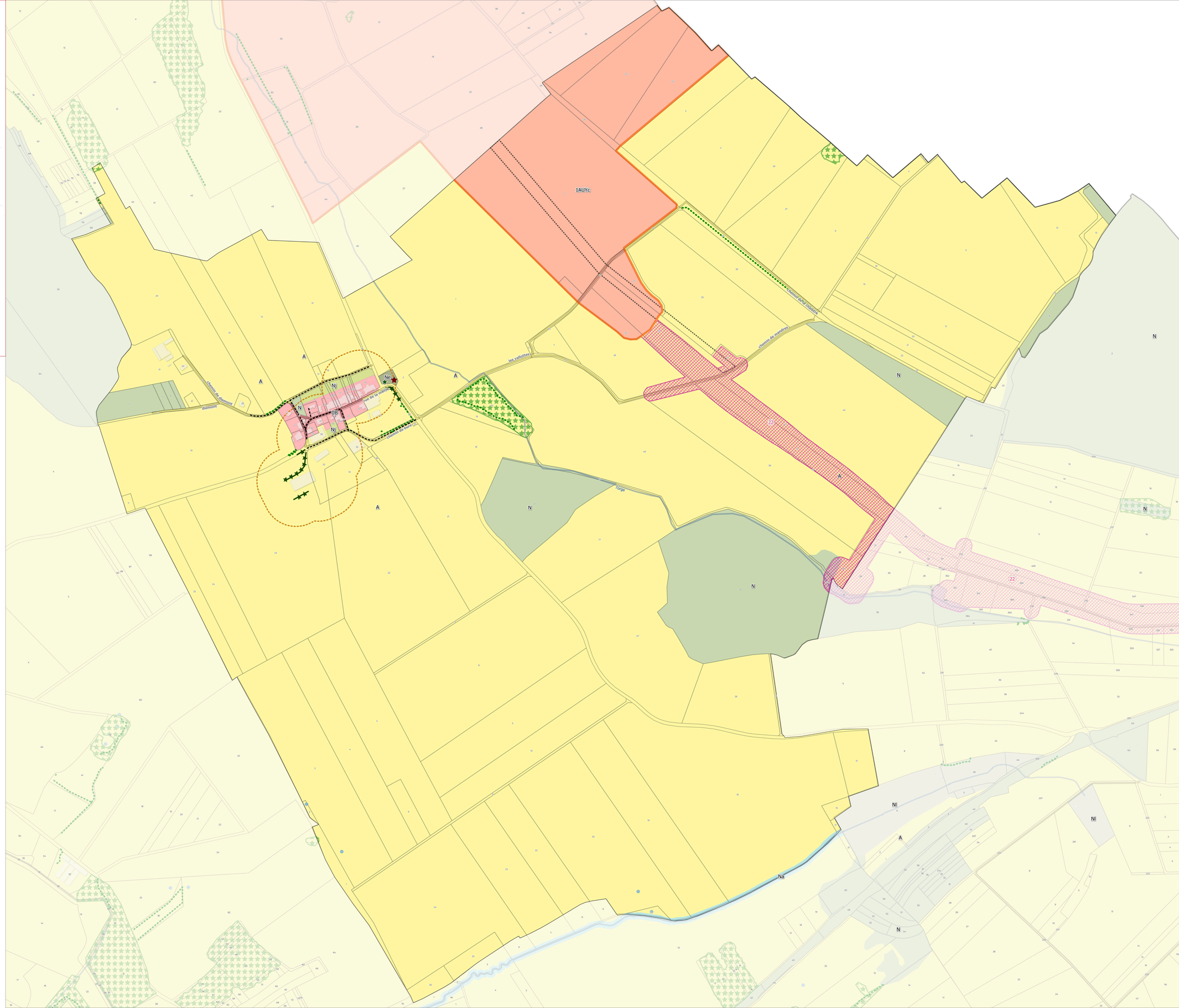

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Gudmont-Villiers - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 571

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

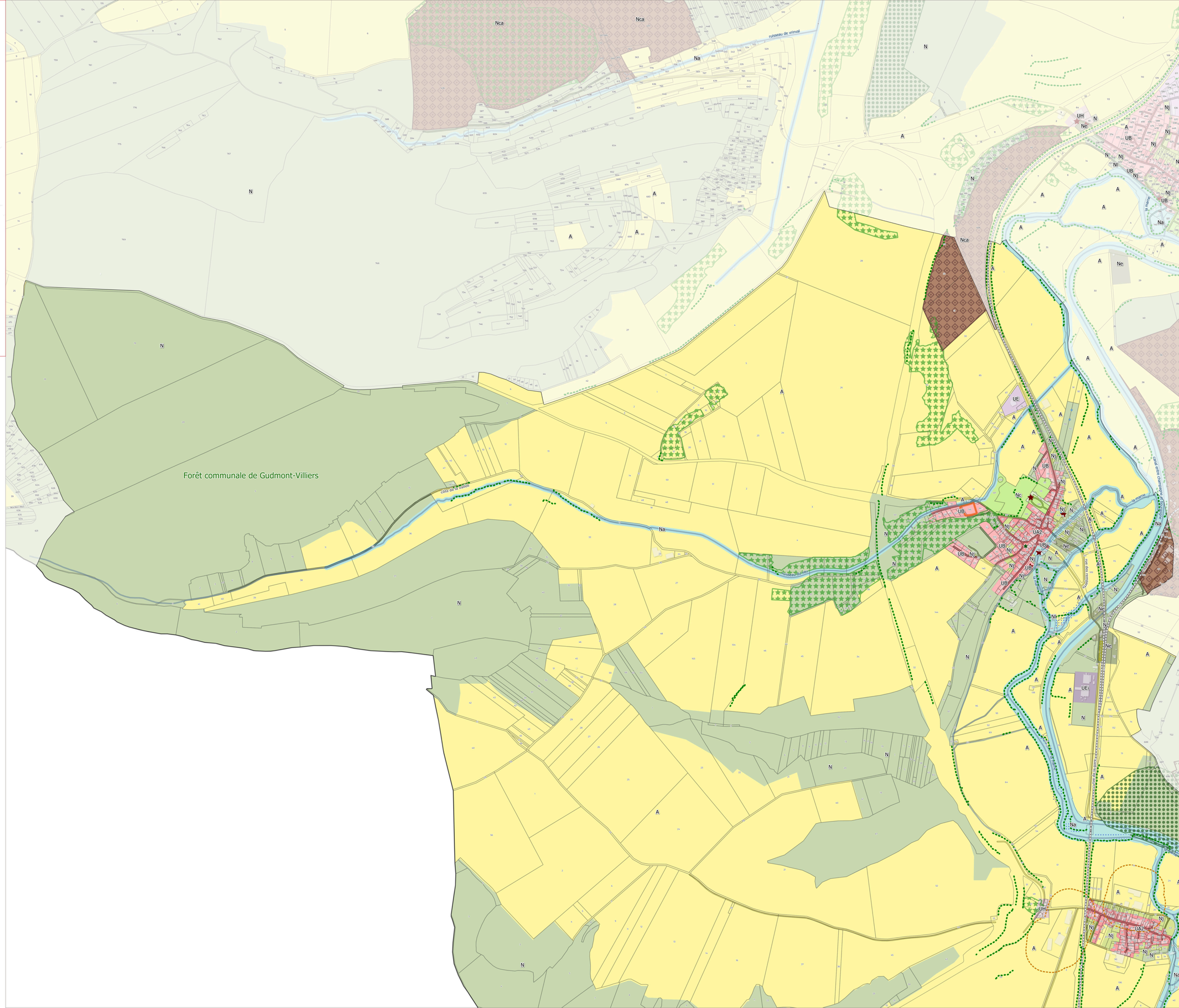

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Gudmont-Villiers - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

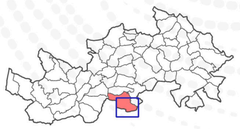



1:5 225

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

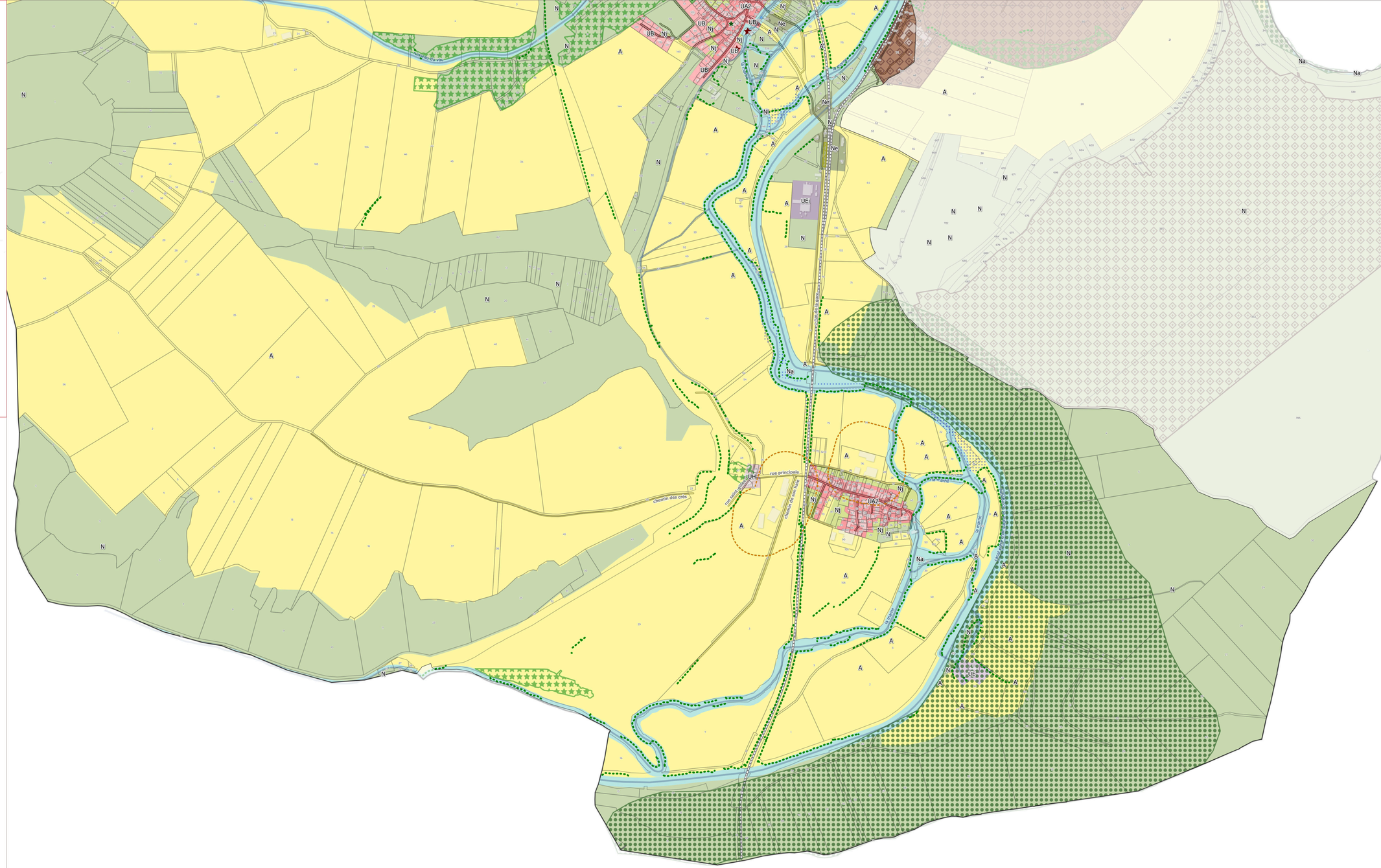

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Guindrecourt-aux-Ormes

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4455

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

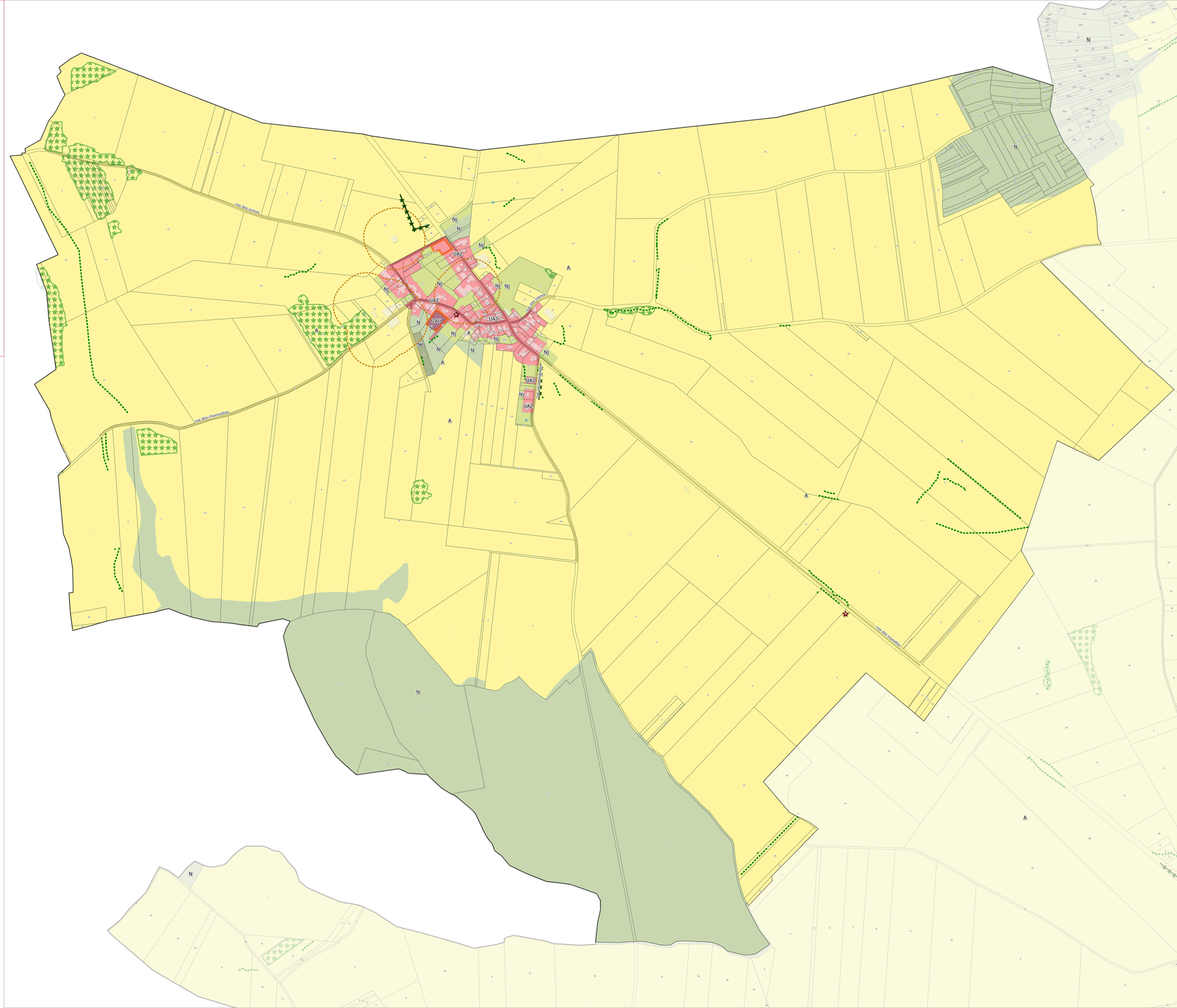

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Centre Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

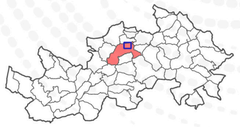

1:1 665

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Centre Ouest Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 570

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Centre Ouest Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2797

Version du 24-11-2025

CITADIA

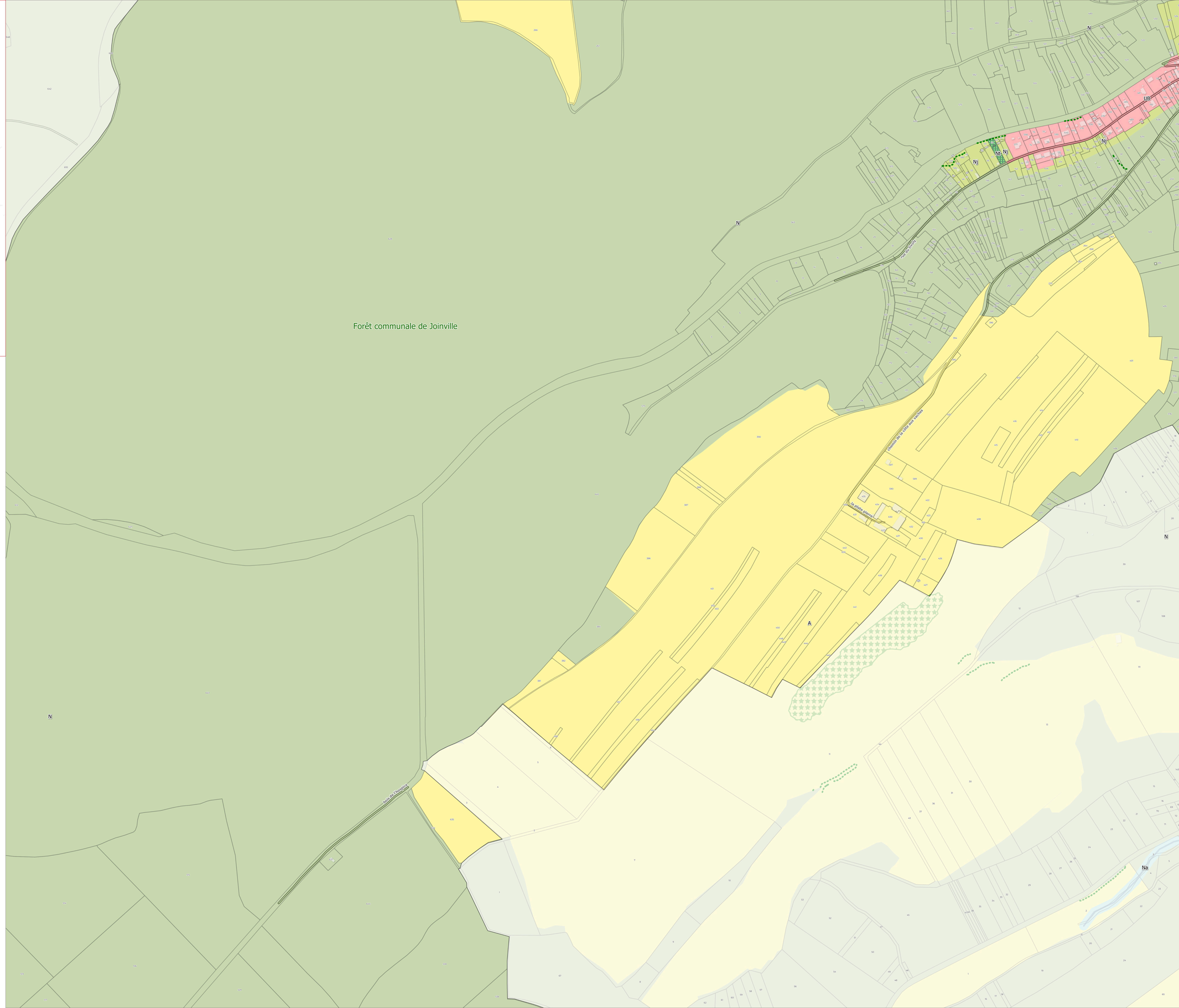

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Centre Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2366

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
8	Extension du cimetière	Commune	Joinville	02 Ouvrages publics	4726,77
9	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	183,28
10	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	239,63

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Est Centre

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 928

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Est Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:1 629

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

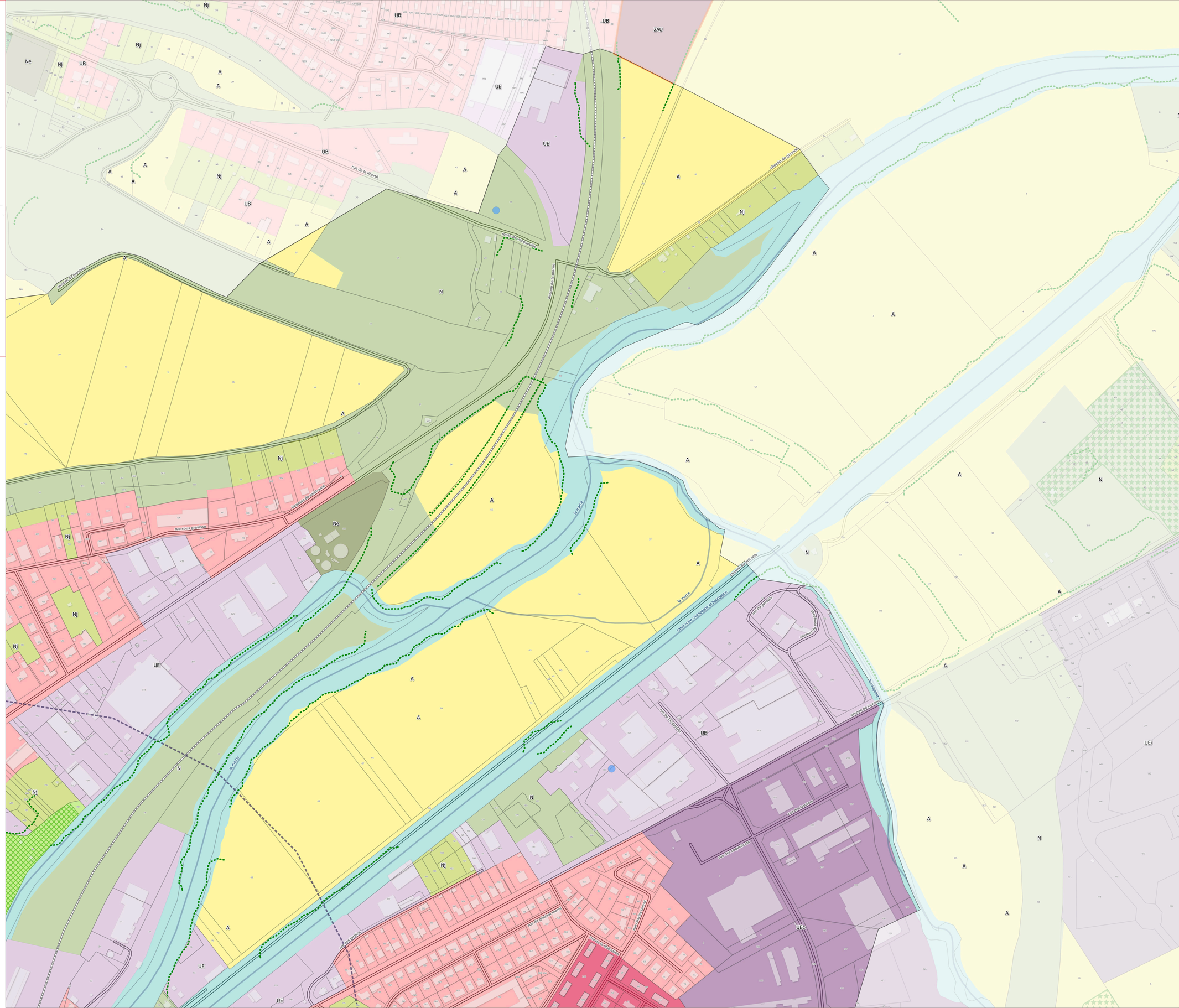

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 082

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

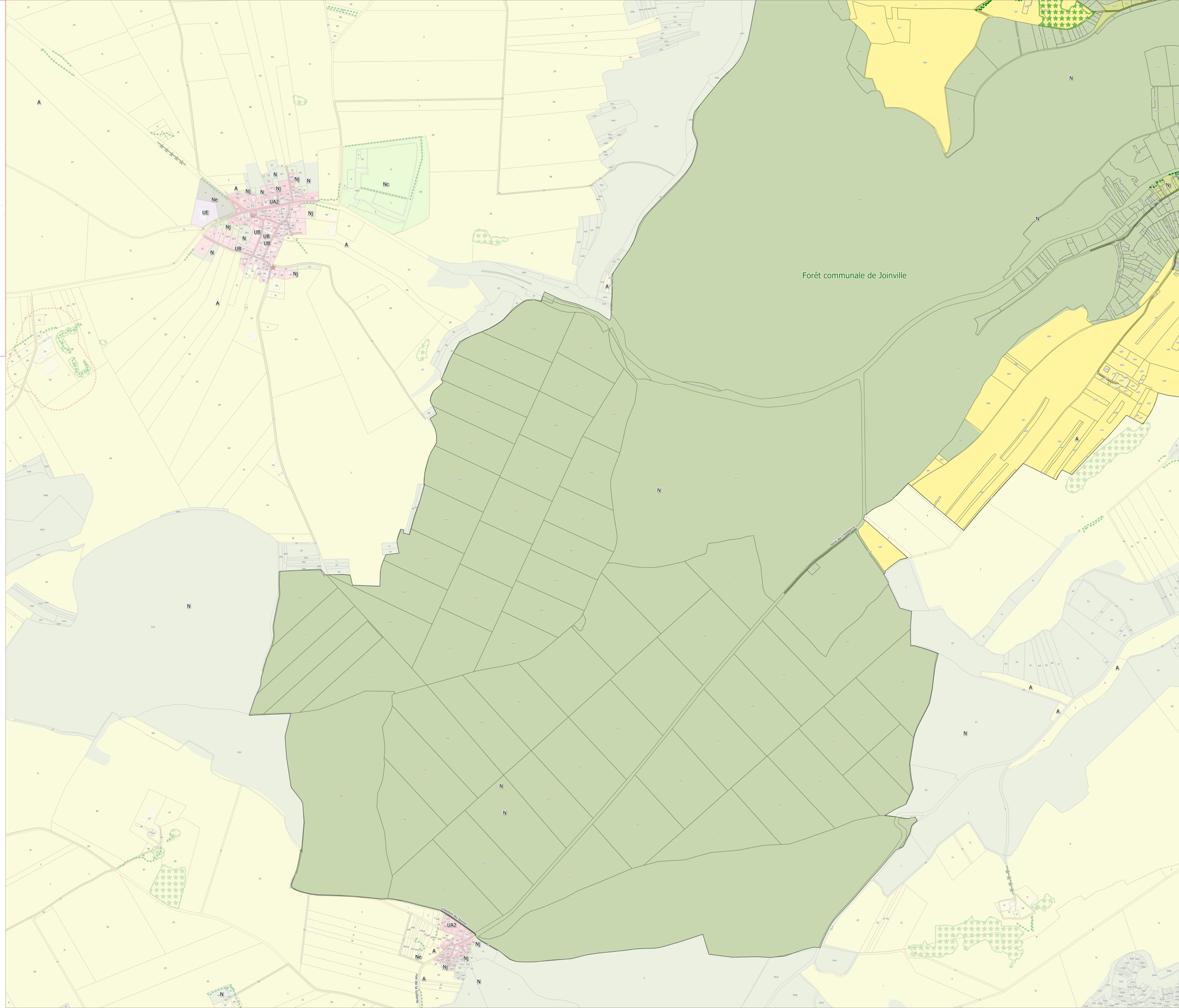

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Joinville - Sud est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 671

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 80 160 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Leschères-sur-le-Blaiseron - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

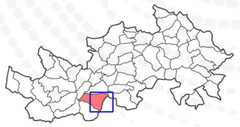

1:5 372

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

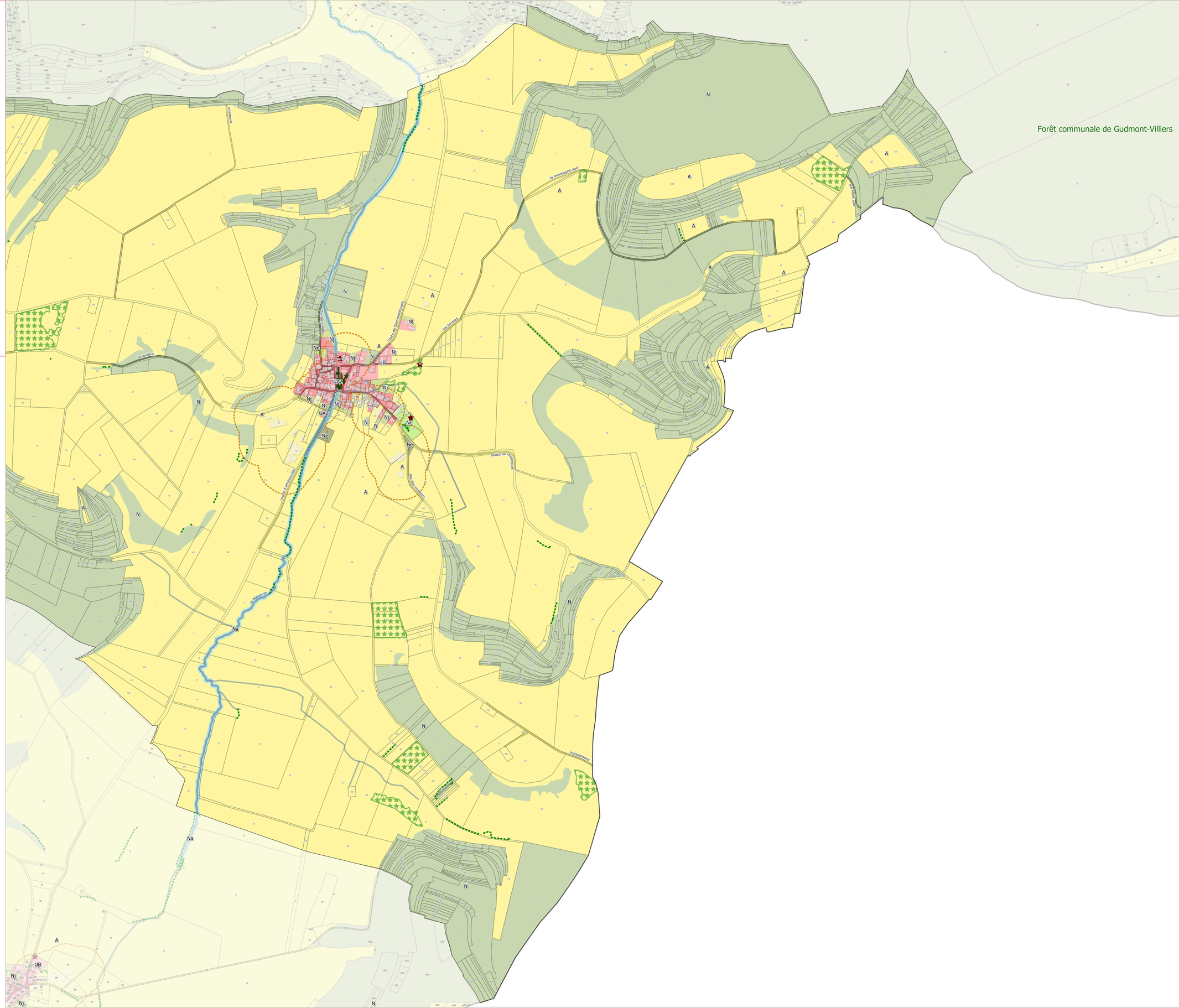

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Leschères-sur-le-Blaiseron - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 268

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

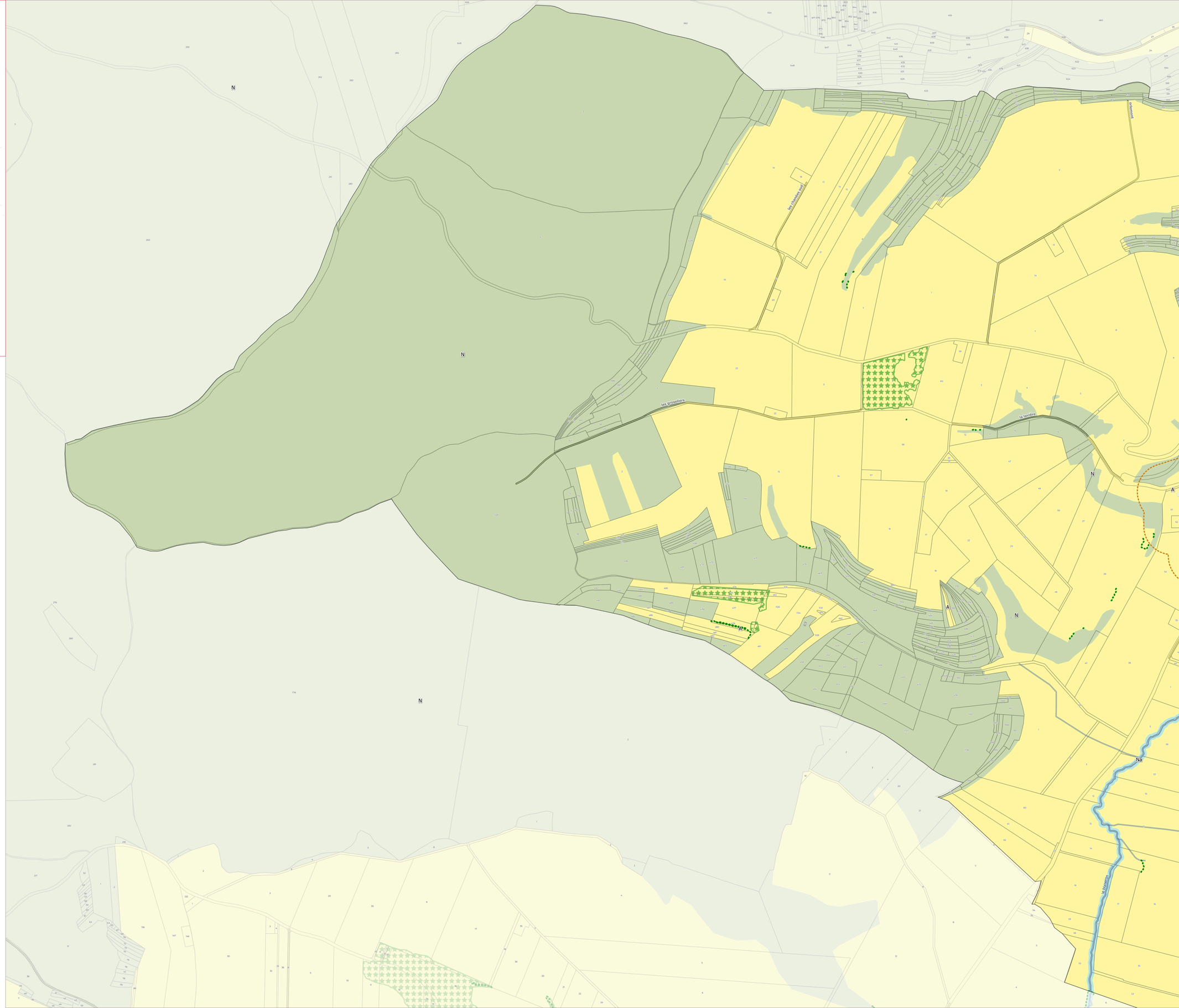

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Lezéville - Centre

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:6 518

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)
11	Elargissement de la voie	Commune	Lezéville 01 Voies publiques	82,91

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Lezéville - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 869

Version du 24-11-2025

CITADIA

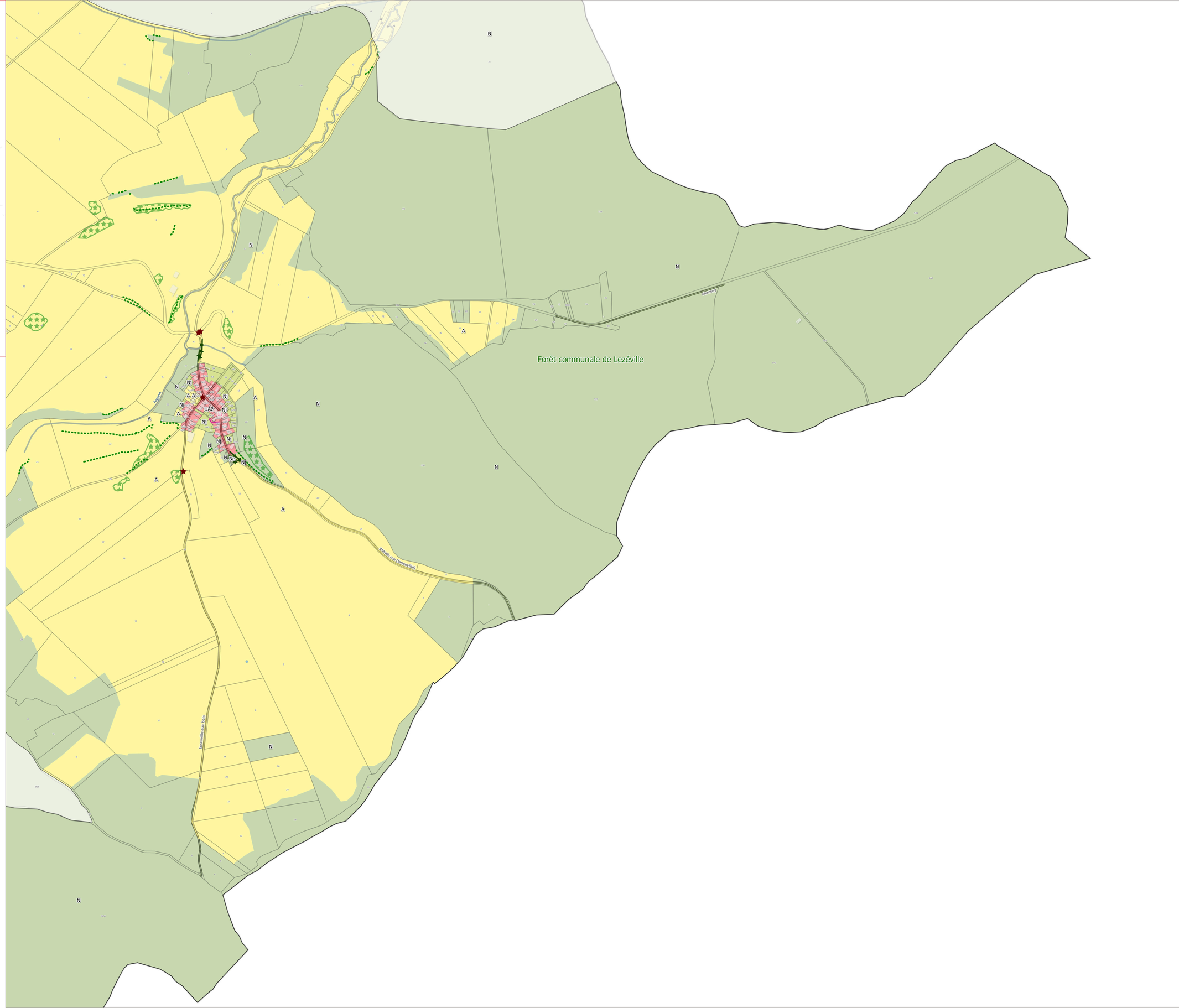

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
11	Elargissement de la voie	Commune	Lezéville	01 Voies publiques	82,91

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Lezéville - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 605

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Mathons - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4722

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Mathons - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 078

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Mertrud - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 572

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

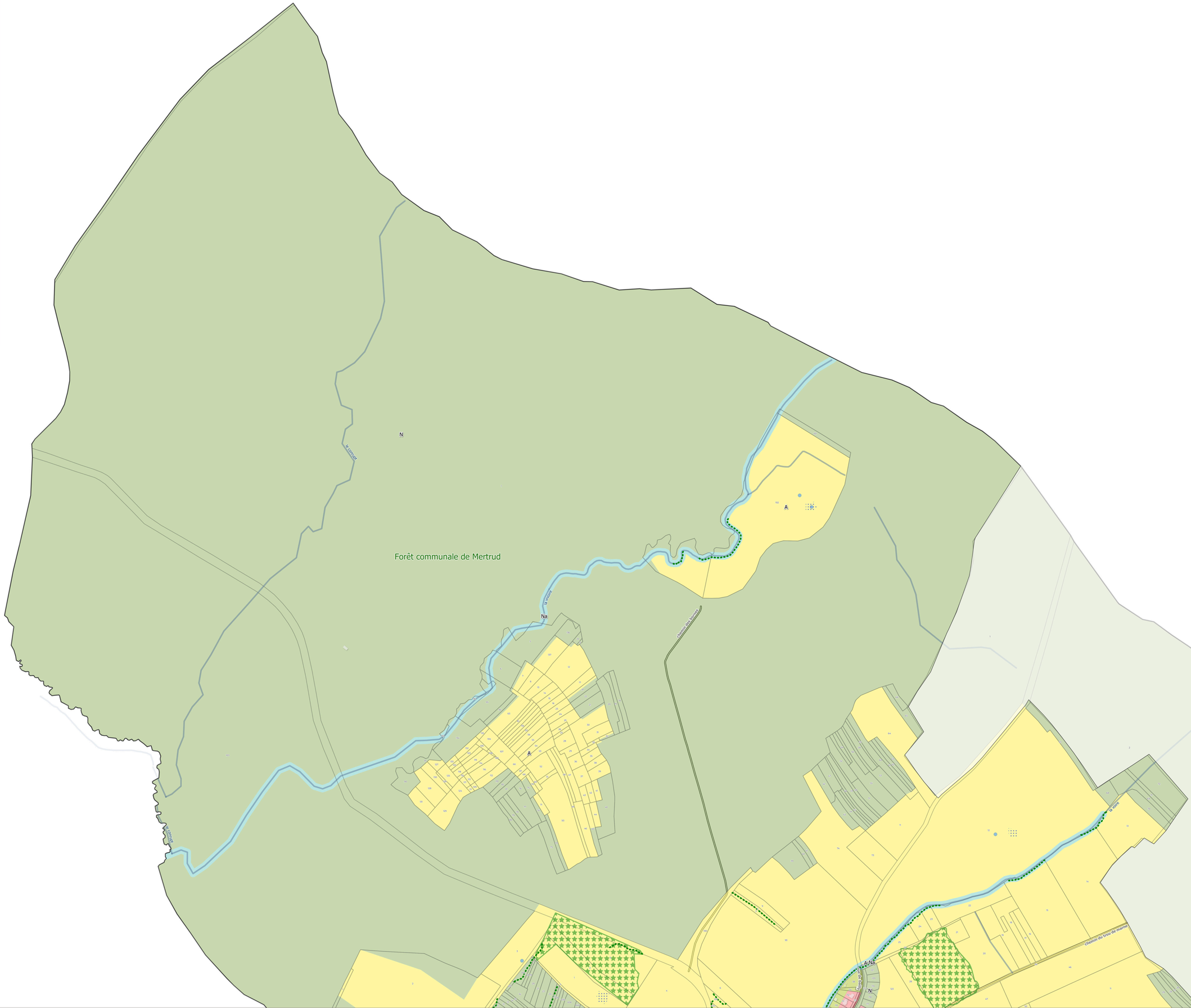

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Mertrud - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3 538

Version du 24-11-2025

CITADIA

Forêt communale de Dommartin-Le-Saint-Pere

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Montreuil-sur-Thonnance

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 177

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

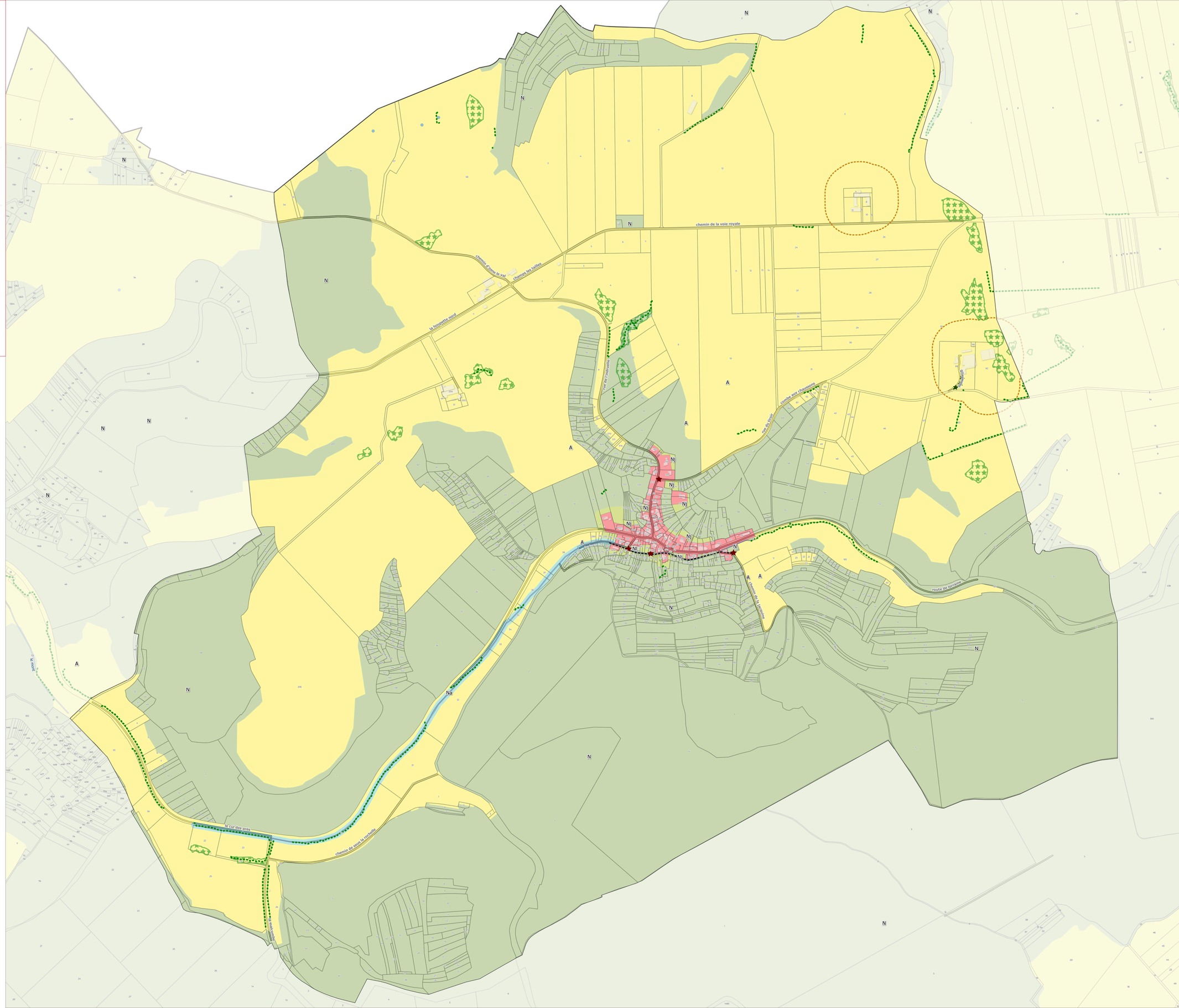

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Morionvilliers

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4810

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Forêt communale de Germisay

Forêt communale de Chambroncourt

chemin de la vendue
chemin de valle
chemin de chemin grand
chemin de grand
chemin d'aulnois
chemin de vaux
allée du château
chemin de samson
rue ancienne chapelle
chemin de rebeauvau
chemin de trampot
chemin du chevaloir
rue de montsaintfleux

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Mussey-sur-Marne - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 329

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
12	Extension cimetière	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	1826,41
13	Parking	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	443,77
14	Requalification de la place Ernest Mallet	Commune	Mussey-sur-Marne 02	Ouvrages publics	511,09

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Mussey-sur-Marne - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 522

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Forêt communale de Mussey

Chemin du cul du bau

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune Nomécourt - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 203

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

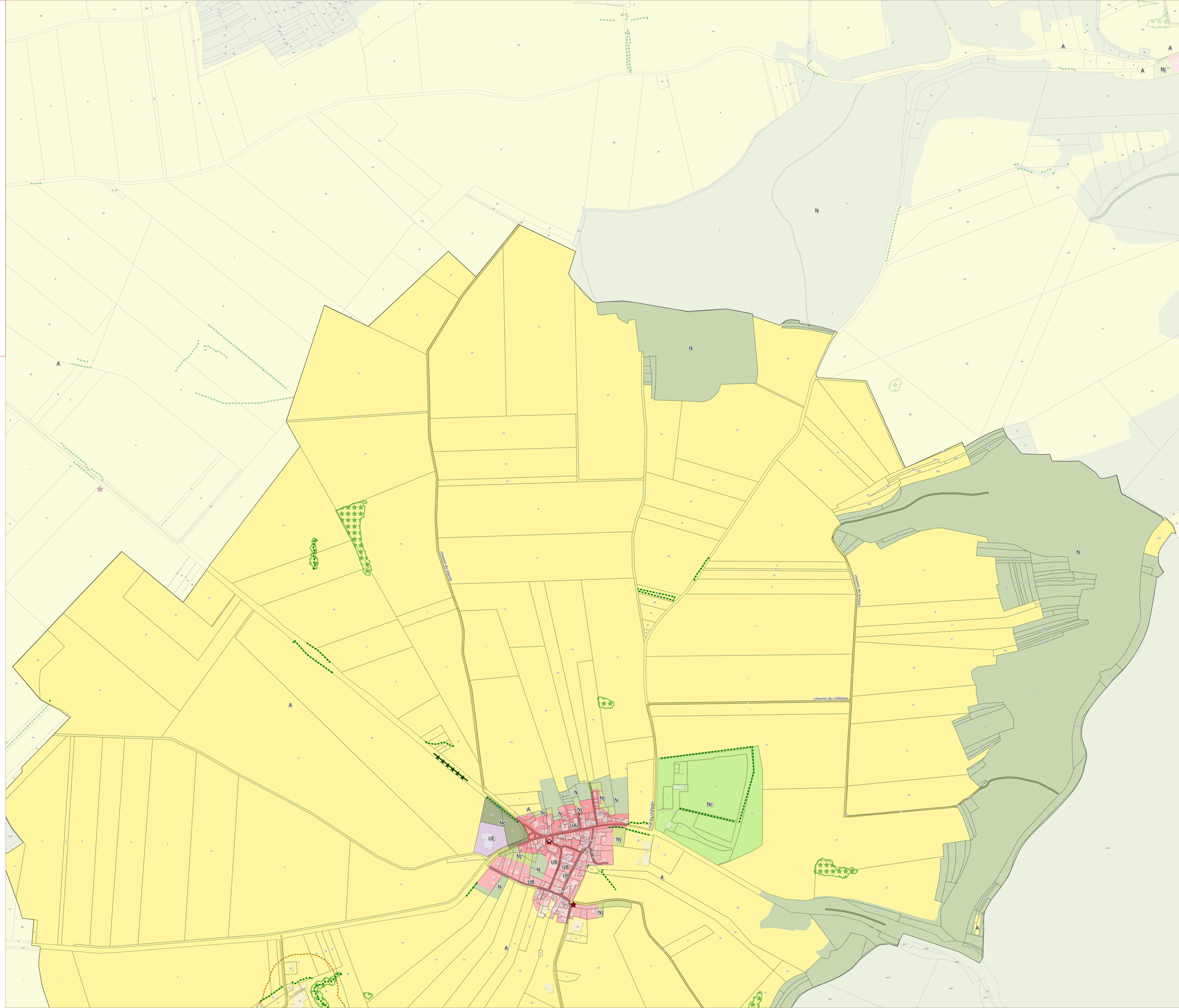

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Nomécourt - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 936

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Noncourt-sur-le-Rongeant - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 970

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)
15	Aménagement d'un parking	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	944,59
16	Emplacement réservé pour parking du cimetière	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	516,77

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Noncourt-sur-le-Rongeant - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2855

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Nully - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:4 864

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Nully - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4412

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

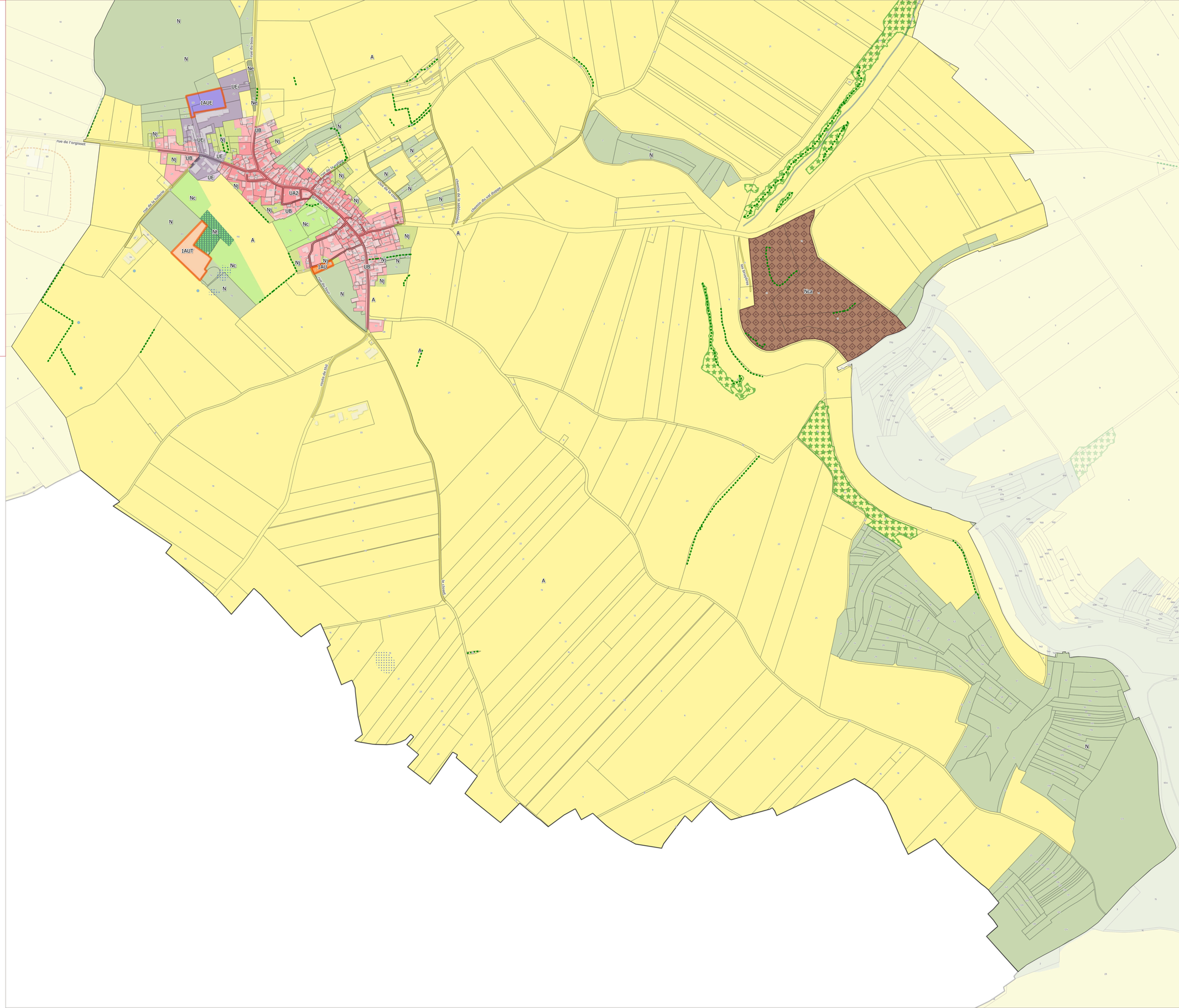

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Pansey - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

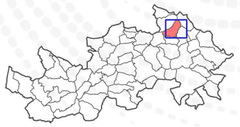



1:4 968

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
5	Aménagement d'une place	Commune	Effincourt	02 Ouvrages publics	359,18
4	Création de cheminements et de voies d'accès	Commune	Échenay	01 Voies publiques	3034,72

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Pansey - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 069

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

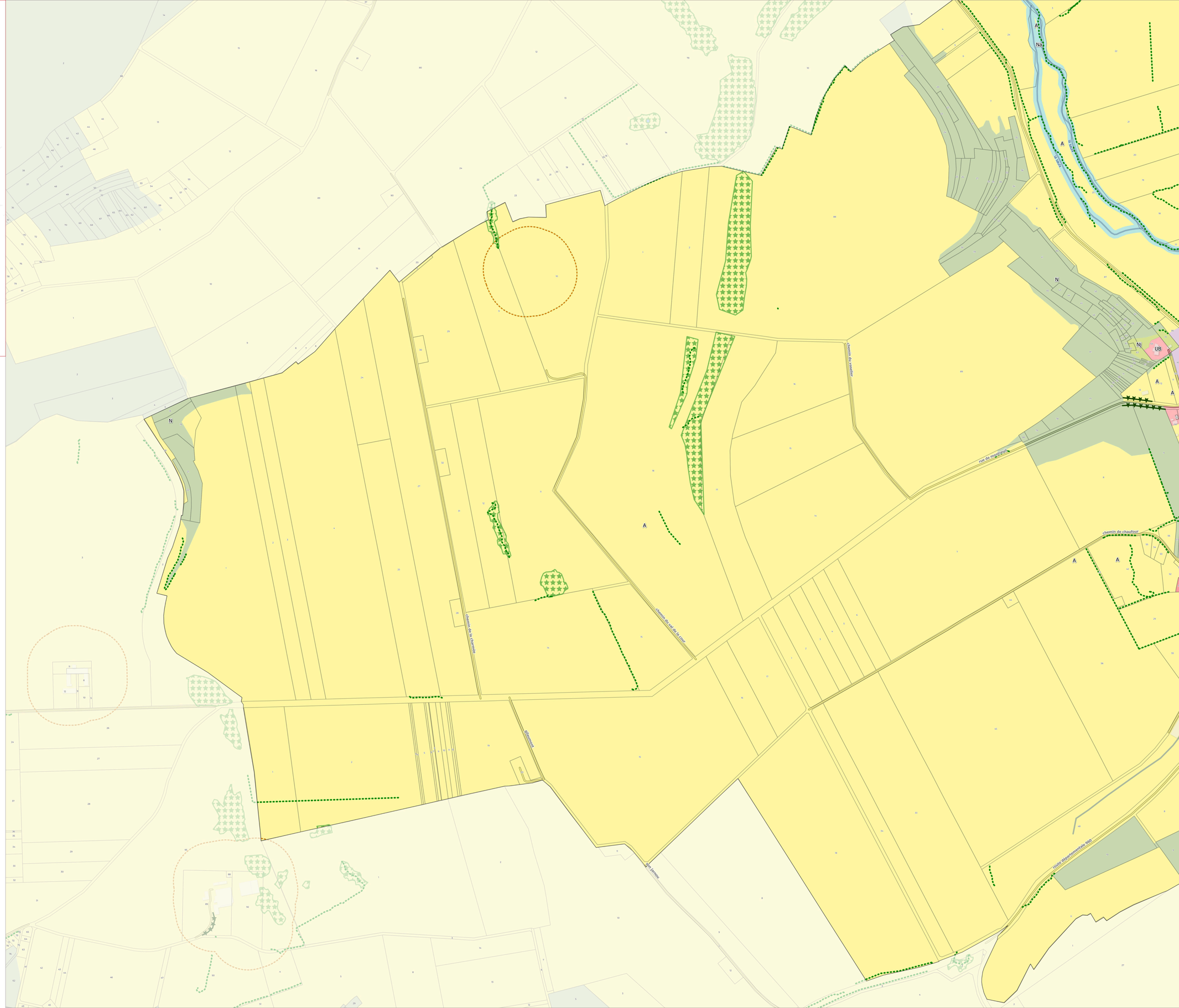

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Paroy-sur-Saulx - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

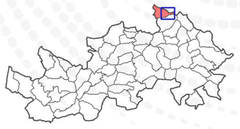

1:3 168

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Paroy-sur-Saulx - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

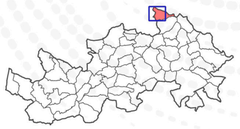

1:3 877

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Poissons - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 641

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Forêt communale de Poissons

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Poissons - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

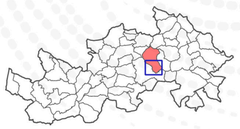

1:3 928

Version du 24-11-2025

CITADIA

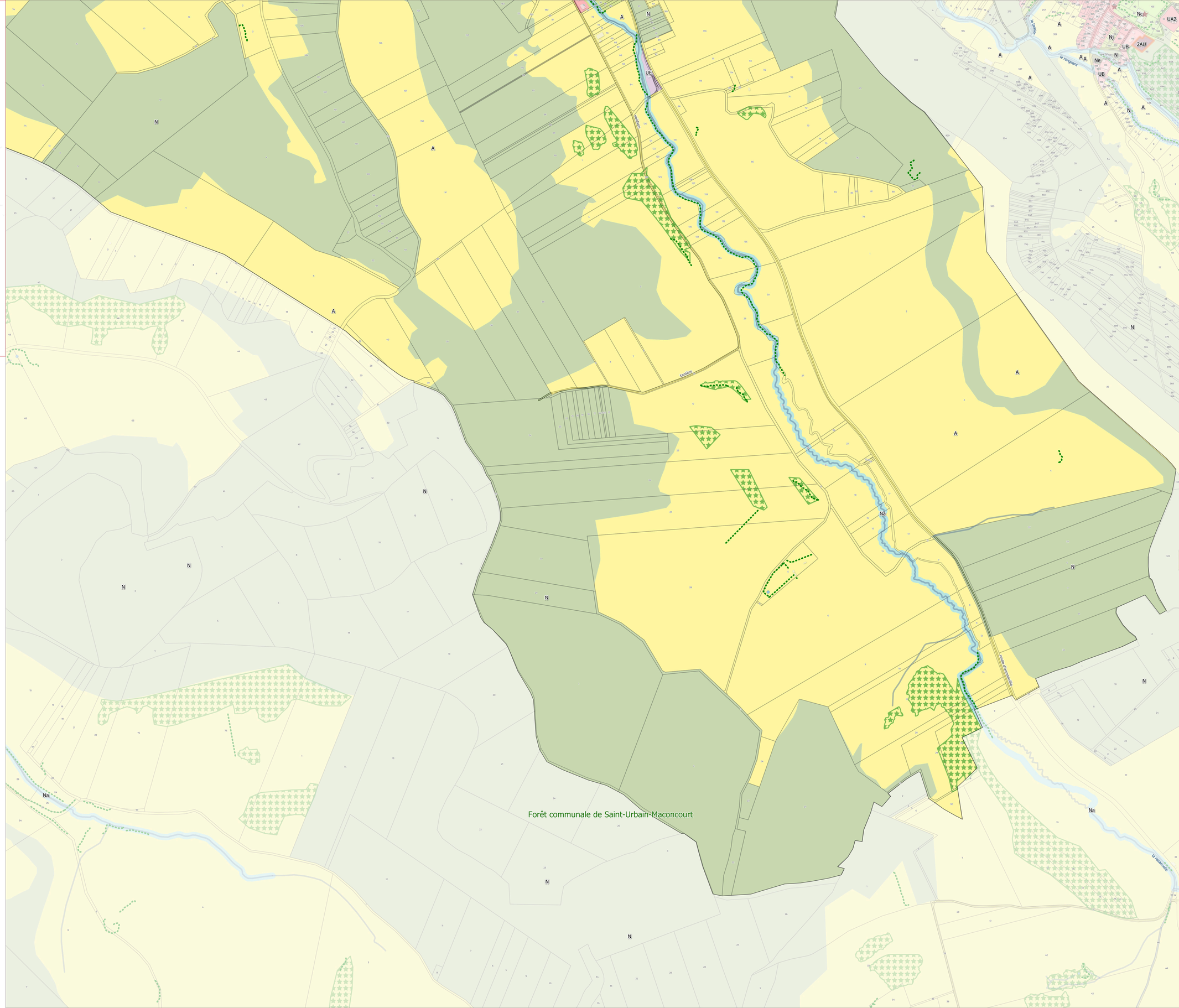

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Rouvroy-sur-Marne - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 263

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

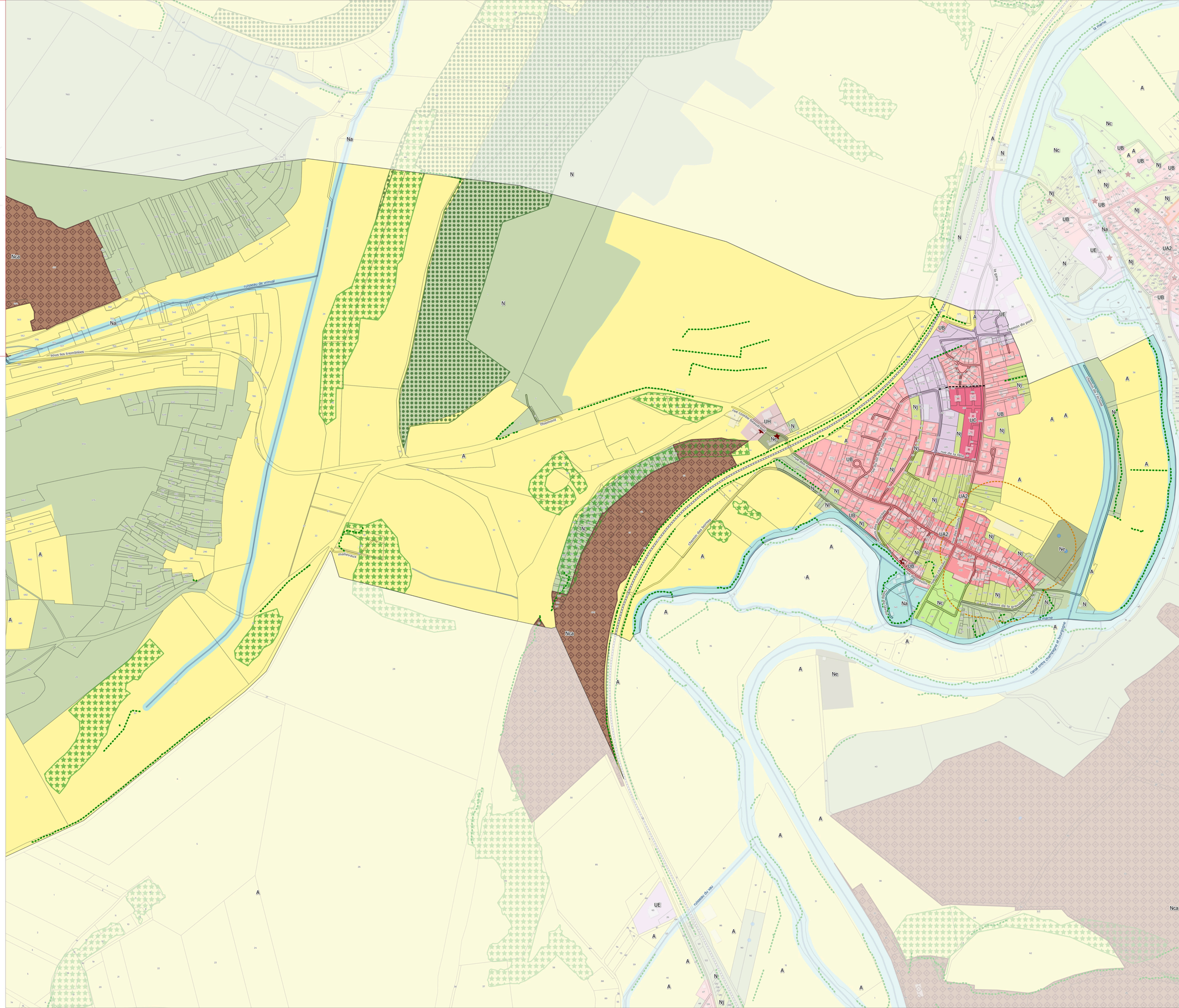

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Rouvroy-sur-Marne - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2953

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

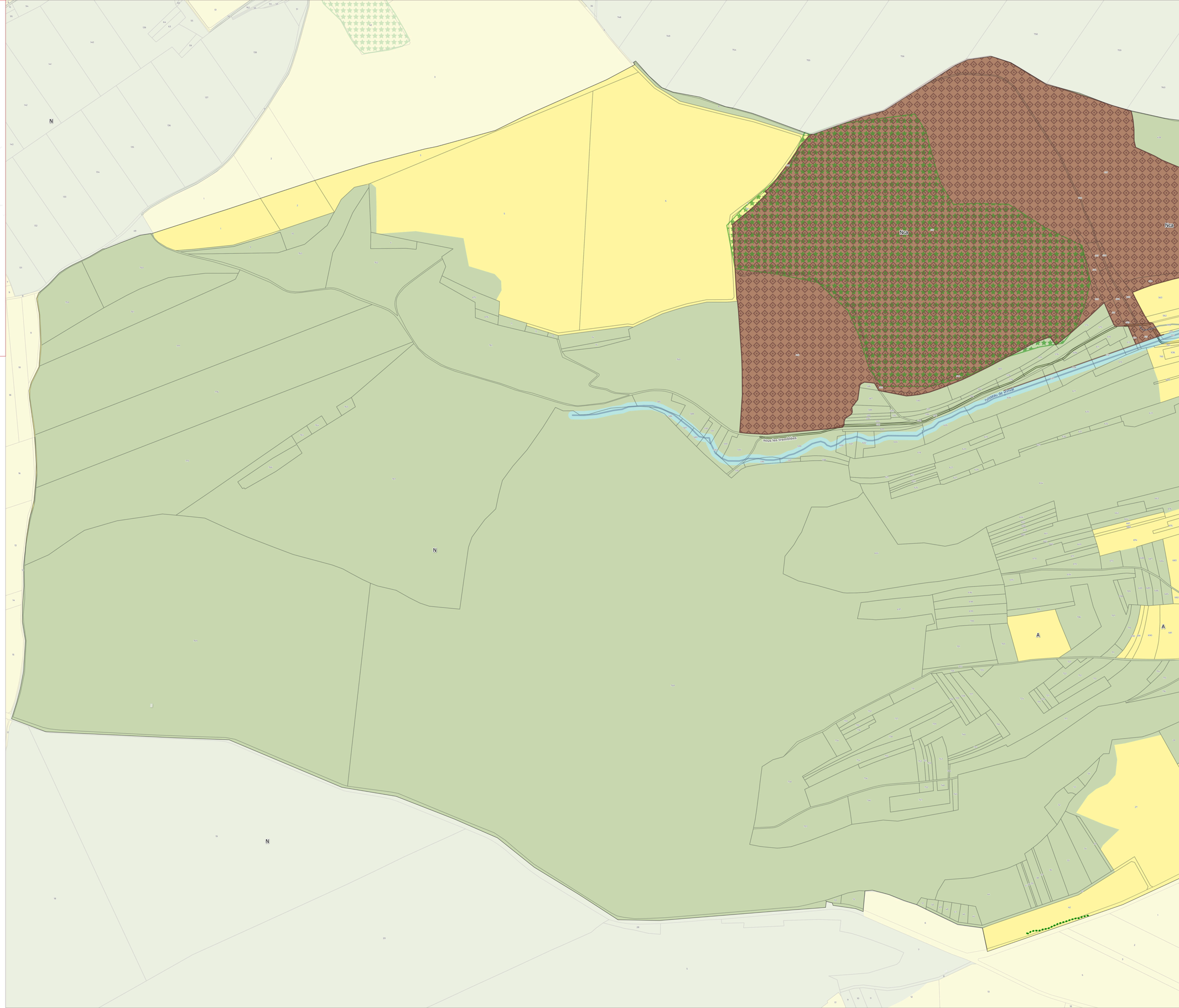

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Rupt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 156

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
9	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	183,28
10	Création de voirie, élargissement du chemin	Commune	Joinville	01 Voies publiques	239,63

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Rupt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2929

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

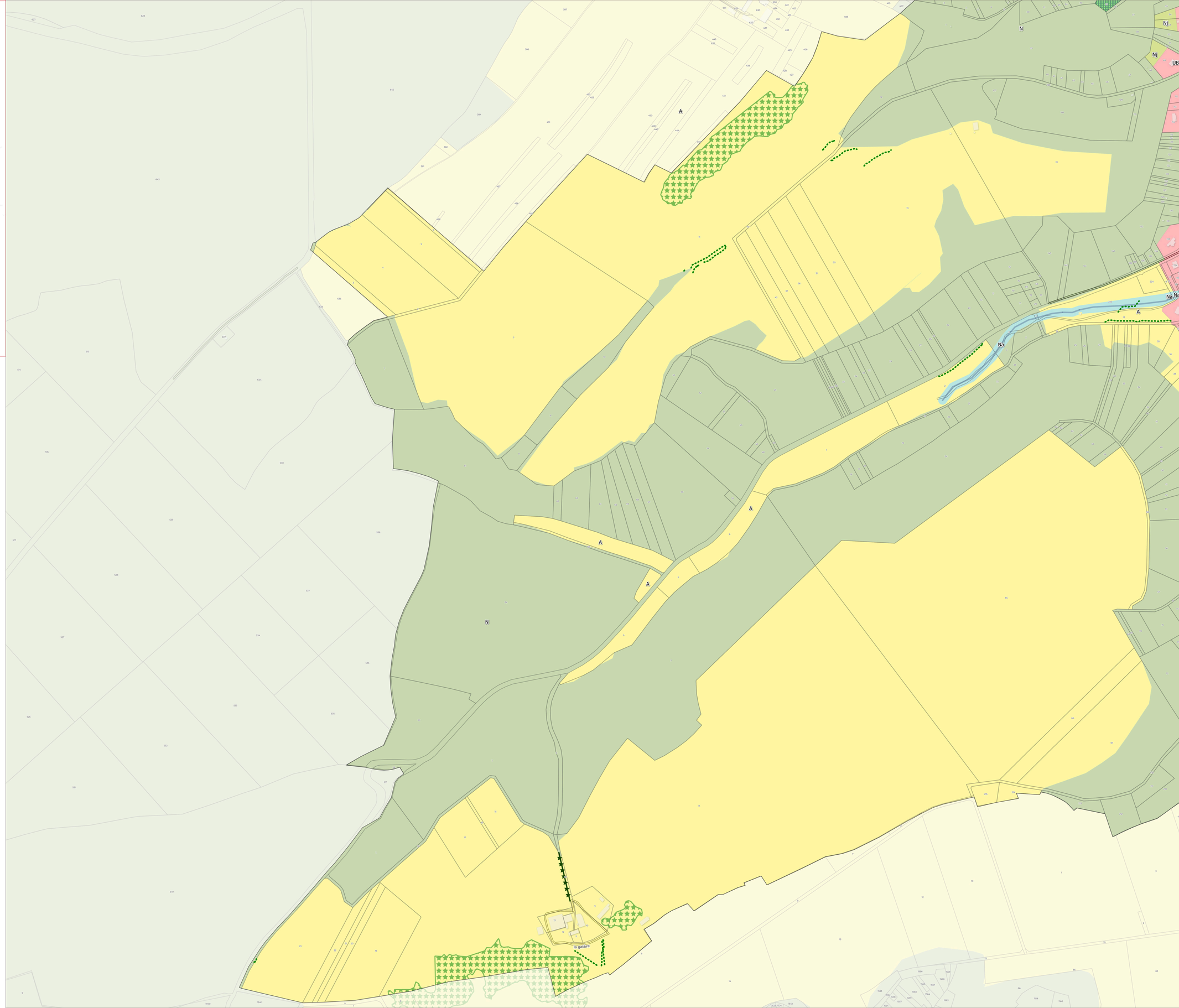

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Sailly - Centre

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

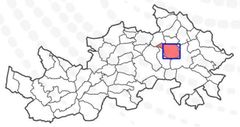



1:4025

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
15	Aménagement d'un parking	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	944,59
16	Emplacement réservé pour parking du cimetière	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	516,77

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Sailly - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

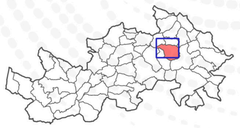



1:5 290

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
15	Aménagement d'un parking	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	944,59
16	Emplacement réservé pour parking du cimetière	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	516,77

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Sailly - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 844

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
15	Aménagement d'un parking	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	944,59
16	Emplacement réservé pour parking du cimetière	Commune	Sailly	02 Ouvrages publics	516,77

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Saint-Urbain-Maconcourt - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

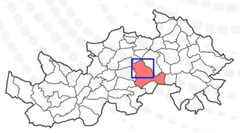

1:5 150

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
17	Chemin piéton à créer	Commune	Saint-Urbain-Maconcourt	01 Voies publiques	1353,71
7	Chemin à réaménager en voie	Commune	Fronville	01 Voies publiques	2078,34

Forêt communale de Saint-Urbain-Maconcourt

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Saint-Urbain-Maconcourt - Sud est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 005

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
19	Amélioration de la liaibilité	Département	Vaux-sur-Saint-Urbain	01 Voies publiques	27,73
21	Création d'un point d'apport volontaire	Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	03 Installations d'intérêt général	1756,21

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Saint-Urbain-Maconcourt - Sud ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3942

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
19	Amélioration de la lisibilité stationnement / aire de jeux / vergers conservatoires	Département	Vaux-sur-Saint-Urbain	01 Voies publiques	27,73
20		Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	04 espaces verts / continuités écologiques	2316,89

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Saudron

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:5 486

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Suzannecourt - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 638

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

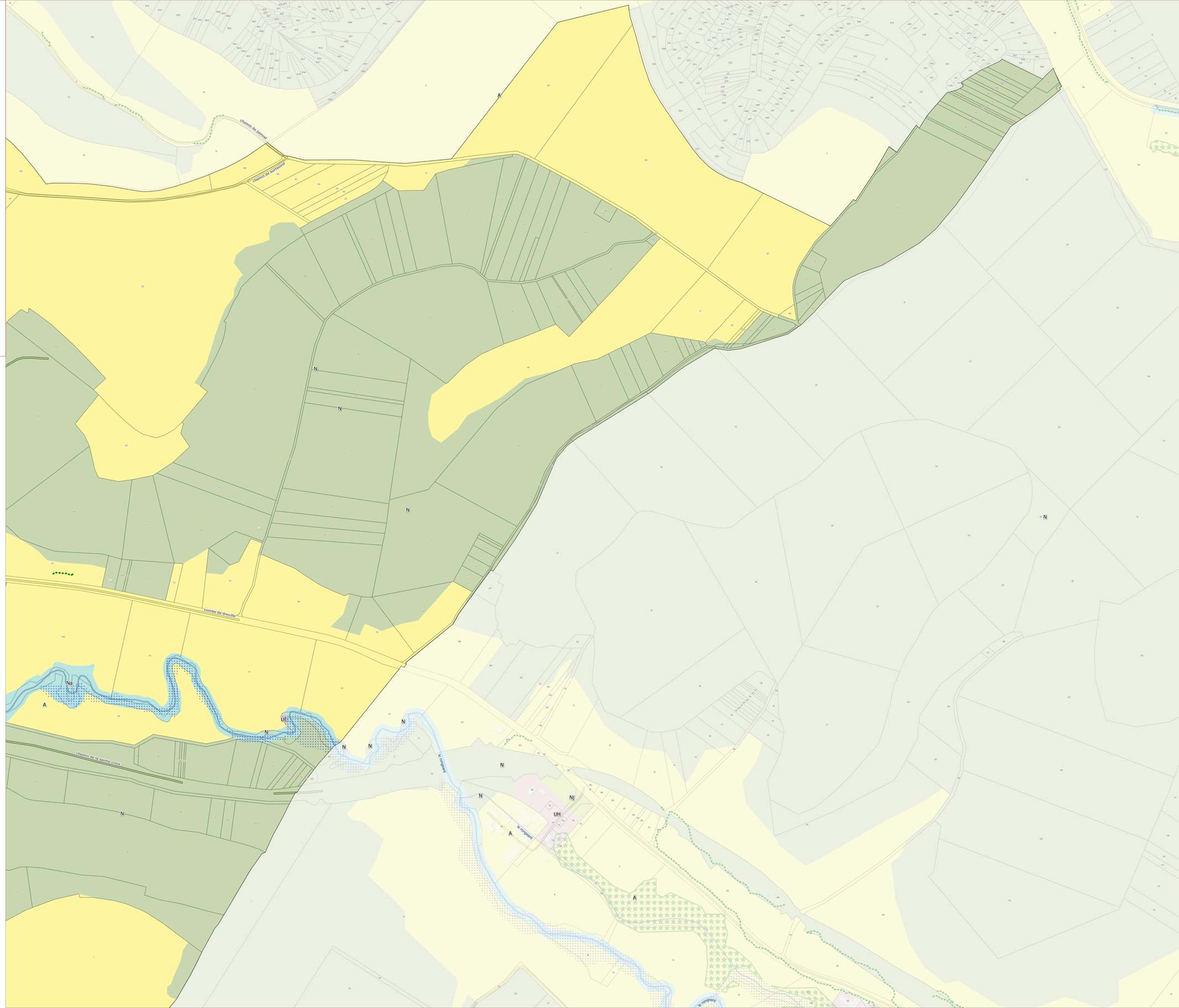

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Suzannecourt - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 145

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

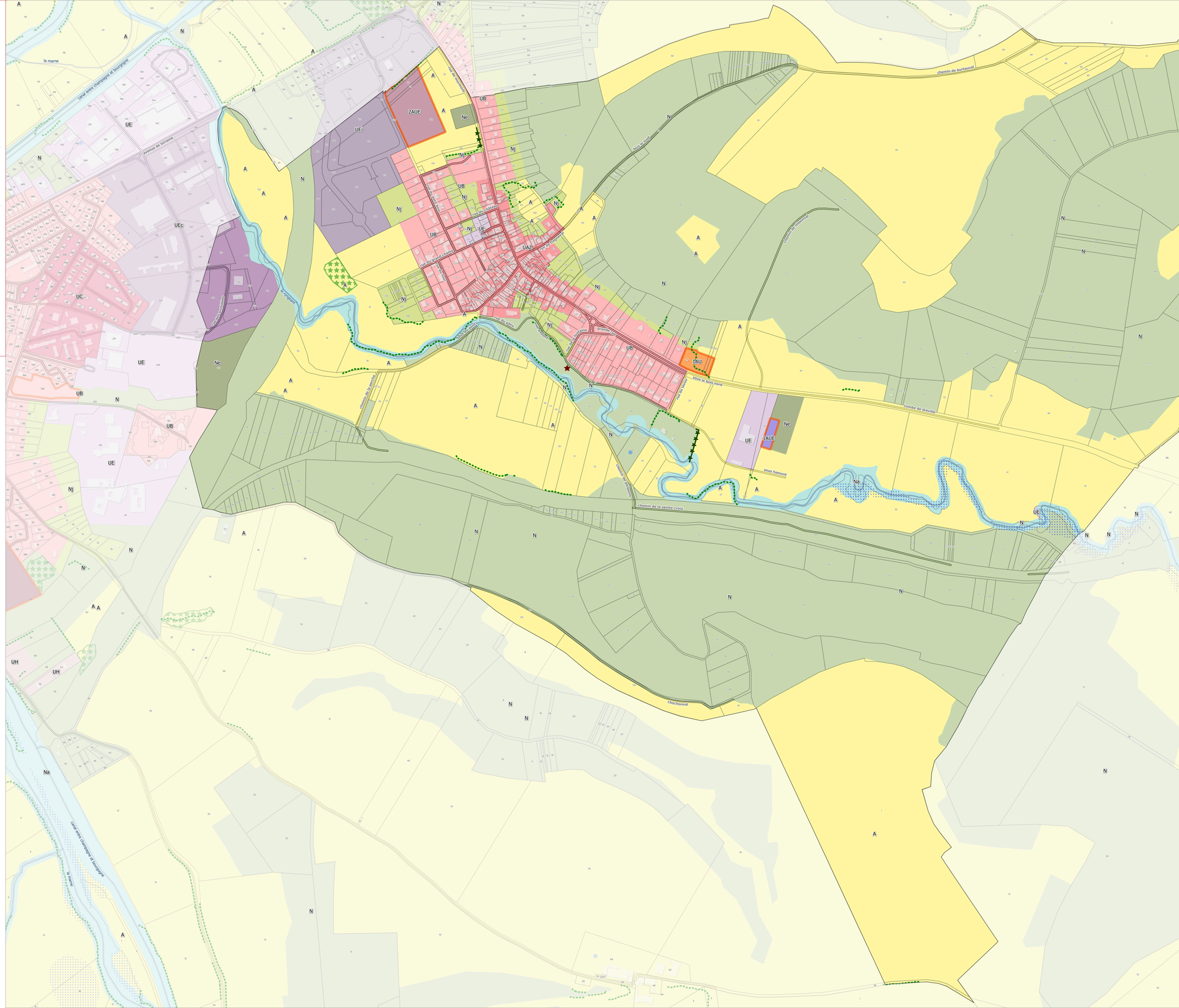

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Thonnance-lès-Joinville - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

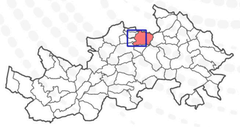

1:4 408

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

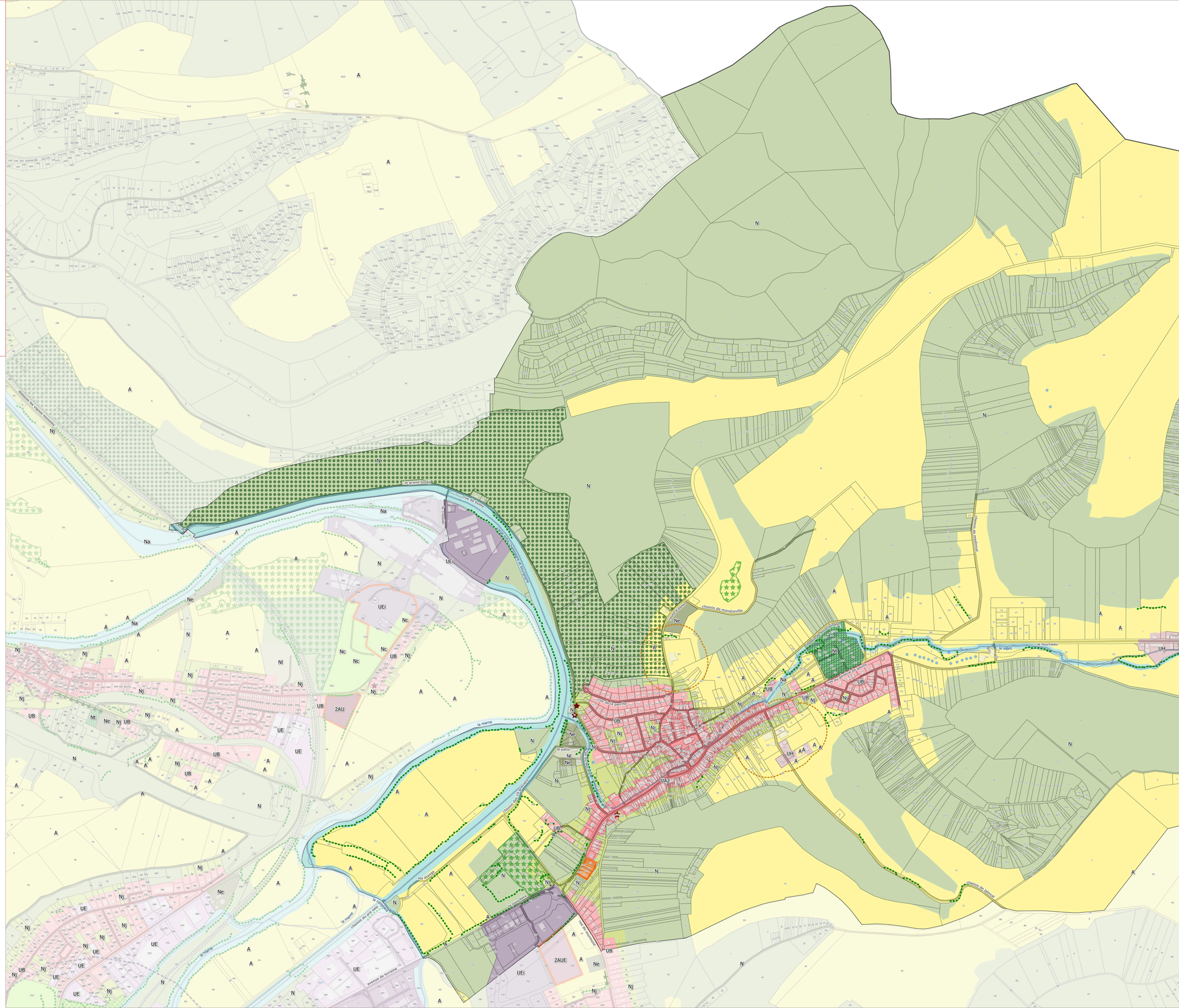

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Thonnance-lès-Joinville

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:3832

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

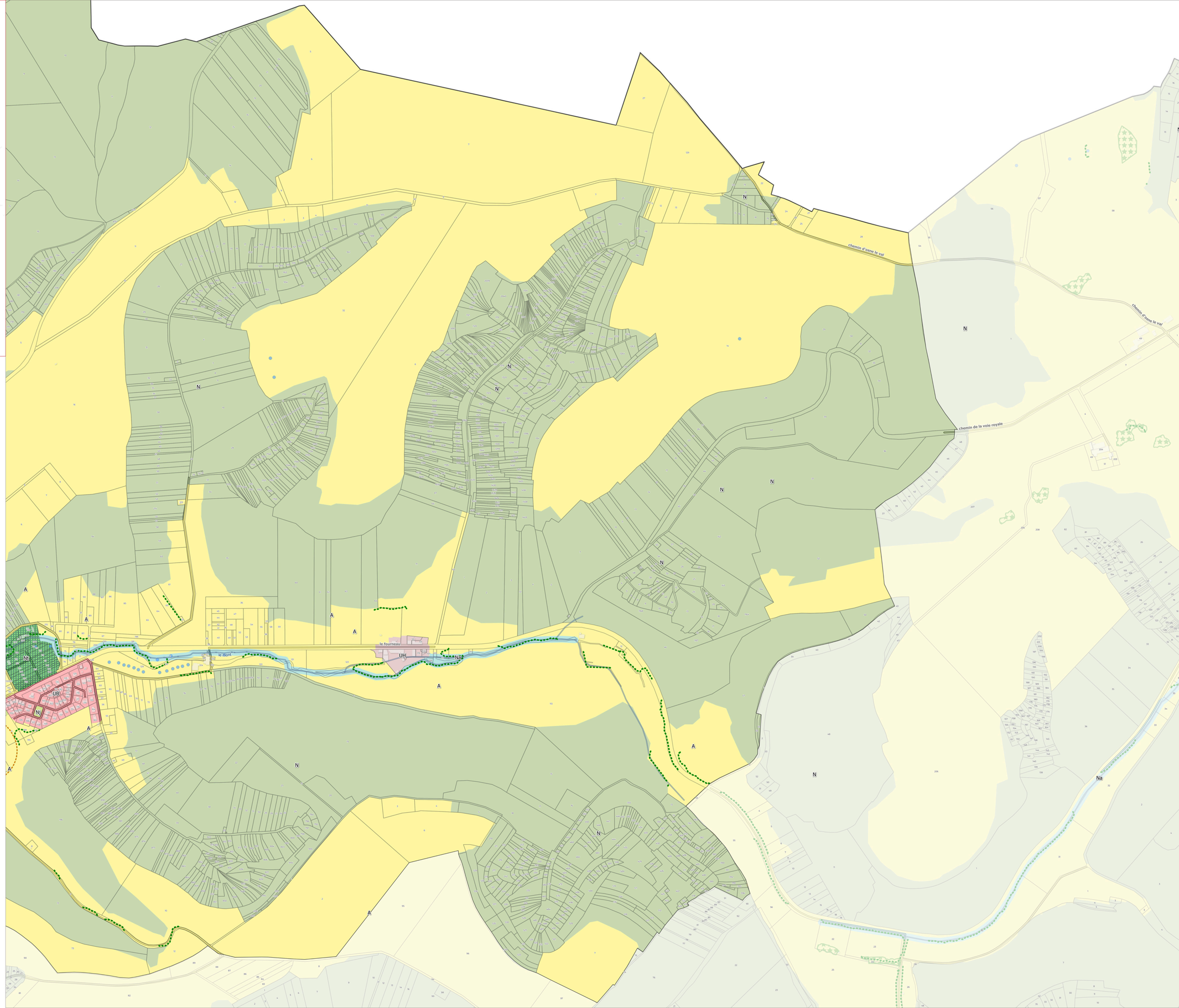

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Thonnance-les-Moulins - Nord est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 446

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

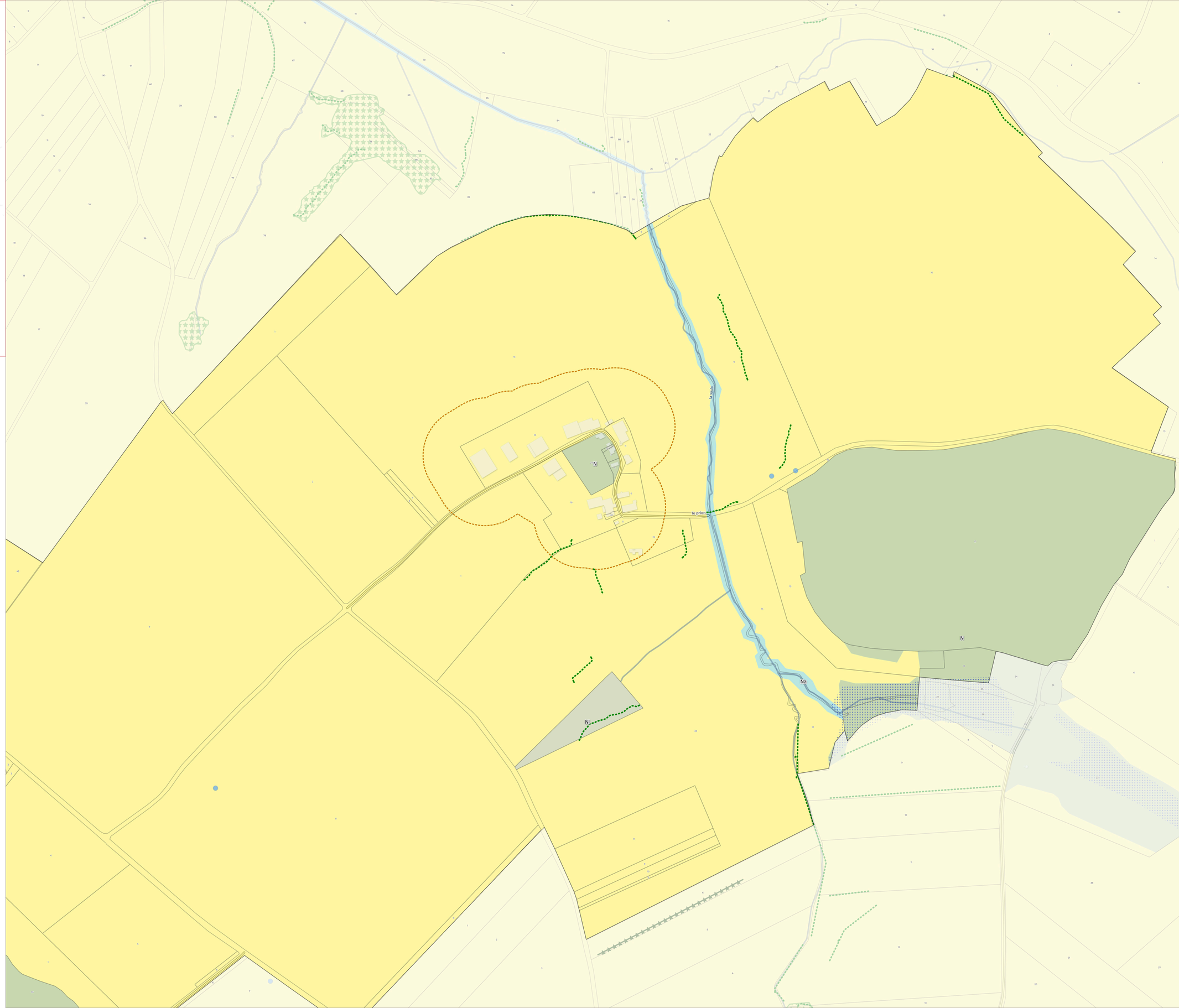

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil – Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Thonnance-les-Moulins - Nord ouest
PLUi approuvé le 16 décembre 2025

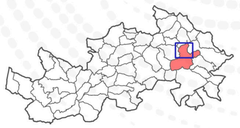

1:4 075
Version du 24-11-2025

CITADIA

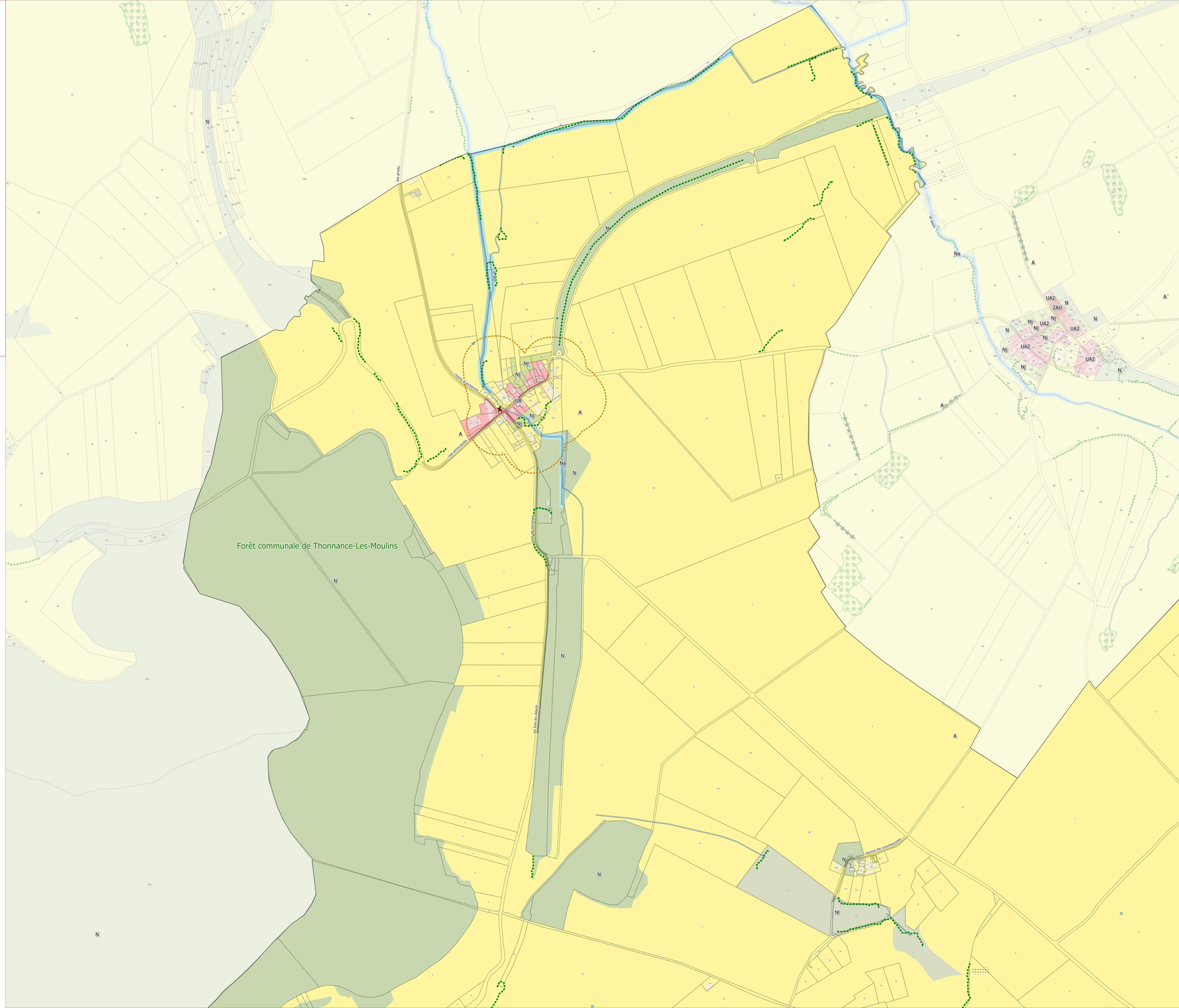

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER Objet Bénéficiaire Collectivité Type Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Thonnance-les-Moulins - Sud est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

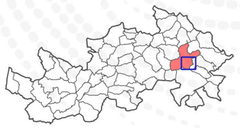



1:3 381

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

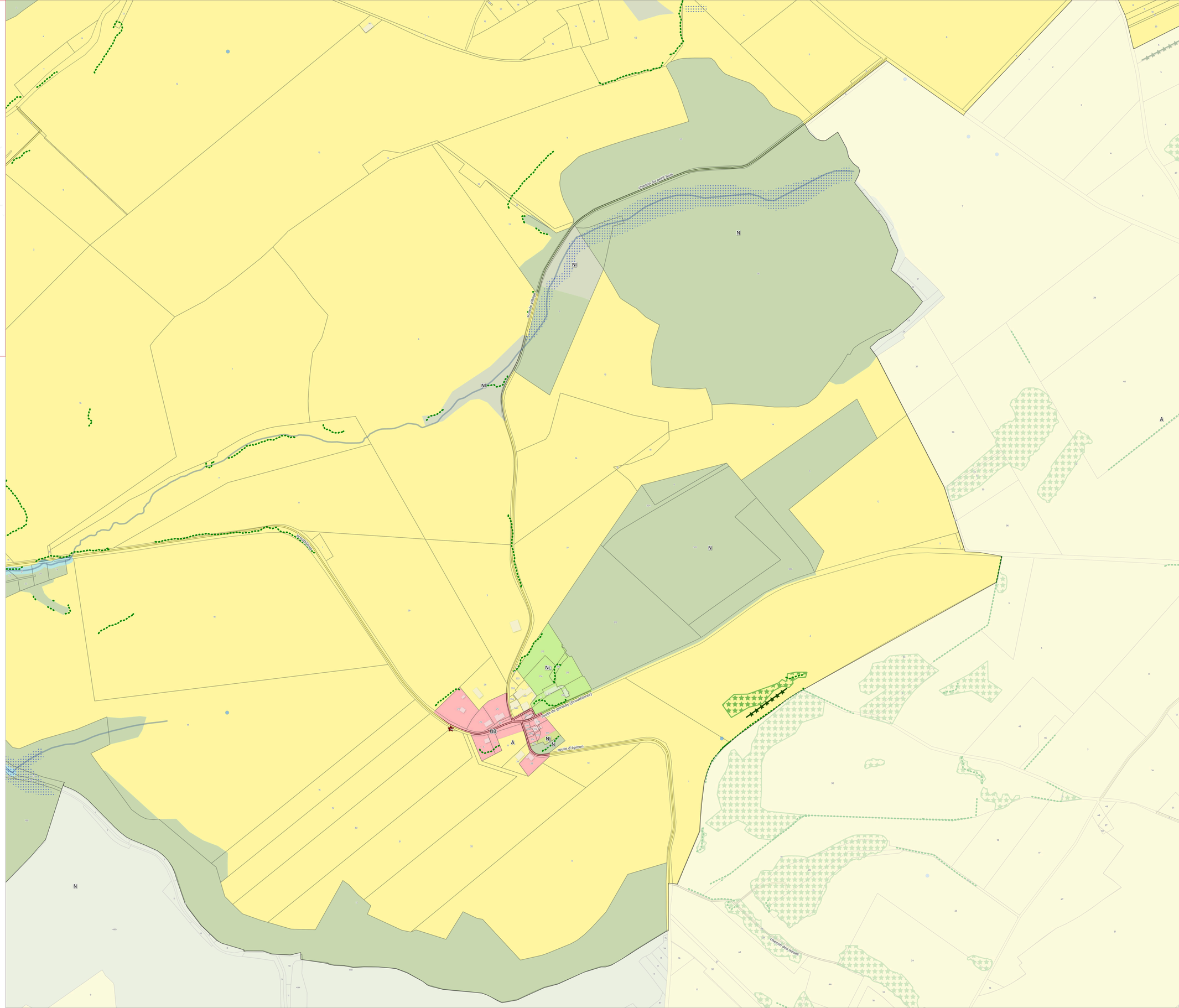

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Thonnance-les-Moulins - Sud ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025

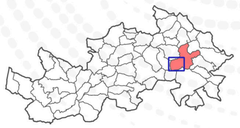

1:3 651

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
1B	Aménagement d'un parking	Commune	Thonnance-les-Moulins 01	Voies publiques	383,36

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Trémilly - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:4 255

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

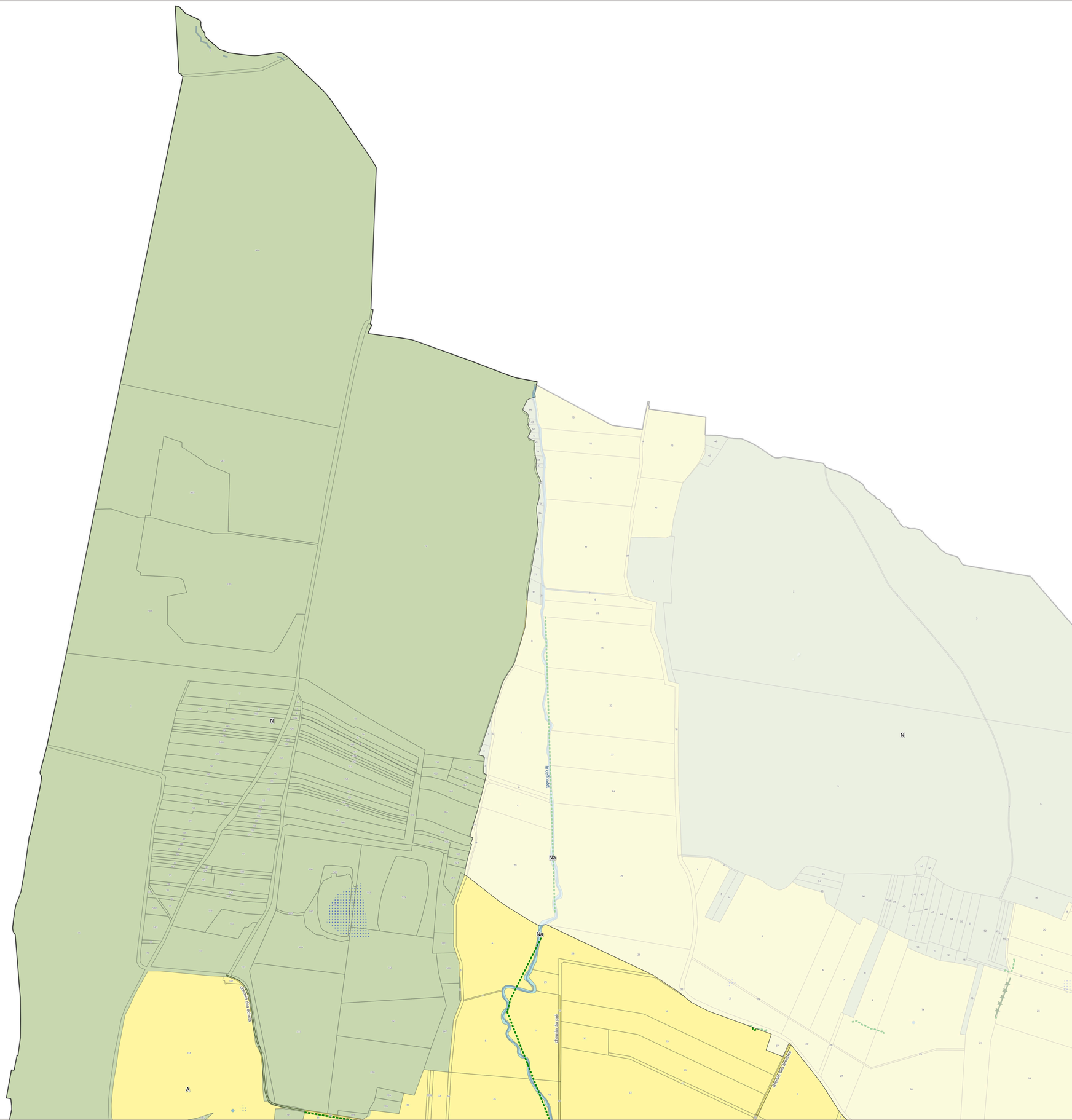

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Trémilly - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 381

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Vaux-sur-Saint-Urbain - Nord

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:3 884

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)
19	Amélioration de la lisibilité	Département	Vaux-sur-Saint-Urbain	01 Voies publiques	27,73
20	stationnement / aire de jeux / vergers conservatoires	Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	04 espaces verts / continuités écologiques	2316,89
21	Création d'un point d'apport volontaire	Commune	Vaux-sur-Saint-Urbain	03 Installations d'intérêt général	1756,21

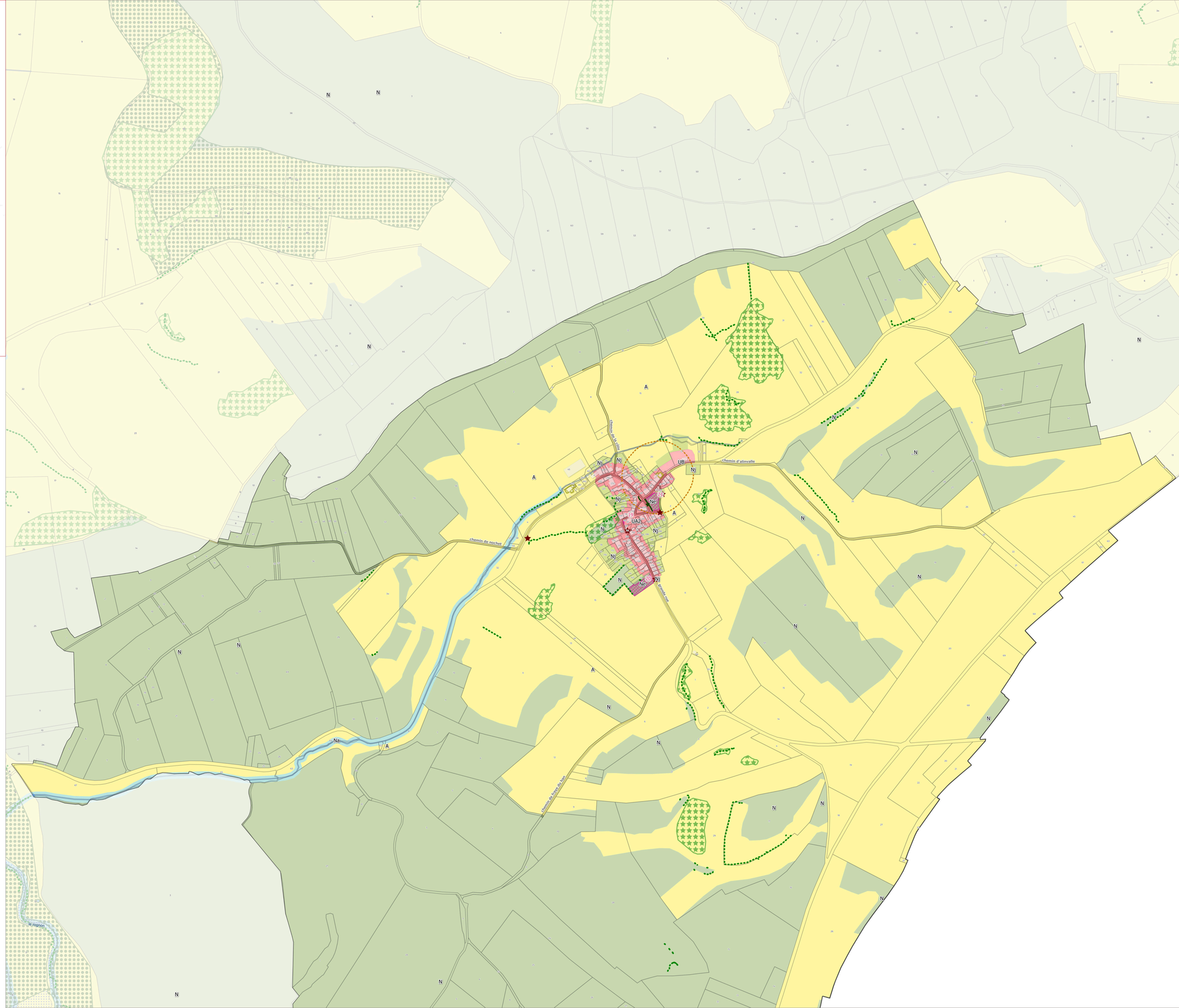

N

0 100 200 m

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique

Commune
Vaux-sur-Saint-Urbain - Sud

PLUi approuvé le 16 décembre 2025





1:2 508

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

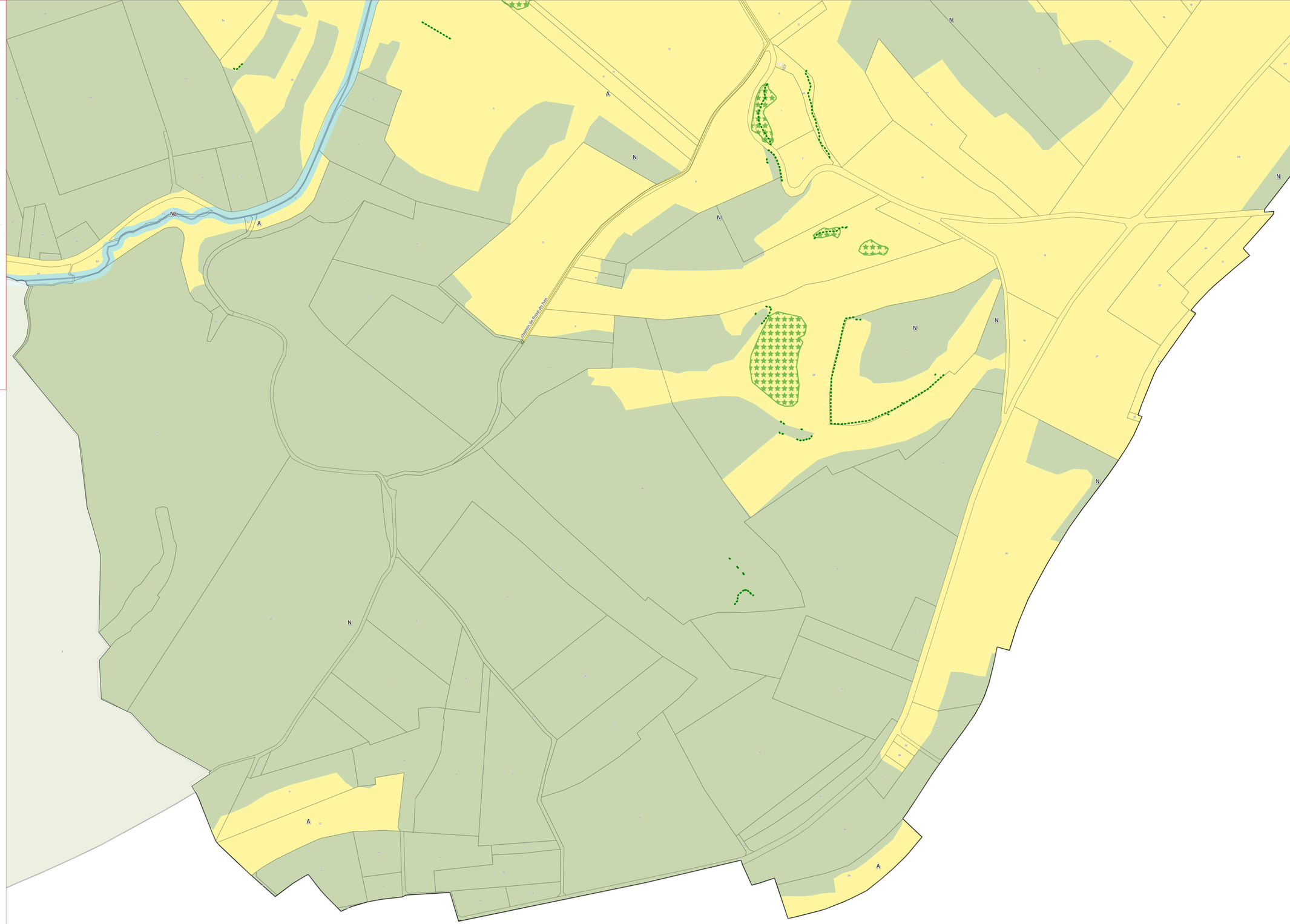

0 100 200 m

N

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Vecqueville - Est

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 557

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N

Bassin de Joinville en Champagne

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Élaboration
4B/ Règlement graphique



Commune
Vecqueville - Ouest

PLUi approuvé le 16 décembre 2025



1:2 698

Version du 24-11-2025

CITADIA

Prescriptions graphiques

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti (muret)
- Alignement d'arbres
- Alignement (haies) des espaces agricoles
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti (Petite place)
- Boisement d'intérêt
- Zone spéciale de Conservation du réseau Natura 2000
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Zone humide
- Mare
- Périmètre de réduction des obligations en matière de stationnement
- Espace Paysager Protégé

Informations surfaciques

- Périmètre de protection autour d'un bâtiment agricole classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Eléments de contexte

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Cours d'eau

Emplacements réservés

N° ER	Objet	Bénéficiaire	Collectivité	Type	Surface (m²)

Zonage

- 1AU
- 1AUT
- 1AUE
- 1AUEpi
- 1AUYc
- 2AU
- 2AUE
- 2AUT
- A
- N
- Na
- Nc
- Nca
- Ne
- Nj
- Nl
- Nt
- Nst1
- Nst2
- UA1
- UA2
- UB
- UC
- UE
- UEi
- UEc
- UH

Sources : IGN 2025 ;
Réalisation : Citadia Conseil - Le 24-11-2025

0 100 200 m

N